



## Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

**4726<sup>e</sup>** séance

Mercredi 26 mars 2003, à 15 heures  
New York

*Provisoire*

---

|                    |   |                       |
|--------------------|---|-----------------------|
| <i>Président :</i> | M. Traoré . . . . .   | (Guinée)              |
| <i>Membres :</i>   | Allemagne . . . . .   | M. Pleuger            |
|                    | Angola . . . . .  | M. Gaspar Martins     |
|                    | Bulgarie . . . . .  | M. Tavrov             |
|                    | Cameroun . . . . .  | M. Belinga-Eboutou    |
|                    | Chili . . . . .   | M. Valdés             |
|                    | Chine . . . . .   | M. Wang Yingfan       |
|                    | Espagne . . . . .   | M. Arias              |
|                    | États-Unis d'Amérique . . . . .                               | M. Negroponte         |
|                    | Fédération de Russie . . . . .                                | M. Lavrov             |
|                    | France . . . . .  | M. de la Sablière     |
|                    | Mexique . . . . .   | M. Pujalte            |
|                    | Pakistan . . . . .  | M. Akram              |
|                    | République arabe syrienne . . . . .                           | M. Wehbe              |
|                    | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . . | Sir Jeremy Greenstock |

### Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Lettre datée du 24 mars 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2003/362)

Lettre datée du 24 mars 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2003/363)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 15 h 25.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation entre l'Iraq et le Koweït**

**Lettre datée du 24 mars 2003,  
adressée au Président du Conseil de sécurité  
par le Représentant permanent de l'Iraq  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(S/2003/363)**

**Lettre datée du 24 mars 2003,  
adressée au Président du Conseil de sécurité  
par le Représentant permanent de la Malaisie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(S/2003/363)**

**Le Président** : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afrique du sud, de l'Albanie, de l'Algérie, de l'Argentine, de l'Australie, du Bélarus, du Brésil, du Canada, de la Colombie, de Cuba, de l'Égypte, d'El Salvador, des États fédérés de Micronésie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Géorgie, de la Grèce, du Guatemala, du Honduras, des îles Marshall, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iraq, de l'Islande, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Jamaïque, du Japon, du Koweït, du Liban, du Liechtenstein, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Malaisie, du Maroc, de Maurice, de la Mongolie, du Nicaragua, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, de l'Ouganda, de l'Ouzbékistan, de la Pologne, de la République de Corée, de la République démocratique populaire lao, de la République islamique d'Iran, de la République-Unie de Tanzanie, de Singapour, de la Slovaquie, du Soudan, de la Suisse, de la Thaïlande, de la Tunisie, de la Turquie, de l'Uruguay, du Venezuela, du Viet Nam et du Yémen, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Aldouri (Iraq) et M. Mohd Isa (Malaisie) prennent place à la table du

Conseil; M. Kumalo (Afrique du Sud), M. Nesho (Albanie), M. Baali (Algérie), M. Listre (Argentine), M. Dauth (Australie), M. Ivanou (Bélarus), M. Mota Sardenberg (Brésil), M. Heinbecker (Canada), M. Giraldo (Colombie), M. Rodríguez Parilla (Cuba), M. Aboul Gheit (Égypte), M. Lagos Pizzati (El Salvador), M. Nakayama (États fédérés de Micronésie), M. Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine), M. Adamia (Géorgie), M. Vassilakis (Grèce), M. Rosenthal (Guatemala), M. Acosta Bonilla (Honduras), M. Capelle (Îles Marshall), M. Nambiar (Inde), M. Hidayat (Indonésie), M. Ingolfsson (Islande), M. Own (Jamahiriya arabe libyenne), M. Neil (Jamaïque), M. Haraguchi (Japon), M. Abulhasan (Koweït), M. Diab (Liban), M. Jegermanis (Lettonie), M. Wenaweser (Liechtenstein), M. Šerkšnys (Lituanie), M. Bennouna (Maroc), M. Koonjul (Maurice), M. Baatar (Mongolie), M. Sevilla Somoza (Nicaragua), M. Kolby (Norvège), M. Mackay (Nouvelle-Zélande), M. Semakula Kiwanuka (Ouganda), M. Vohidov (Ouzbékistan), M. Stańczyk (Pologne), M. Sun joun-yung (République de Corée), M. Kittikhoun (République démocratique populaire lao), M. Zarif (République islamique d'Iran), M. Mahbubani (Singapour), M. Novotná (Slovaquie), M. Erwa (Soudan), M. Staehelin (Suisse), M. Mulamula (Tanzanie), M. Kasemsarn (Thaïlande), M. Hachami (Tunisie), M. Cengizer (Turquie), M. Paolillo (Uruguay), M. Alcalay (Venezuela), M. Nguyen Thanh Chau (Viet Nam) et M. Alsaïdi (Yémen) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

**Le Président** : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité, qui se lit comme suit :

« Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de demander que S. E. M. Yahya Mahmassani, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, participe au débat consacré à la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil sur l'Iraq, qui commencera le 26 mars 2003. »

Cette lettre sera publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/2003/370.

Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil décide d'inviter M. Mahmassani, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

J'invite l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Yahya Mahmassani, à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit aujourd'hui comme suite à la demande présentée dans la lettre du Représentant permanent de l'Iraq, datée du 24 mars 2003, qui a été publiée sous la cote S/2003/362, et dans la lettre du Représentant permanent de la Malaisie, datée du 24 mars 2003, qui a été publiée sous la cote S/2003/363.

Je me félicite que le Secrétaire général, M. Kofi Annan, assiste à la présente séance et je l'invite à prendre la parole.

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : Cela fait exactement une semaine depuis que j'ai eu l'honneur d'intervenir au Conseil. Durant cette semaine, nous avons tous suivi, heure par heure sur nos écrans de télévision, l'impact terrifiant des armes modernes sur l'Iraq et son peuple.

Non seulement, nous pleurons les morts, mais nous devons également ressentir de l'angoisse pour les vivants, et surtout pour les enfants. Nous ne pouvons qu'imaginer les traumatismes physiques et psychologiques qu'ils subiront, peut-être pour le restant de leur vie.

Nous devons tous regretter le fait que nos efforts intenses visant à réaliser une solution pacifique, à travers le Conseil, n'aient pas abouti.

Beaucoup demandent pourquoi le Gouvernement iraquien n'a pas tiré le meilleur parti de la dernière chance qui lui était donnée par le Conseil en coopérant activement, sans réserve – sur le fond comme sur la forme – avec les inspecteurs que le Conseil avait envoyés s'assurer que l'Iraq était désarmé de ses armes de destruction massive. Mais parallèlement, beaucoup, de par le monde, posent sérieusement la question de savoir s'il était légitime que certains États Membres

passent tout de suite ces mesures décisives si lourdes de conséquences – bien au-delà de leurs dimensions militaires immédiates – sans avoir pris d'abord une décision collective au Conseil.

L'incapacité du Conseil de s'entendre hier sur la marche à suivre a rendu d'autant plus lourde la responsabilité qui pèse sur le Conseil aujourd'hui.

Le Conseil, à l'ordre du jour duquel la question iraquienne est inscrite depuis 12 longues années, doit retrouver sa cohésion. Nous voulons tous voir cette guerre se terminer le plus tôt possible. Mais tant qu'elle dure, il est essentiel de tout faire pour protéger la population civile, ainsi que les blessés et les prisonniers de guerre, des deux côtés, et pour porter secours aux victimes.

Ceci est une obligation contraignante pour tous les belligérants. Les Conventions de Genève et tous les autres instruments du droit international humanitaire doivent être scrupuleusement respectés. Je rappellerai en particulier les dispositions de la Quatrième Convention de Genève, en vertu desquelles la partie contrôlant effectivement un territoire donné a la responsabilité de répondre aux besoins humanitaires de sa population et est tenue de maintenir le dialogue et la coopération avec les organisations internationales qui acheminent les secours humanitaires. Nul ne doit, d'un côté ou de l'autre, entraver ces secours.

La semaine dernière, j'ai appelé l'attention du Conseil sur la situation critique dans laquelle se trouvait le peuple iraquien, même avant ces dernières hostilités, et sur l'importance de sa dépendance par rapport au programme « pétrole contre nourriture », qui lui distribue aliments et médicaments.

Avec la suspension du programme, ce sont 2400 milliards de dollars de fournitures, essentiellement alimentaires, qui sont en attente. Le Conseil doit déterminer quelles modifications il faut apporter au programme de façon que ces approvisionnements parviennent à la population iraquienne dans les conditions actuelles et que les aliments, médicaments et autres articles de première nécessité continuent d'être acheminés. Je sais qu'un effort concerté est en cours pour parvenir à un accord et j'espère qu'il aboutira bientôt.

Mais le conflit crée également de nouveaux besoins humanitaires, qui ne sont pas couverts par le programme « pétrole contre nourriture ». Nous ne

savons pas encore combien il y aura de blessés, de personnes déplacées, ou privées de nourriture, d'eau, de services d'assainissement et autres services essentiels, mais nous craignons que leur nombre soit élevé.

Comme je l'ai dit, c'est au premier chef aux belligérants qui contrôlent le territoire qu'incombe la responsabilité de répondre à ces besoins. Mais les organismes humanitaires des Nations Unies sont prêts à apporter leur aide. Ils s'affairent d'ailleurs actuellement en ce sens. Même si l'on a dû opérer un retrait temporaire de leur personnel international d'Iraq, la plupart de ces organismes ont sur place des agents locaux qui s'emploient à l'instant même à apporter tous les secours, si limités soient-ils, qu'ils peuvent acheminer à leurs concitoyens. Ces Iraquiens courageux et dévoués méritent vraiment tout notre respect.

Je crains que l'effort humanitaire qui sera nécessaire dans les semaines à venir ne soit très coûteux. Nous sommes sur le point de lancer un « appel accéléré » aux donateurs. J'exhorte les États Membres à y répondre avec promptitude et générosité, sans que cela se fasse au détriment des victimes d'autres urgences dans d'autres régions du monde, qui pour faire peut-être moins l'événement n'en sont pas moins catastrophiques pour les populations qui les subissent.

Le Conseil a d'autres lourdes responsabilités liées à cette crise. Il doit déterminer comment répondre aux nombreux besoins de la population iraquienne, quelle que soit l'issue de la guerre et ce que l'ONU elle-même sera appelée à réaliser. Pour tout ce qui dépasse les secours humanitaires proprement dits, nous avons besoin d'un mandat du Conseil de sécurité.

Il va sans dire que les responsabilités du Conseil dépassent également largement l'Iraq. De nombreux autres conflits requièrent d'urgence son attention, à commencer par le conflit qui enflamme les passions dans tout le Moyen-Orient et colore l'attitude de tant de monde vis-à-vis de la question iraquienne. Je veux parler, bien sûr, du conflit tragique entre Israéliens et Palestiniens, pour lesquels la noble vision exposée par le Conseil de sécurité il y a juste un an – celle de deux États coexistant dans la paix et la sécurité – est encore loin d'être réalité.

Dans les derniers mois, les peuples du monde ont montré combien ils attendent de l'ONU, et du Conseil

de sécurité en particulier. Nombre d'entre eux, maintenant, sont amèrement déçus. Leur foi dans l'ONU ne pourra revenir que si le Conseil est capable de définir des objectifs spécifiques et d'y œuvrer constructivement. J'exhorte en particulier les cinq membres permanents à montrer l'exemple en s'employant de façon concertée à surmonter leurs divergences.

Pour ma part, je soulignerai deux principes directeurs, sur lesquels n'existe pas, je crois, de désaccord et qui devraient sous-tendre tous les efforts du Conseil et les décisions qu'il prendra concernant l'Iraq. Le premier principe est le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de l'Iraq. Le second, qui découle logiquement du premier, est le respect du droit du peuple iraquien de déterminer son propre avenir politique et de contrôler ses propres ressources naturelles.

Je terminerai en disant que nous traversons une période de profondes divisions qui, si elles ne sont pas surmontées, pourraient avoir de graves conséquences sur le système international et sur les relations entre États. Par les interventions qui seront faites dans le courant du débat de cet après-midi, les orateurs auront la possibilité de les accentuer ou de commencer à les combler. J'en appelle à chacun pour que ce soit cette dernière voie qui prévale et que l'union se fasse de nouveau autour d'une volonté renouvelée de défendre les principes de la Charte. C'est absolument capital si l'on veut que le Conseil de sécurité retrouve le rôle qui lui appartient au premier chef, au titre de la Charte, dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Pour ma part, je suis prêt à travailler avec le Conseil de sécurité, sur cette crise comme sur d'autres, et à apporter toute l'aide qui sera jugée utile.

**Le Président :** Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, je demande à tous les orateurs de limiter leur intervention à cinq minutes au maximum – et j'insiste sur ce point – afin que le Conseil puisse mener ses travaux diligemment. Les délégations qui ont rédigé de longues déclarations seraient très aimables de bien vouloir faire circuler le texte de leur déclaration par écrit et de la présenter sous une forme condensée dans cette salle.

Afin d'utiliser au mieux le temps qui nous est imparti et de permettre à autant de délégations que

possible de prendre la parole, je n'inviterai pas individuellement les orateurs à prendre place à la table, ni à reprendre leur siège sur le côté de la salle. Lorsqu'un orateur prendra la parole, le personnel préposé aux conférences indiquera à l'orateur suivant inscrit sur la liste la place qu'il doit occuper à la table du Conseil.

Je remercie les membres de leur compréhension et de leur coopération.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Iraq. Je donne la parole au représentant de l'Iraq.

**M. Al-Douri** (Iraq) (*parle en arabe*) : L'Iraq, Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, est soumis à une agression militaire américano-britannique criminelle, tyrannique et barbare. Cette agression tue femmes, enfants et personnes âgées et détruit la vie et l'avenir du peuple iraquien, duquel sont nées les civilisations de Sumer, de Babylone et d'Akkad.

Auparavant, ils ont tenté de tuer notre civilisation en recourant à une arme appelée « sanctions ». Ces sanctions ont duré plus de 13 ans, au cours desquels toute une génération d'enfants et de jeunes a été anéantie. Les condoléances doivent dans ce cas être présentées à vous tous – à l'ensemble de la communauté mondiale – et à tous ceux qui chérissent la paix et la sécurité dans le monde.

L'agression militaire américano-britannique de grande envergure a été lancée le 20 mars 2003 à l'aube. Le Président des États-Unis, M. Bush, a alors déclaré que l'objectif de cette agression était d'occuper l'Iraq et d'en changer le régime politique. Comme son Secrétaire d'État, Colin Powell, l'avait déjà indiqué, l'objectif de cette agression était de changer la carte politique du Moyen-Orient afin de protéger les intérêts des États-Unis et d'Israël. Ceci constitue une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies, un défi lancé à la communauté internationale et au Conseil de sécurité et s'écarte de la légitimité internationale.

Cette agression a pris pour cible, entre autres choses, les installations civiles –infrastructures économiques, maisons, écoles, hôpitaux, mosquées et églises des villes et villages iraqiens. Elle a fait des milliers de victimes, parmi lesquelles des femmes, des enfants et des personnes âgées. Dans la ville de

Bassorah, par exemple, les centres d'alimentation en eau et en électricité ont été détruits, ce qui va entraîner une catastrophe sanitaire et constitue un véritable crime de génocide.

À Bagdad, la mosquée Moustansiriya a été bombardée, ainsi, aujourd'hui même, qu'un marché très fréquenté de la ville. Les envahisseurs et les agresseurs américano-britanniques ont lancé, les 20 et 21 mars, plus de 2 000 missiles guidés de longue portée. Ils ont effectué plus de 1 000 sorties aériennes en moyenne par jour au-dessus des villes et villages iraqiens, au cours desquelles ils ont eu recours à des bombes à fragmentation ainsi qu'à de nouveaux armements, dont ils tirent fierté bien que leur emploi soit interdit, en vue de terroriser l'Iraq.

On sait que les troupes américaines et britanniques ont pénétré dans la zone démilitarisée entre l'Iraq et le Koweït après que le Secrétariat de l'ONU a retiré les observateurs de la Mission d'observation des Nations Unies entre l'Iraq et le Koweït (MONUK), et ce, en violation flagrante de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, qui établissait le caractère inviolable des frontières entre ces deux pays. Le Conseil de sécurité doit réagir pour faire en sorte que ces frontières soient respectées.

Les États-Unis et le Royaume-Uni ont déployé leurs forces dans le sud et l'ouest de l'Iraq afin de les lancer contre les villes et villages iraqiens. Mais les forces armées iraqiennes et des groupes civils armés, composés du grand peuple iraquien, sont en train de mener une lutte noble et acharnée contre cette agression injuste à laquelle ils résistent avec héroïsme.

Les envahisseurs et les agresseurs affirment que l'objectif de leur attaque est de désarmer l'Iraq. Toutefois, le monde entier sait parfaitement que la tâche consistant à vérifier le respect par l'Iraq des modalités de son désarmement a été confiée non aux États-Unis et au Royaume-Uni, mais à l'Organisation des Nations Unies elle-même, à travers la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Dans le rapport qu'ils ont présenté au Conseil de sécurité, le 7 mars dernier, ces deux agences ont expliqué que les inspections menées durant trois mois et demi n'avaient révélé aucune preuve contredisant les déclarations soumises par l'Iraq, ni aucun indice de l'existence d'activités ou de matériels interdits en Iraq. Et aujourd'hui, le monde

entier a bien conscience que le véritable motif de cette agression et de cette invasion est d'occuper l'Iraq afin de le coloniser à nouveau et d'en contrôler les richesses pétrolières.

La communauté internationale sait aussi que le Conseil de sécurité n'a pas autorisé le recours à la force par les États-Unis et le Royaume-Uni. La communauté internationale se souvient que la résolution 1441 (2002) n'autorisait nullement le recours à la force. Tant le Royaume-Uni que les États-Unis avaient affirmé au moment où la résolution 1441 (2002) a été adoptée qu'elle ne contenait aucun plan secret ou dispositif caché de déclenchement ou d'utilisation automatique de la force. Cependant, en dépit du fait que la majorité des membres du Conseil soit opposée à la guerre et en dépit de la coopération de l'Iraq avec la COCOVINU, comme l'a déclaré son Directeur exécutif, ces deux pays ont lancé une guerre criminelle contre l'Iraq.

L'invasion militaire anglo-saxonne de grande envergure et la guerre d'agression hostile contre la République d'Iraq constituent une violation grave et patente du droit international et de la Charte des Nations Unies, en particulier des paragraphes 4 et 7 de son Article 2. Elle constitue aussi une violation grave des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Toutes ces résolutions, sans exception, obligent les États Membres de l'ONU à respecter la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de l'Iraq.

Cette agression coloniale anglo-américaine est une flagrante manifestation de mépris pour la volonté de la communauté internationale et les organisations qui la représentent, lesquelles ont toutes exprimé leur rejet total du recours unilatéral à la force, leur adhésion aux instruments juridiques internationaux et l'importance qu'elles accordent au rôle essentiel joué par l'ONU concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales et l'élimination des actes d'agression.

Cette agression militaire barbare et coloniale qui vise l'Iraq constitue une violation dangereuse de la paix et de la sécurité régionales et internationales. L'Organisation des Nations Unies, et le Conseil de sécurité en particulier, doivent impérativement condamner cette invasion et cette agression. Ils doivent agir pour qu'il y soit mis fin immédiatement et inconditionnellement. Le Conseil doit exiger des

agresseurs américano-britanniques et autres qu'ils retirent immédiatement leurs forces d'assaut au-delà des frontières de la République d'Iraq. Il doit les tenir pour entièrement responsables de cet acte d'agression, conformément au droit international. Il doit leur imposer de respecter et de mettre en œuvre ses propres résolutions, notamment celles relatives à la levée des sanctions injustes frappant l'Iraq.

Tout en remerciant tous les pays, tous les peuples et toutes les personnalités qui ont plaidé pour la paix et l'élimination du spectre de la guerre, nous gardons encore l'espoir que la communauté internationale parviendra à faire entendre sa volonté à ceux qui ont violé le droit international. Nous espérons qu'elle trouvera une solution pacifique afin d'épargner au monde les conséquences terribles qu'entraînera cette agression et d'empêcher que celle-ci ne donne naissance à une nouvelle ère de colonialisme, dont les signes deviennent de plus en plus évidents avec le fait qu'une seule puissance, assistée d'une puissance satellite, impose sa domination sur les destinées du monde. Cela signifierait l'effondrement de l'Organisation des Nations Unies et du système international actuel.

Avant de terminer, je voudrais souligner que, depuis quelques jours, c'est-à-dire depuis le début de l'agression, le Conseil s'occupe du volet humanitaire de la question au lieu de s'intéresser à l'acte d'agression en lui-même. N'est-il pas étrange que l'on se concentre en premier lieu sur les questions humanitaires, certes importantes, plutôt que sur la guerre et l'agression, qui sont les causes de ces problèmes humanitaires? Le Conseil ne devrait-il pas d'abord se préoccuper de mettre fin à cette guerre d'agression et se préoccuper de la survie du peuple iraquien, victime au quotidien d'assassinats et de destructions du fait d'une agression cruelle et infâme que l'on ne saurait passer sous silence? N'essaie-t-on pas de mettre la charrue avant les boeufs et de détourner le Conseil du rôle principal qui lui incombe dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales?

Qui a suspendu le programme « pétrole contre nourriture »? Qui a retiré les inspecteurs de l'Iraq? Qui a retiré les observateurs de l'Iraq? Cela n'a-t-il pas été fait avec l'accord et la bénédiction du Conseil? Comment le Conseil a-t-il pu se laisser manipuler – disons-le, manipuler – dans cette affaire, alors que les

États-Unis et le Royaume-Uni n'ont pas pu obtenir une résolution légitimant l'acte d'agression.

Nous espérons que le Conseil pourra résister à ces machinations, initiées par le Royaume-Uni, actuellement mises en oeuvre par les États-Unis et qui ne peuvent que tromper ceux qui suivent aveuglément ces deux pays.

**M. Mohd Isa** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole devant le Conseil en ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois et de vous assurer de notre pleine coopération. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Allemagne, pour le grand savoir-faire avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Au nom du Mouvement des pays non alignés, je vous remercie, Monsieur le Président, vous-même ainsi que les membres du Conseil, d'avoir organisé ce débat public sur la situation qui prévaut actuellement en Iraq. Les membres du Conseil s'en souviennent, d'importants efforts ont été déployés au début du mois pour empêcher la guerre en Iraq, et nous avons clairement exposé les vues du Mouvement des pays non alignés lors du débat public du 11 mars 2003. Malheureusement, ces efforts n'ont pas abouti.

L'action militaire contre l'Iraq dure depuis une semaine. Des attaques incessantes sont lancées depuis la mer, et les attaques terrestres et aériennes se poursuivent au moment même où nous nous trouvons dans cette salle du Conseil. Depuis le début de ces attaques, le Conseil a gardé le silence jusqu'à aujourd'hui. Parallèlement au mutisme du Conseil, des images terribles de cette guerre du XXI<sup>e</sup> siècle sont diffusées en permanence dans le monde entier. Aujourd'hui, nous avons vu un missile frapper un marché. Les millions de personnes qui regardent chaque jour ces images doivent se demander quelle est la position de l'ONU, et surtout du Conseil de sécurité. Le fait que le Conseil ait promptement décidé de convoquer la séance d'aujourd'hui est un signe positif. Cela devrait redonner un certain espoir à ceux d'entre nous qui, au sein de la communauté internationale, restent attachés au multilatéralisme et au rôle central du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Mouvement des pays non

alignés continue d'être pleinement attaché à ces principes.

Le Mouvement des pays non alignés est fermement convaincu que tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent se soumettre et se conformer à la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux principes du droit international pour le règlement des problèmes entre les nations. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés n'a cessé de mettre en avant le rôle crucial qui incombe à l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans le renforcement de la coopération internationale. Nous rejetons toute action militaire unilatérale ou tout recours à la force, notamment ceux qui ne sont pas autorisés par le Conseil de sécurité. Nous déplorons toutes les formes d'action unilatérale contre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance des États Membres.

La guerre contre l'Iraq est conduite sans l'autorisation du Conseil de sécurité. Cette guerre est menée en violation des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies. À cet égard, il est extrêmement regrettable que les parties impliquées aient aujourd'hui décidé de rejeter la diplomatie multilatérale et de s'engager sur la voie de la guerre, alors que l'on s'efforce ardemment d'enrayer le conflit. Nous estimons que l'action militaire unilatérale constitue un acte d'agression illégitime. Cette guerre n'aurait d'abord jamais dû être engagée. Il est donc impératif qu'elle cesse immédiatement. Revenons au Conseil de sécurité pour trouver une solution à ce difficile problème.

Le Mouvement des pays non alignés voudrait réaffirmer son attachement aux principes fondamentaux que sont le non-recours à la force, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de la sécurité de tous les États Membres. Nous continuons de penser que le problème iraquien doit et peut être réglé pacifiquement, par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies. Nous réaffirmons notre volonté de parvenir à un règlement pacifique de la situation actuelle et soulignons le rôle crucial de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous demandons au Conseil de sécurité d'utiliser son pouvoir et son autorité, conformément au mandat que lui confère la Charte, pour relancer le processus

multilatéral qui consiste à rechercher une solution commune à ce problème.

Le Mouvement des pays non alignés a déclaré le mois dernier, lors de son treizième Sommet, qui s'est tenu à Kuala Lumpur, qu'une guerre contre l'Iraq déstabiliserait la région dans son ensemble et pourrait avoir de lourdes conséquences politiques, économiques et humanitaires non seulement en Iraq mais aussi dans le reste du monde. Nous l'avons redit devant le Conseil il y a 15 jours. Nous maintenons cette position à ce jour.

Avec l'escalade des activités militaires en Iraq, nous sommes extrêmement préoccupés par le sort de la population civile du pays sur le plan humanitaire. Selon certaines informations, par exemple, les habitants de Bassorah seront probablement victimes d'une grave crise humanitaire, marquée par une pénurie de besoins essentiels comme l'électricité et l'eau, si l'aide d'urgence ne leur est pas acheminée dans les temps. Nous espérons que les souffrances de la population civile pourront être apaisées le plus tôt possible. Si la responsabilité incombe aux pays qui ont lancé l'action militaire contre l'Iraq, la communauté internationale n'en est pas moins tenue d'aider l'ONU à accomplir l'importante mission de fournir une aide humanitaire.

Il importe que toutes les parties au conflit respectent les droits de l'homme et autres principes humanitaires, notamment en ce qui concerne le traitement et la protection des civils. Les parties doivent respecter le droit international humanitaire, en particulier la quatrième Convention de Genève.

Nous sommes fermement convaincus qu'il aurait fallu explorer tous les moyens pacifiques de désarmer l'Iraq. Nous déplorons vivement que, bien que la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) aient confirmé que l'Iraq coopérait activement et que les inspections donnaient des résultats, les inspecteurs n'aient pas bénéficié du temps nécessaire pour exécuter leur mandat et qu'ils aient été retirés du pays en raison de la guerre. Nous déplorons également que les inspecteurs n'aient pas été autorisés à poursuivre leurs travaux malgré les multiples appels lancés par la communauté internationale, y compris par la majorité des membres du Conseil de sécurité.

Nous avons salué la décision iraquienne de faciliter le retour inconditionnel des inspecteurs de l'ONU et de coopérer avec eux, conformément à la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité. Il est toutefois regrettable que, désormais, la guerre empêche les inspecteurs de travailler. Nous rappelons que le Secrétaire général avait mis l'accent, le 24 mars 2003, sur l'importance de la reprise des inspections de l'ONU.

Le Mouvement des pays non alignés est d'avis que la paix et la stabilité internationales pourraient être préservées si tous les États adhéraient aux principes fondamentaux que sont le non-recours à la force et le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de la sécurité de tous les États Membres de l'ONU. Nous appelons toutes les parties concernées à ne ménager aucun effort pour rechercher sans tarder une solution pacifique et obtenir que l'Iraq respecte toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous continuerons à travailler étroitement avec les États Membres à la recherche d'une ligne de conduite appropriée – notamment en préservant le caractère central et sacro-saint des principes et des buts de la Charte des Nations Unies – pour traiter des questions touchant à la paix et à la sécurité internationales, maintenant et à l'avenir.

Le Conseil de sécurité, en tant que gardien de la paix et de la sécurité internationales, a une responsabilité particulière de veiller à ce que l'ordre international soit fondé sur les principes de la justice et du droit international et non pas sur la puissance militaire.

Je souhaite maintenant prendre la parole au nom de la Malaisie.

La Malaisie est d'avis qu'une action militaire unilatérale lancée sans l'aval ni l'autorisation du Conseil de sécurité constitue une violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. En outre, la doctrine des frappes préventives n'est pas fondée sur le droit international. La Malaisie considère l'action militaire unilatérale lancée par les États-Unis et leurs alliés comme illégale et équivalente à l'invasion d'une nation indépendante et souveraine. De plus, il s'agit d'une action unilatérale lancée de façon sélective et fondée sur des preuves ténues, alors qu'un mécanisme viable existe pour s'assurer que l'Iraq respecte les résolutions pertinentes du Conseil de

sécurité. La Malaisie est donc contrainte de condamner cette action.

La Malaisie souhaite souligner que le recours préventif à la force menace les bases mêmes du droit international, faisant une fois de plus de la guerre un outil de la politique internationale dans les mains des puissants pour assujettir les faibles et les sans défense. Il affirme à tort la notion qui veut que la raison du plus fort prime.

Au vu de la catastrophe humanitaire qui s'abat actuellement sur l'Iraq et face à la grave menace à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationales et régionales qui résulte de l'action militaire unilatérale, la Malaisie exhorte les États-Unis et leurs alliés à revenir immédiatement à des moyens pacifiques mais fermes qui obligeront l'Iraq à respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La Malaisie s'associe à la communauté internationale pour souligner qu'il est urgent de répondre à la catastrophe humanitaire qui fait suite à l'action militaire. Nous souscrivons à l'avis de ceux qui affirment que les États-Unis et leurs alliés, qui ont pris l'initiative de cette action militaire, doivent assumer entièrement le coût de la fourniture de l'aide humanitaire.

**Le Président** : Je remercie le représentant de la Malaisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Yahya Mahmassani, à qui le Conseil a adressé une invitation en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je donne la parole à M. Mahmassani.

**M. Mahmassani** (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter une fois encore pour la façon avisée dont vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui en séance d'urgence afin d'examiner la question de la guerre lancée par les États-Unis et le Royaume-Uni contre un État arabe, à savoir l'Iraq, et des répercussions de cette guerre sur la sécurité et la sûreté des États arabes voisins et sur la sécurité nationale arabe. Depuis le 20 mars, les forces armées et aériennes de deux membres permanents du Conseil de sécurité mènent, sans l'autorisation du Conseil, une guerre injuste et avec des forces supérieures contre

l'Iraq, État Membre de l'Organisation depuis la signature de la Charte.

La décision ministérielle adoptée par le Conseil de la Ligue des États arabes le 24 mars 2003 concernant l'agression américano-britannique contre l'Iraq affirmait qu'elle

« Condamne l'agression américano-britannique contre l'Iraq, État Membre de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes; » (*S/2003/365, annexe, par. 1*)

« Considère cette agression comme une violation de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international, un manquement à la légitimité internationale, une menace contre la paix et la sécurité internationales, un défi à la communauté internationale et à l'opinion publique mondiale qui exige que les différends internationaux soient réglés par des moyens pacifiques et que l'on se fonde sur les décisions exprimant la légitimité internationale; » (*ibid., par. 2*)

« Demande le retrait immédiat et inconditionnel des forces américano-britanniques d'invasion du territoire iraquien et que ces forces soient tenues responsables de cette agression sur les plans matériel, moral et juridique; » (*ibid., par. 3*)

« Charge le Groupe des États arabes à l'Organisation des Nations Unies de demander la tenue d'urgence d'une réunion du Conseil de sécurité en vue de l'adoption d'une décision pour arrêter l'agression et assurer le retrait immédiat des forces d'invasion en dehors des frontières internationales de la République d'Iraq et de réaffirmer le respect de la souveraineté de l'Iraq, de son indépendance politique et de son intégrité territoriale et la nécessité pour tous les États de ne pas s'ingérer dans ses affaires intérieures; » (*ibid., par. 5*)

Les forces américano-britanniques ont choisi de lancer une guerre à un moment où l'Iraq coopérait activement avec les inspecteurs de l'ONU. C'est ce que les inspecteurs eux-mêmes ont affirmé en disant qu'il leur fallait quelques mois pour s'acquitter de leurs tâches. À cet égard, nous souhaiterions une fois encore réaffirmer que la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies

(COCOVINU) est la seule partie autorisée à désarmer l'Iraq.

N'aurait-il pas mieux valu attendre quelques mois pour éviter une guerre que nous voyons faire rage aujourd'hui avec angoisse, tristesse et effroi? Cette guerre aura de graves conséquences tant pour la région que pour le monde. Cette guerre intervient bien que le Conseil de sécurité, en dépit des nombreuses pressions exercées et des multiples tentations, ait refusé de donner son aval à un projet de résolution qui aurait fourni un prétexte peu substantiel au déclenchement d'une guerre injustifiée.

La guerre contre l'Iraq nous amène aujourd'hui à croire que la question iraquienne n'a jamais rien eu à voir avec les armes de destruction massive. La raison sous-jacente de cette guerre était de marquer le début d'une ère dangereuse où la puissance absolue est nécessaire pour mettre en oeuvre des plans et des desseins hostiles aux peuples et aux États de la région ainsi que pour redessiner la carte de la région d'une façon convenant à la puissance occupante. Ceci est absolument inacceptable et plongera dans le chaos le monde arabe et l'ensemble du Moyen-orient.

En ce moment difficile où la nation arabe est aux prises avec de graves défis, nous réaffirmons une fois encore que le modèle des régimes politiques des peuples arabes doit être décidé par les peuples de la région sans ingérence étrangère. Toute tentative visant à imposer des changements dans la région, à s'immiscer dans ses affaires ou à contrôler ses ressources est absolument inacceptable. De plus, cela aura des conséquences graves sur la stabilité régionale, notamment dans la région de la Méditerranée.

Alors que nous avons espéré et escompté que le recours à de bons offices mettrait fin à l'occupation israélienne du territoire arabe et au conflit arabo-israélien conformément à l'initiative arabe et aux résolutions internationales pertinentes, nous assistons avec consternation à l'invasion et à l'occupation de l'Iraq. Il nous faut maintenant faire face non pas à une seule, mais à deux occupations. Cela suscitera la violence, l'extrémisme et l'hostilité des populations arabes. Les relations amicales entre, d'une part, la Grande-Bretagne et les États-Unis et, d'autre part, les peuples arabes dépendent des politiques de ces deux États concernant les questions cruciales du monde arabe. Malheureusement, nous ne constatons à cet

égard que négativisme, partialité et manque d'objectivité.

La vraie menace à la paix et la sécurité de la nation arabe est le fait qu'Israël possède des armes de destruction massive, nucléaires, biologiques et chimiques et leurs vecteurs. Une autre menace est la poursuite de l'occupation par ce pays des territoires arabes, sa politique de tueries et de destructions à l'encontre du peuple palestinien et son refus d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité.

Le système international actuel, qui a été mis en place après la Deuxième Guerre mondiale en 1945, est en grave péril. Le monde risque d'être rapidement en proie à la frustration et à l'anarchie internationale. La sûreté et la sécurité des États faibles est sérieusement menacée. Le fait d'imposer la logique de la force et de la domination et de passer outre à la Charte et au droit international ramènera le monde à la période d'avant 1939, entraînant des guerres qui ne conduiront l'humanité qu'à de nouvelles tragédies et souffrances.

Nous appelons aujourd'hui le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Comment le Conseil peut-il s'enfermer dans le mutisme alors qu'une guerre violente est livrée sous ses yeux? Comment le Conseil peut-il détourner son regard des dévastations, de l'agression et du fait qu'il y ait des centaines, voire des milliers de victimes civiles de cette guerre? Nous appelons le Conseil à mettre fin à cette guerre et à exiger un retrait immédiat des forces d'invasion. Cette responsabilité lui incombe. Sa crédibilité en dépend, tout comme celle de l'ensemble du système international, qui s'effondre sous les coups des canons, des missiles et des avions qui frappent en ce moment même Bassorah et Bagdad.

**Le Président :** Je donne à présent la parole au représentant de l'Algérie.

**M. Baali (Algérie) :** Il aura fallu bien des pertes en vies humaines, bien d'indicibles horreurs et d'effroyables destructions, il aura fallu que se glace de terreur le sang de millions d'innocents soumis à une terrible campagne dite de choc et d'effroi, froidement conçue et planifiée, il aura fallu que des centaines de millions de personnes pleurent des larmes de sang devant la furie de la guerre vécue en direct, pour qu'enfin le Conseil auquel les nations du monde confièrent naguère la responsabilité de les protéger à jamais contre la guerre, réalisât qu'il y avait un peuple

en danger de mort et qu'en s'en désintéressant, il risquait d'en assumer la lourde responsabilité devant Dieu, les hommes et l'Histoire.

Le Conseil a donc décidé de se réunir aujourd'hui à la suite d'une demande conjointe émanant du Groupe arabe et du Mouvement des pays non alignés et, vous en conviendrez avec moi, Monsieur le Président il était grand temps qu'il le fit. C'est que la situation à laquelle nous faisons aujourd'hui face est d'une gravité telle et si grosse de périls pour un peuple et un pays menacés dans leur existence même, pour une région déjà lourdement meurtrie, et pour une humanité défiée jusque dans son humanité, que ne rien entreprendre eût équivalu à se rendre coupable de non assistance à un peuple en danger.

Comment justifier en effet le recours à des moyens aussi extrêmes, aussi disproportionnés et aussi définitifs quand aucun danger présent et immédiat ne menaçait la paix et la sécurité internationales et que les inspections instituées par le Conseil de sécurité pour le désarmement pacifique de l'Iraq allaient dans le sens souhaité?

Comment qualifier les dommages irréparables infligés à ces millions d'enfants déjà malades et faméliques par le fait de sanctions que le Conseil leur a imposées, réveillés en sursaut au milieu de la nuit, puis tenus éveillés des jours durant, terrorisés, hébétés et plongés dans un cauchemar permanent par ces explosions à la puissance inouïe qui nous font sursauter jusque devant nos écrans et qui nous bouleversent jusqu'au tréfonds de nous-mêmes?

Lorsque l'on s'inquiète, à juste titre, de l'effet de la violence télévisuelle sur nos enfants, qui nous dira les graves traumatismes et l'immense souffrance de ces millions d'enfants à qui on a volé leur enfance et leur innocence, qu'on a marqués à jamais du sceau de l'horreur et qui jamais n'oublieront le calvaire insoutenable où leur vie a, en l'espèce d'une fraction de seconde, à jamais basculé?

Ni eux, ni tous ceux qui, depuis des mois, manifestent contre la guerre – y compris dans cette ville de New York, où l'on a vu les familles des victimes du 11 septembre à la tête du cortège pour la paix parce qu'elles savent, pour l'avoir subie dans leur âme et dans leur chair, ce que peut être la folie des hommes – ne se résoudront, en effet, à croire que la liberté et la sécurité puissent être à ce prix. Ces enfants porteront, à n'en point douter, des cicatrices

indélébiles, et leur cœur sera, à l'instar de tous ceux à qui on a ravi l'espoir, gros de douleur, d'amertume et de frustration.

L'Algérie, qui dès le début de la crise avait appelé à un règlement pacifique du conflit fondé sur la mise en œuvre intégrale par l'Iraq des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et qui, devant ce dernier avait mis en garde, il y a quelque jours à peine, contre les périls et les dangers dont un conflit en Iraq serait porteur pour l'Iraq lui-même mais aussi pour les pays de la région et la paix dans le monde, voudrait exprimer ici son immense douleur et sa grave préoccupation face à la terrible épreuve imposée au peuple iraquien frère qui, assiégé et meurtri, fait face à l'adversité avec un courage et une dignité qui forcent l'admiration et le respect.

Elle le fait avec d'autant plus de conviction qu'elle sait d'expérience que la guerre est toujours la pire des solutions et que ce sont les populations civiles qui toujours paient le prix le plus élevé, comme en témoignent ces insoutenables images de centaines de civils dont des femmes et des enfants tués ou blessés, victimes des bombardements qui parviennent, vaille que vaille, et en dépit de toutes les censures et les autocensures – pour ne pas dire autre chose – à forcer nos écrans de télévision.

L'Algérie qui regrette profondément que les missions d'inspection aient été brutalement interrompues alors qu'elles commençaient à porter leurs fruits grâce à la coopération active de l'Iraq, voudrait rappeler que le recours à la force dont l'Iraq est aujourd'hui l'objet n'a pas été dûment autorisé, et qu'il ne remplit donc pas les conditions de légalité et de légitimité requises. De fait, il s'agit là d'un précédent d'une gravité exceptionnelle dans les relations internationales contre lequel le Secrétaire général avait mis en garde le 11 mars dernier quand il avait prévenu que ceux qui décideraient d'agir en dehors du Conseil, le feraient en violation de la Charte des Nations Unies. De plus, il est aujourd'hui patent que les objectifs de cette guerre vont bien au-delà des objectifs de la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité et qu'en l'occurrence, il ne s'agit pas seulement de détruire les armes de destruction massive que l'Iraq affirme ne pas posséder.

C'est pour toutes ces raisons que mon pays fait pleinement sienne la résolution adoptée le 24 mars dernier par le Conseil des ministres de la Ligue des

États arabes, appelant à la cessation immédiate des actes de guerre et au retrait total et inconditionnel des forces étrangères. Il s'agit là d'un appel pressant et solennel qui ne peut être ignoré ni par votre Conseil ni par la Coalition aujourd'hui en guerre contre l'Iraq.

C'est pour ces raisons aussi qu'il réaffirme l'exigence du strict respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République iraquienne, qu'il réitère au peuple iraquien frère sa pleine solidarité dans la terrible épreuve à laquelle il se trouve aujourd'hui confronté, et qu'il appelle au strict respect des Conventions de Genève, celle relative aux prisonniers de guerre comme celle relative à la protection des populations civiles en temps de guerre.

De la même manière, c'est avec regret et consternation que mon pays a appris la décision du Secrétaire général de l'ONU de mettre fin, à partir du 17 mars dernier, à l'activité de tous les organismes de l'ONU présents en Iraq. Tout en comprenant les raisons de sécurité à l'origine d'une telle mesure, il voudrait alerter votre Conseil sur le fait que la suspension du programme « pétrole contre nourriture » est sur le point de provoquer une véritable catastrophe humanitaire, notamment à Bassorah, comme l'a relevé le Secrétaire général lui-même il y a deux jours.

La suspension de ce programme humanitaire ne signifie, en effet, ni plus ni moins que l'arrêt de la livraison à l'Iraq de médicaments, d'aliments et d'autres fournitures humanitaires, et cela, au moment même où, privées d'eau et d'électricité et livrées à la fureur des combats et des bombardements, les populations civiles iraquiennes ont plus que jamais besoin d'être protégées, assistées et prises efficacement en charge.

C'est pour cela que nous appelons à une reprise sans délai du programme « pétrole contre nourriture », qui doit se poursuivre sous l'autorité du Conseil mais uniquement pour la concrétisation des contrats déjà signés, étant entendu qu'à partir du moment où les sanctions seront levées, le régime en question n'aura plus sa raison d'être et que tout éventuel ajustement du programme ne doit en aucun cas préjuger l'avenir, attenter à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République iraquienne ou violer le principe de la libre disposition par le peuple iraquien de ses richesses.

Ceci étant, lorsque les Pères fondateurs ont créé l'Organisation des Nations Unies, ce n'était, à l'évidence, pas pour en faire une agence pourvoyeuse d'assistance humanitaire, aussi importante et nécessaire que celle-ci puisse être, en cas de catastrophe ou de conflit armé. L'Organisation des Nations Unies a été, en effet, conçue pour porter des ambitions et pour incarner des idéaux infiniment plus grands.

C'est d'abord, et avant tout, une Organisation politique regroupant des nations mues par la volonté d'oeuvrer ensemble en vue de relever les multiples défis auxquels l'humanité est aujourd'hui confrontée, et dont la nature globale et transfrontalière impose à tous les États, grands et petits, d'unir leurs efforts et d'agir de manière collective et solidaire pour y faire face avec succès. C'est aussi l'institution qui incarne notre conscience universelle et vers laquelle convergent tous les regards dès lors qu'une menace à la paix et à la sécurité internationales se produit et dont il est attendu qu'elle fasse prévaloir la paix, la justice et le droit et qu'elle protège les plus faibles et les plus démunis. C'est enfin, un forum unique où les nations du monde se retrouvent, pour rêver et bâtir ensemble par le dialogue, la concertation et la coopération, un monde plus juste et plus sûr et où la règle du droit s'applique à tous et en toutes circonstances.

Il est, dès lors, du devoir des États Membres mais également de notre Secrétaire général, comme il vient d'en faire la démonstration dans l'intervention qu'il vient de faire devant nous cet après-midi, de veiller à ce que cette Organisation, à tous points de vue irremplaçable, ne soit ni contournée, ni marginalisée, ni affaiblie, ni réduite à un rôle mineur, et qu'elle sorte, au contraire grandie des épreuves que les circonstances lui ont imposées, car autrement, elle y perdrait son âme et nous tous en pâtirions.

Le Conseil se trouve aujourd'hui véritablement à la croisée des chemins. Il fait face à une situation d'une extrême gravité qui l'interpelle dans sa raison d'être même et qui lui fait obligation de tout entreprendre pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Sa responsabilité est aujourd'hui d'autant plus grande qu'il s'agit, en l'occurrence, d'un recours à la force qu'il s'est fait fort de ne pas autoriser et que ce qui est attendu de lui c'est, pour le moins, d'appeler à la cessation immédiate des hostilités et au retour aux moyens pacifiques de règlement des conflits.

Est-ce là trop demander à ce Conseil qui demeure pour tant de nations grandes et petites, malgré les déceptions et les frustrations, le dépositaire de nos attentes, le réceptacle de notre volonté de créer un monde plus sûr et plus juste et, en définitive, l'ultime rempart contre la force brutale et la loi du plus fort?

**Le Président** : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais m'adresser à vous, chers collègues. Vu la longueur de la liste des orateurs dont nous sommes saisie, j'invite tous les orateurs à ne pas adresser de félicitations au Président afin que nous puissions tous les entendre. Je voudrais de nouveau inviter tous les orateurs à limiter leur intervention à cinq minutes maximum comme je l'avais demandé précédemment demandé pour que nous puissions achever nos travaux dans les meilleurs délais. Nous avons environ 72 orateurs inscrits sur notre liste. Je vous remercie de votre compréhension. Je donne la parole au représentant de l'Égypte.

**M. Aboul Gheit** (Égypte) (*parle en arabe*) : Aujourd'hui, le Conseil de sécurité est confronté à un nouveau défi face aux responsabilités qui lui incombent s'agissant des réalités au Moyen-Orient. Ces défis ont été causés par l'agression en cours perpétrée par la force d'occupation israélienne sur le territoire palestinien et la poursuite de l'occupation militaire iraquienne après l'échec des efforts visant à aboutir au règlement pacifique demandé par les résolutions du Conseil.

Des jours difficiles se sont écoulés depuis l'ouverture des hostilités sur le territoire iraquien. Aujourd'hui, nous devons réfléchir aux mesures collectives que nous pouvons prendre pour mettre un terme aux combats et pour s'engager de nouveau sur la voie politique dans le cadre du droit international afin d'aboutir à un règlement politique de la crise. Cela nous permettrait d'épargner les populations de l'Iraq, du Moyen-Orient et du monde entier et de les mettre à l'abri de la guerre, qui n'engendre que destruction, dévastation, déstabilisation et menace la sécurité et le bien-être des populations. Cette guerre risque de prendre des dimensions considérables et d'avoir des répercussions graves et durables.

L'Égypte a participé activement aux différentes étapes des mesures prises par la communauté internationale sur la question iraquienne ces 10 dernières années. La démarche de l'Égypte repose sur sa conviction inébranlable qu'il importe d'agir dans le

cadre du système de sécurité collective prévu par la Charte et qu'il faut absolument préserver l'intégrité territoriale, l'unité et la souveraineté de l'Iraq de même que celle de ses États voisins.

Si l'on avait donné plus de temps au régime international d'inspections de l'Iraq et si tous les États avaient insisté sur le fait que la paix était possible et qu'elle méritait qu'on en fasse davantage dans le contexte de la légalité internationale, nous n'aurions pas à regarder les images effroyables qui défilent en ce moment avec leur cortège de morts et de blessés civils et militaires dont le nombre ne va cesser d'augmenter. La mort d'une seule personne est une perte pour l'humanité. La mort d'une seule personne porte en soi le germe du ressentiment et de la vengeance qui continueront de hanter la génération future qui devra payer le prix de cette évolution troublante et attristante.

En tant que conscience de la communauté internationale et de la légitimité internationale, le Conseil de sécurité est appelé à envoyer un message clair exhortant à la fin immédiate des combats sur le territoire iraquien et à la reprise des tentatives en vue d'un règlement pacifique. Il est appelé à affirmer le caractère inadmissible de toute atteinte à la souveraineté de l'Iraq et de ses voisins et la souveraineté iraquienne sur son territoire et ses ressources. Toutes les parties doivent respecter les règles du droit international humanitaire et les responsabilités qui en découlent. Les membres de la communauté internationale doivent conjurer le Conseil de s'acquitter de ses responsabilités avec diligence.

À la réunion des ministres des affaires étrangères de la Ligue des États arabes du 24 mars, une résolution importante, qui rendait hommage aux partisans de la paix, a été adoptée. Il y figurait des éléments importants qui doivent être pris en compte par le Conseil de sécurité lorsque celui-ci traitera de l'Iraq et de ses répercussions sur la paix et la sécurité internationales. Il convient avant tout de mettre un terme à cette agression, de retirer les troupes étrangères et de réaffirmer le respect de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de l'Iraq ainsi que la nécessité pour tout État de s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures iraqiennes.

Pour éliminer les armes prosrites iraqiennes, la communauté internationale ne peut ignorer le fait qu'une telle action demeurera incomplète sans la pleine

application du paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) qui appelle à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive.

L'élimination des armes iraqiennes interdites ne représente qu'une étape de cet objectif, qui doit se concrétiser pleinement au niveau régional, comme l'exige la résolution 687 (1991).

Sur la base de la primauté du droit et du respect du droit international, la communauté internationale demande au Conseil et à ses membres de préserver la Charte, qui rejette la guerre et préconise le règlement pacifique des différends. Le recours à la guerre et à la force symbolise, à nos yeux, l'échec de l'action politique visant à atteindre un règlement pacifique des différends.

Je ne crois pas que le Conseil, quelles que soient les circonstances, puisse renoncer à sa responsabilité au titre de la Charte, celle du maintien de la paix et de la sécurité internationales; et je ne peux pas croire non plus que le Conseil de sécurité puisse ne pas agir immédiatement pour mettre fin à une tragédie qui met en danger la vie de milliers de personnes et sape les fondements de l'édifice construit par le monde en vue d'éviter la résurgence de la violence et de guerres cruelles.

Pour terminer, si nous devons rejeter la guerre à tout prix et aussi rejeter la paix à tout prix, nous avons la possibilité d'édifier la paix sur des bases conformes au droit et à la légalité, et en répondant aux espoirs de l'humanité, y compris le droit des peuples à vivre sans armes de destruction massive ou de destruction limitée.

**Le Président** : Je donne la parole au représentant du Yémen.

**M. Alsaidi (Yémen) (*parle en arabe*)** : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion d'exprimer la position de la République du Yémen sur l'invasion de l'Iraq.

Le Gouvernement et le peuple de la République du Yémen soutiennent le peuple iraquien qui, quotidiennement – et en fait heure après heure –, compte ses victimes. Nous déplorons cette terrible crise et les divisions dans les relations internationales causées par cette guerre, menée par les États de la coalition sans l'autorisation du Conseil de sécurité. Nous sommes profondément préoccupés par l'impact de cette guerre : la mort de milliers de civils innocents et les destructions, non seulement en Iraq, mais

également dans l'ensemble de la région. Cela ouvrira la porte toute grande à l'extrémisme, à l'instabilité et à l'insécurité dans les États de la région. Nous devons bien réfléchir afin d'éviter les répercussions de cette guerre illégale.

Avant même le lancement du premier missile contre l'Iraq, nous avons vu le Conseil de sécurité divisé, avec une majorité de membres encourageant la poursuite des inspections sur les armes de destruction massive en Iraq – inspections qui avaient déjà donné des résultats positifs – et une minorité souhaitant arrêter tous les efforts de paix et préconisant la guerre.

Nous avons été témoins des tensions qui ont causé une grave fissure dans les relations entre les États, marginalisé le Conseil de sécurité et paralysé son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cela a conduit à une nouvelle phase dans les relations internationales, caractérisée par la violation des principes convenus et par la politique du recours à la force.

L'invasion militaire de l'Iraq est une tragédie pour l'Iraq et la région dans son ensemble. Elle met également en danger l'avenir des relations internationales. Le temps manque pour développer ce point maintenant, et je résumerai donc simplement la position de la République du Yémen sur les événements actuels en Iraq.

Premièrement, la République du Yémen estime que l'invasion militaire de l'Iraq est tout à fait injustifiable, notamment du fait de l'attachement de l'Iraq au principe de mise en oeuvre des résolutions internationales sur l'élimination des armes de destruction massive, en particulier de la résolution 1441 (2002). Cela a été confirmé par les rapports du Directeur exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Le recours à la force, pour des raisons autres que la légitime défense et sans mandat du Conseil de sécurité, constitue une violation flagrante des principes du droit international et de la Charte.

Deuxièmement, les pays de la coalition ont affirmé qu'ils sont déterminés à détruire les armes de destruction massive en Iraq, sous prétexte d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité alors qu'ils n'y ont pas été autorisés par ce dernier, et leur refus de considérer l'arsenal nucléaire, chimique et

biologique d'Israël illustre une politique de double critère et montre qu'ils ont d'autres raisons d'agir face aux problèmes de la région.

Troisièmement, l'invasion représente, dans la forme et le fond, une conduite inacceptable et extrêmement dangereuse pour les relations internationales. La politique déclarée visant à un changement du régime est un acte d'agression mené contre un État indépendant et souverain, Membre de l'Organisation des Nations Unies, et il constitue une ingérence dans ses affaires intérieures.

Une guerre préventive, basée sur de simples doutes quant aux intentions d'autrui, conduit au chaos et cela pourrait saper les fondements des relations internationales. La République du Yémen souscrit aux résolutions adoptées par le dernier Sommet arabe, ainsi qu'à la décision prise par les Ministres des affaires étrangères des États arabes, qui ont réaffirmé la nécessité de respecter la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de l'Iraq et le principe de non-ingérence dans ses affaires intérieures. De même, mon pays est en faveur du respect de la sécurité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'État du Koweït.

En dépit de cette situation très précaire, nous restons optimistes du fait du consensus international multiforme contre la guerre en Iraq. Mais cela doit s'illustrer par une politique visant à mettre fin à cette guerre tragique, et c'est là en fait la responsabilité des Nations Unies. C'est à l'Organisation des Nations Unies qu'il appartient de déterminer l'engagement des États Membres vis-à-vis des buts et principes de la Charte et de leur imposer le respect de la légalité internationale.

Pour terminer, nous ne pouvons qu'exprimer encore une fois notre sympathie face à la tragédie que traversent le territoire et le peuple frère de l'Iraq. Nous invitons toutes les parties à cesser immédiatement cette invasion, ces destructions et cette effusion de sang.

**Le Président** : Je donne à présent la parole au représentant du Koweït.

**M. Abulhasan (Koweït) (parle en arabe)** : Nous sommes ici réunis suite à la demande exprimée par le Groupe des États arabes et à la décision adoptée par la Ligue des États arabes, le 24 mars. Cette décision a été publiée avec une réserve de l'État du Koweït parce qu'elle ne mentionnait pas l'agression perpétrée par

l'Iraq contre le Koweït sous la forme des attaques de missiles ni la violation par l'Iraq des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de toutes les décisions des sommets de la Ligue arabe demandant le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de la sécurité du Koweït. Par conséquent, les réserves émises par le Koweït ne peuvent être attribuées à la tenue de la séance du Conseil de sécurité d'aujourd'hui – comme le montre notre participation effective – mais bien aux raisons que je viens d'énoncer.

Je voudrais tout d'abord exprimer la profonde tristesse, l'angoisse, qui est la nôtre, ainsi que notre sympathie face au sort des victimes innocentes du peuple iraquien qui ont été blessées ou ont péri suite aux opérations militaires en cours, ainsi que de ceux qui, au sein des forces de la coalition, sont tombés au cours de ces opérations. Nous souhaitons tout le réconfort possible aux familles et un prompt rétablissement aux blessés. Face à la guerre et à ses répercussions, le Koweït se joint à tous les pays qui affirment que la guerre doit n'être que le dernier recours, la voie à n'emprunter que lorsque toutes les autres options ont été épuisées.

Le peuple koweïtien connaît mieux que tout autre les effets des opérations militaires en cours en Iraq, qui découlent du refus obstiné de ce dernier de respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité concernant l'élimination de ses armes de destruction massive. Le Conseil se rappellera en effet qu'en 1990, le peuple koweïtien a languì sept mois sous une occupation iraquienne odieuse et cruelle qui a multiplié les meurtres, les tortures, les violations de sanctuaires et provoqué des souffrances véritables à cause des pratiques cruelles du régime iraquien. Au cours de cette sombre période, l'Iraq, puissance occupante, n'avait même pas permis aux médias internationaux et aux organisations humanitaires – en particulier le Comité international de la Croix-Rouge – de pénétrer sur le territoire koweïtien occupé pour veiller sur la situation et faire connaître au monde par des rapports et des images circonstanciées les souffrances du pays. La situation aujourd'hui n'est pas la même. En effet, la couverture médiatique des opérations militaires et de leurs retombées sur la population iraquienne est d'une ampleur sans précédent. Le Koweït exhorte donc les forces de la coalition à prendre toutes les précautions qui s'imposent pour éviter de provoquer des pertes humaines et de mettre en péril la vie des civils,

conformément au droit international humanitaire et aux Conventions de Genève pertinentes.

En ce qui concerne la situation actuelle, la position de mon pays est la suivante.

Premièrement, l'État du Koweït réaffirme qu'il n'a pas participé et qu'il ne participera pas à une opération militaire contre l'Iraq et que toutes les mesures que nous prenons ne visent qu'à protéger notre sécurité et notre intégrité territoriale.

Deuxièmement, l'Iraq a continué, depuis son invasion et son occupation du Koweït en 1990, sa politique agressive à l'égard du Koweït, de son peuple et de son gouvernement. La dernière illustration en date en est le lancement depuis le 20 mars de missiles iraqiens sur des zones civiles habitées du Koweït. Ces attaques de missiles iraqiens ont continué jusqu'à ce jour, ce qui prouve une fois de plus le bien-fondé des mesures défensives prises par le Koweït, par les pays frères du Conseil de coopération du Golfe et par d'autres pays amis afin de protéger la sécurité, la souveraineté et la stabilité du Koweït.

Je salue de cette tribune les forces du bouclier d'Al-Jazeera, composé de forces du Conseil de coopération du Golfe venues aider le Koweït à défendre sa sécurité et sa stabilité, et travailler aux côtés des forces armées du Koweït et d'autres pays amis. Nous considérons les attaques iraqiennes contre des cibles civiles koweïtiennes comme une violation flagrante de la Charte de la Ligue des États arabes et de la Charte des Nations Unies. Nous demandons à la communauté internationale et au Conseil de sécurité de condamner ces attaques iraqiennes, d'en exiger la cessation immédiate et de souligner qu'il importe de respecter la sécurité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq.

En outre, ces attaques de l'Iraq appellent un certain nombre de considérations importantes.

Premièrement, le Gouvernement iraqien essaie d'attirer le Koweït dans cette guerre et de l'obliger à participer à ces opérations. Mais le Koweït ne se laissera pas prendre au piège de ces tentatives désespérées de l'Iraq.

Deuxièmement, les missiles que l'Iraq destine aux zones civiles koweïtiennes ont une portée supérieure à 150 kilomètres. Certains de ces missiles ont atterri sur des zones résidentielles de la ville d'Al-Fuhayhil, dans le Sud du Koweït, ce qui est une preuve

irréfutable que le Gouvernement iraqien possède des missiles prohibés de portée supérieure à celle autorisée par les résolutions du Conseil de sécurité. Cela prouve que les affirmations du Gouvernement iraqien selon lesquelles il ne posséderait pas ce type de missiles ne sont pas recevables.

Troisièmement, le Koweït réaffirme que sa position sur les opérations militaires en cours contre l'Iraq est conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux obligations juridiques qui lient l'Iraq en vertu de ces résolutions, fait totalement méprisé par le Gouvernement iraqien. La résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité a d'autre part averti très clairement l'Iraq qu'il ferait face à de graves conséquences s'il continuait à ne pas respecter ces décisions. Le Koweït réaffirme la position sans équivoque qu'il a exprimée au Conseil de sécurité lors de réunions précédentes et selon laquelle le Gouvernement iraqien porte l'entière responsabilité des graves conséquences auxquelles il fait face aujourd'hui.

Tous les membres de la communauté internationale ont demandé au régime iraqien de faire en sorte que l'on n'en arrive pas à ce stade, conscients qu'ils étaient des décisions, légitimes sur le plan international, autorisant, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, l'adoption de toutes les mesures nécessaires pour garantir le respect par l'Iraq des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et pour mettre un terme au mépris affiché par l'Iraq de ces mêmes résolutions. Des initiatives courageuses et de bonne foi ont été soumises aux dirigeants iraqiens afin d'épargner au peuple iraqien les souffrances auxquelles il est aujourd'hui confronté. Mais les dirigeants iraqiens les ont toutes rejetées.

Quatrièmement, les images, diffusées récemment par les médias, des prisonniers de guerre des forces de la coalition détenus par les Iraquiens, soumis à un traitement inhumain et exhibés devant les médias, nous incitent à faire à nouveau part au Conseil de notre profonde préoccupation concernant le sort des prisonniers koweïtiens et des ressortissants de pays tiers détenus par l'Iraq depuis 1990. Nous demandons au Conseil de sécurité, au Secrétaire général et au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) d'intervenir rapidement auprès du Gouvernement iraqien pour exiger qu'il respecte les principes du droit international humanitaire, notamment la Convention de Genève relative au traitement des

prisonniers de guerre, et qu'il fasse le plus tôt possible la lumière sur le sort de nos prisonniers, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Cinquièmement, le Koweït demande au Conseil de sécurité de concentrer son attention sur la situation à venir de l'ensemble de la population de l'Iraq et de s'efforcer tout spécialement d'empêcher une catastrophe humanitaire en Iraq. Il lui demande également d'élaborer rapidement un plan garantissant qu'il sera répondu aux besoins humanitaires du peuple iraquien et que son droit à des conditions de vie décentes sera respecté. À cet égard, nous appuyons les propositions et les idées soumises par le Secrétaire général et qui sont actuellement à l'examen, y compris celles concernant la modification du Programme « pétrole contre nourriture ». Le Koweït demande que le Secrétaire général dispose de l'autorité nécessaire pour conduire cette urgente tâche humanitaire.

Sixièmement, le Gouvernement koweïtien a préparé un plan complet visant à fournir, sous toutes les formes possibles, une aide humanitaire à nos frères, au peuple iraquien, aussi bien de manière directe que par l'intermédiaire de l'ONU et de ses institutions humanitaires, ainsi que d'autres organisations humanitaires. Vu la situation actuelle, le Koweït a mis en place un centre chargé de fournir une aide humanitaire au peuple iraquien. Le Koweït a également fourni une aide financière d'un montant de 5 millions de dollars à plusieurs institutions humanitaires, à savoir le CICR, le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Dans les prochains jours, le Koweït annoncera de nouvelles contributions visant à financer les activités humanitaires d'autres institutions présentes en Iraq, en réponse à l'appel lancé par le Secrétaire général.

Septièmement, le Koweït tient vivement à ce que les richesses et les ressources nationales de l'Iraq soient préservées et il est déterminé à contrecarrer les tentatives désespérées du régime iraquien pour provoquer une catastrophe écologique dans la région. Le Koweït a envoyé en Iraq une équipe de spécialistes du Ministère des affaires pétrolières afin d'éteindre les puits de pétrole auxquels les forces iraqiennes ont délibérément mis feu dans le gisement pétrolier de Roumailah. Il y a deux jours, cette équipe koweïtienne a éteint l'incendie d'un des puits et elle s'efforce désormais d'éteindre ceux qui ravagent les autres puits.

Il est regrettable que le Gouvernement iraquien détruise le potentiel et les richesses du peuple iraquien plutôt que de s'efforcer de préserver et de développer ces ressources. Les nombreux précédents du régime iraquien en la matière sont de notoriété publique. Avant de se retirer du Koweït en 1991, l'Iraq a incendié plus de 700 puits de pétrole dans ce pays, provoquant une catastrophe écologique dont le Koweït et les autres pays de la région supportent encore les conséquences. Il est également regrettable que les autorités iraqiennes continuent de placer des mines dans les eaux du Golfe persique afin d'empêcher que les forces de la coalition n'utilisent le port d'Oum Qasr et pour entraver l'arrivée de l'aide humanitaire destinée à la population iraquienne du sud du pays, au lieu de faciliter cette aide.

Sans l'ombre d'un doute, ces pratiques viennent renforcer la conviction de la communauté internationale que le Gouvernement iraquien n'a aucun souci des souffrances de la population iraquienne et que son principal objectif est de s'accrocher au pouvoir à n'importe quel prix.

Alors qu'il doit faire face à ces tâches formidables en Iraq, s'agissant à la fois de restaurer la paix et la stabilité et de répondre aux besoins humanitaires désormais évidents de la population iraquienne dans les moments difficiles qu'elle traverse actuellement, le Conseil de sécurité se doit de surmonter ses divisions, de resserrer les rangs et de se donner pour objectif l'intérêt du peuple iraquien et tout ce qui est nécessaire pour lui apporter sécurité, stabilité et développement en compensation de toutes ces années de privation, de torture et de déplacement. L'histoire inscrira au crédit de l'Organisation des Nations Unies la mission qui l'attend en Iraq, où elle agira ainsi conformément aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jamahiriya arabe libyenne.

**M. Own** (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir si rapidement agréé à la demande d'organiser la présente réunion afin de débattre d'une situation grave où la paix et la sécurité internationales se trouvent menacées du fait de l'agression commise contre le peuple iraquien.

Je voudrais, en premier lieu, exprimer mon respect et mon admiration pour le peuple iraquien qui

résiste et se bat courageusement en ce moment crucial de son histoire et de l'histoire de la région arabe. À une heure où les répercussions sur le Moyen-Orient ne manqueront sûrement pas, il est regrettable que la population de l'Iraq, peu nombreuse et mal armée, soit la cible d'attaques aériennes, terrestres et maritimes, d'une ampleur sans précédent, lancées par des nations puissantes et recourant aussi bien à des armes classiques de pointe qu'à des armes de destruction massive.

Des bombardements incessants frappent chaque jour les villes, les villages et l'infrastructure du peuple iraquien, faisant de nombreuses victimes parmi les civils innocents. Nous le voyons sur toutes les chaînes de télévision, sauf sur celles des États agresseurs, qui cachent ce qui se passe réellement et fournissent des informations erronées tout en prétendant défendre la liberté et la démocratie.

Au commencement de l'agression, qui a été lancée en dehors du cadre de la légalité internationale, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, et des membres du Conseil de sécurité ont qualifié ce jour de funeste pour l'ONU et pour la communauté internationale. Des millions de personnes de par le monde ont partagé ce sentiment de déception. Cette guerre les a terrorisées et bouleversées. Ce sont des jours funestes que la communauté internationale traverse actuellement. L'un des principaux États prééminents de l'ONU a violé l'esprit collectif; les efforts déployés dans un cadre juridique collectif ont été abandonnés. Cette Organisation, fondée par nos pères et nos grands-pères, a été mise à l'écart, alors qu'elle offre un cadre privilégié pour régler les différends par des moyens pacifiques. Il est évident qu'un coup rude a été porté à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions, et qu'elle sera en difficulté pendant longtemps.

L'agression infâme que les États-Unis et le Royaume-Uni mènent avec le concours d'un petit nombre de pays alliés contre un État indépendant, souverain qui est membre de l'ONU constitue une violation flagrante de toutes les lois et de toutes les normes internationales. Elle constitue une grave violation des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et passe outre à tous les efforts des institutions qui sont responsables du maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment le Conseil de sécurité. Les résolutions qui ont été adoptées – la dernière en date étant la résolution

1441 (2002) – n'autorisent nullement le recours à la force contre l'Iraq. Les représentants des États-Unis et du Royaume-Uni l'ont d'ailleurs explicitement indiqué au moment de l'adoption de la résolution. Ils ont déclaré que la résolution 1441 (2002) ne prévoyait pas un recours automatique à la force et qu'ils n'avaient pas d'autre dessein que de désarmer l'Iraq.

Il est devenu évident pour tous que l'objectif n'est pas de retirer à l'Iraq ses armes de destruction massive, puisque cela a déjà été fait, comme l'ont confirmé les chefs des équipes d'inspection dans leurs déclarations et dans leurs rapports, y compris dans le programme de travail. Les deux États ont déclaré que leur principal objectif était de changer le régime en Iraq, d'y instaurer la liberté et la démocratie et d'y faire respecter les droits de l'homme. Nous nous demandons donc s'il est légal d'agresser un État pour en changer le régime. Comment instaurer la liberté et la démocratie au moyen de missiles et de bombardements, qui détruisent la totalité des institutions et des infrastructures civiles de l'Iraq et tuent des centaines d'innocents – enfants, femmes et personnes âgées? Cette agression mutile les corps et détruit les maisons, les écoles, les hôpitaux, les villes et les villages. Est-ce cela la démocratie? Est-ce là la liberté à laquelle nous aspirons en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle?

Quelles sont les grandes puissances auxquelles la communauté internationale a confié le droit et le devoir de maintenir la paix et la sécurité dans le monde en leur accordant le droit de veto? Comment justifier ces privations et ces assassinats? Comment assurer le respect des droits à la vie, à la sécurité, aux vivres, aux soins de santé et à l'eau? Est-il raisonnable de suspendre les programmes mis en place par la communauté internationale pour répondre aux besoins essentiels à la survie du peuple iraquien? Comment justifier la suspension du programme « pétrole contre nourriture » sans que l'organe compétent, en l'occurrence le Conseil de sécurité, l'ait décidée? Est-il sage de mener une guerre sans précédent de par son ampleur et sa capacité de destruction? Est-il raisonnable de se contenter d'apporter une assistance humanitaire aux victimes? Ne devrions-nous pas exiger la fin immédiate de cette guerre injustifiée et destructive dans la mesure où elle est contraire à la légalité internationale? Ne serait-il pas juste d'exiger le retrait de toutes les forces présentes sur le territoire

iraquien et d'indemniser le peuple iraquien pour les destructions et les tueries qu'il a subies?

Le peuple iraquien n'a pas besoin de l'assistance humanitaire que certains États de la coalition demandent et tentent de fournir en utilisant les richesses et les ressources de l'Iraq, alors qu'ils ont suspendu le programme « pétrole contre nourriture ». Le peuple iraquien a refusé de gagner les camps préparés à son intention dans les régions frontalières du pays. Les Iraquiens résidant à l'étranger retournent dans leur pays pour le défendre. Ils ne vivent pas dans les camps dits de la liberté, qui, selon les États agresseurs, devaient attirer des millions de réfugiés.

Nous voyons une corrélation très nette entre ces desseins funestes à l'égard de l'Iraq et la tragédie qui frappe le monde arabe et sur laquelle les États agresseurs ferment les yeux. Je veux parler des massacres qui sont perpétrés par les forces d'occupation sionistes dans les territoires palestiniens occupés. Ces massacres sont perpétrés par un État d'occupation qui détient des armes très sophistiquées et les utilise contre des civils. Des dizaines d'entre eux sont tués en moyenne chaque jour, sans que les États soi-disant démocratiques ne lèvent le petit doigt. Cet État d'occupation est protégé par État agresseur, qui utilise son droit de veto au Conseil de sécurité pour faire obstacle à l'adoption de mesures contre Israël, y compris à la mise en oeuvre des résolutions qui exigent le retrait des troupes d'occupation des territoires palestiniens et autorisent le peuple palestinien à exercer son droit à l'autodétermination et à fonder un État indépendant sur son territoire. Paradoxalement, les États envahisseurs demandent l'application de la quatrième Convention de Genève pour leurs soldats prisonniers de guerre, en dépit de l'illégalité de cette guerre, alors qu'eux-mêmes rejettent l'application de cette Convention dans les territoires palestiniens occupés. L'un d'eux a d'ailleurs utilisé son droit de veto au Conseil de sécurité pour bloquer l'adoption d'une résolution qui demandait à l'État d'occupation israélien de respecter la quatrième Convention de Genève en protégeant les Palestiniens contre les massacres quotidiens.

Nous tenons à rappeler que 11 États membres du Conseil de sécurité ont opposé leur refus à l'action militaire contre l'Iraq; que 116 États du Mouvement des pays non alignés et 57 États de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) se sont opposés au recours à la force, dans la mesure où cela faisait planer une

menace sur leurs pays ainsi que sur la paix et la sécurité internationales.

Mon pays, qui assume actuellement la présidence de la cent dix-neuvième session ordinaire du Conseil de la Ligue des États arabes réuni au niveau ministériel, affirme son soutien catégorique à la décision du Conseil de la Ligue des États arabes. Nous demandons au Conseil de sécurité de condamner l'agression qui est menée contre le peuple iraquien, d'utiliser tous les moyens disponibles pour y mettre fin, de demander aux pays envahisseurs de retirer leurs troupes immédiatement et de manière inconditionnelle au-delà des frontières internationales de l'Iraq et de garantir la souveraineté de l'Iraq, son indépendance politique, son unité et son intégrité territoriales.

Le peuple iraquien doit pouvoir décider de son avenir dans le respect de sa souveraineté et de ses intérêts nationaux, de façon à préserver ses richesses sans qu'il y ait ingérence dans ses affaires intérieures, et ce, afin que la stabilité et la paix puissent être rétablies en Iraq et dans tous les États de la région.

**Le Président** : Avant de donner la parole au représentant de la Grèce, je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Arabie saoudite, du Costa Rica, des États fédérés de Micronésie, de l'Éthiopie, de la République tchèque, de la Slovaquie et du Zimbabwe des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Stagno Ugarte (Costa Rica), M. Kmoniček (République tchèque), M. Hussein (Éthiopie), M. Makayama (Micronésie) et M. Shobokshi (Arabie saoudite), Mme Novotná (Slovaquie) et M. Chidyausiku (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** : Je voudrais informer le Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 26 mars 2003, qui sera publiée sous la cote S/2003/372 et qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander que, conformément à sa pratique antérieure, le Conseil de sécurité invite l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance du Conseil de sécurité qui doit se tenir aujourd'hui mercredi 26 mars 2003 sur la situation entre l'Iraq et le Koweït. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer au débat, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique antérieure.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Al-Kidwa (Palestine) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** : Je voudrais également informer les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies, une lettre datée du 26 mars 2003 qui se lit comme suit :

« En ma qualité de Président du Groupe islamique, j'ai l'honneur de demander que l'Ambassadeur Mokhtar Lamani, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, soit autorisé à participer au débat du Conseil de sécurité sur la question intitulée 'La situation entre l'Iraq et le Koweït', conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. »

Cette lettre sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/2003/371.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter S.E. M. Mokhtar Lamani en vertu de l'article 39.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Lamani à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Grèce.

**M. Vassilakis** (Grèce) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les États en cours d'adhésion – Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République slovaque et la Slovénie – et les pays associés, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, ainsi que le pays de l'Association européenne de libre-échange membre de l'Espace économique européen, l'Islande, déclarent qu'ils souscrivent à cette déclaration.

Avec le déclenchement du conflit militaire en Iraq, nous sommes confrontés à une situation nouvelle. Nous formulons l'espoir que le conflit prendra fin avec un minimum de pertes en vies humaines et de souffrances.

À la réunion du Conseil européen les 20 et 21 mars, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne se sont penchés sur les défis communs auxquels nous faisons face.

L'Union européenne est attachée à l'intégrité territoriale, la souveraineté, la stabilité politique et le désarmement effectif et complet de l'Iraq sur tout son territoire ainsi qu'au respect des droits du peuple iraquien, y compris toutes les personnes appartenant à des minorités.

L'Union européenne est d'avis que l'Organisation des Nations Unies doit continuer à jouer un rôle pivot pendant et après la crise actuelle. Le système des Nations Unies dispose d'une capacité et d'une expérience pratique inégalables pour coordonner l'aide dans les États sortant d'un conflit. Le Conseil de sécurité devrait accorder à l'ONU un mandat ferme pour cette mission.

Il nous faut répondre d'urgence aux grands besoins humanitaires qui résulteront du conflit. L'Union européenne est déterminée à participer activement dans ce domaine, conformément aux principes établis. Nous appuyons les efforts qui sont déployés sur la base des propositions formulées par le Secrétaire général de l'ONU visant à adapter le programme « pétrole contre nourriture » en suivant l'évolution de la situation de manière à pouvoir répondre aux besoins humanitaires de la population iraquienne.

Nous tenons à contribuer efficacement à la mise en place de conditions qui permettront à tous les Iraquiens de vivre dans la liberté, la dignité et la

prospérité sous un gouvernement représentatif qui sera en paix avec ses voisins et qui sera un membre actif de la communauté internationale.

Sur le plan régional, l'Union européenne exprime sa solidarité avec les pays confrontés aux problèmes et aux risques, conséquences du conflit, y compris l'éventuel flux de réfugiés, et elle est disposée à les aider. L'Union européenne s'engagera activement pour appuyer la stabilité régionale. Nous appelons tous les pays de la région à faire preuve de retenue afin d'éviter toute action qui pourrait accroître l'instabilité. Les pays de la région ont la responsabilité particulière de prévenir des actes de terrorisme.

L'Union européenne travaillera activement à relancer le processus de paix au Moyen-Orient en favorisant la publication et la mise en œuvre immédiates de la feuille de route adoptée par le Quatuor.

Nous renforcerons notre dialogue et notre coopération dans tous les domaines avec les mondes arabe et islamique. Nous espérons qu'il sera bientôt possible de tirer parti des énormes possibilités offertes par le processus de Barcelone.

Nous réitérons notre attachement au rôle fondamental que joue l'ONU dans le système international et à la responsabilité principale du maintien de la paix et de la stabilité internationales assumée par le Conseil de sécurité.

Nous continuerons à contribuer au renforcement de la coalition internationale contre le terrorisme. Enfin, nous intensifierons également les efforts visant à doter la communauté internationale d'une politique multilatérale qui soit globale, cohérente et efficace afin de prévenir la prolifération d'armes de destruction massive.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

**M. Hidayat** (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie s'est associée aux pays qui ont demandé la convocation de la présente séance du Conseil de sécurité pour traiter de la situation critique actuelle en Iraq.

Quelque sept jours après l'abandon de fait de la voie multilatérale par les États-Unis d'Amérique et leurs alliés, les gouvernements et les peuples du monde ont été les témoins des souffrances immenses et

insupportables infligées à la population iraquienne. Notre conscience collective exige que l'agression cesse immédiatement.

Depuis des semaines, nous nous tracassons de savoir ce qu'il adviendra du système des Nations Unies, qui a été mis sur la touche par l'action unilatérale délibérée des puissants, et dont l'autorité a été sapée. Notre intérêt commun dans un ordre mondial qui respecte l'égalité entre les nations et la primauté du multilatéralisme, incarnées par l'ONU, exige que nous fassions immédiatement échec à l'unilatéralisme. Et tout au long de ces semaines, nous avons tous réfléchi aux conséquences multidimensionnelles de la guerre pour la région du Moyen-Orient et au-delà.

Notre résolution commune à préserver les générations futures du fléau de la guerre exige que l'ONU ne reste pas inactive.

C'est pour ces raisons que l'Indonésie a demandé la tenue de la présente séance et qu'elle félicite le Président du Conseil de l'avoir rendue possible. Le fait même que le Conseil de sécurité se réunisse aujourd'hui constitue un progrès dans la restauration de son autorité.

Or, l'enjeu va bien-delà du sort et de l'avenir de la nation iraquienne.

L'Indonésie a fermement déploré la mesure unilatérale des États-Unis d'Amérique et de ses alliés qui ont décidé de lancer une intervention militaire contre l'Iraq en contravention du droit international.

Comme d'autres, le Gouvernement et le peuple indonésiens ont constaté avec une profonde tristesse le bilan humanitaire ainsi que les souffrances intolérables qui ont été infligées à des milliers de civils innocents et vulnérables en Iraq. À cette étape du conflit, nous voyons déjà avec une profonde préoccupation le nombre de victimes s'accroître parmi les combattants sur le terrain et nous craignons tous qu'il ne continue d'augmenter avec l'intensification de l'affrontement militaire. Alors que nous sommes réunis aujourd'hui, nous faisons face à la perspective alarmante de voir les combats échapper à tout contrôle.

Même si les combats prenaient fin aujourd'hui, nous serions déjà confrontés à une grave crise humanitaire. D'après l'information dont dispose l'Organisation des Nations Unies à cet égard, 300 000 personnes ont déjà été déplacées dans le nord de l'Iraq. De même, à Bassorah, le Fonds des Nations

Unies pour l'enfance indique qu'il n'y a pas d'électricité et que la distribution d'eau a été interrompue. Ce calvaire est infligé à un peuple qui, depuis de nombreuses années, endure des sanctions.

Cependant, en nous attachant immédiatement et collectivement à faire face à la grave situation humanitaire qui règne en Iraq, nous ne devrions pas perdre de vue un fait important : les pays qui ont choisi la voie de la guerre en faisant fi du processus en cours au Conseil de sécurité de l'ONU ont une responsabilité particulière lorsqu'il s'agit des souffrances humanitaires, du fait de leurs actes.

Au-delà des implications humanitaires pour le peuple iraquien, l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale du pays ont été gravement menacées. Le Gouvernement indonésien a toujours souligné que tout règlement de la question iraquienne doit respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale de ce pays.

La communauté internationale ne doit pas perdre de vue ce qui a été et ce qui reste le problème essentiel, à savoir le désarmement de l'Iraq pour ce qui est des armes de destruction massive. La résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité offre une feuille de route précise pour traiter efficacement de cette question par un régime d'inspection. L'Indonésie a toujours eu pour position de principe de s'opposer à la prolifération des armes de destruction massive. Par conséquent, elle a toujours appelé instamment l'Iraq à respecter ses obligations au titre de cette résolution. Nous avons été encouragés par le rapport de MM. Blix et ElBaradei selon lequel le processus d'inspection progressait et devait se poursuivre. Ainsi, la diplomatie, associée à une pression judicieuse, débouchait sur des résultats.

Nous ne devons et ne pouvons pas minimiser les enjeux actuels. Le sort du peuple iraquien est certainement en jeu, tout comme l'avenir immédiat de la région et au-delà, aux plans politique, stratégique et économique. Nous ne pouvons pas non plus oublier l'impact potentiel sur l'environnement de la guerre. Cependant, au bout du compte, ce sont les fondements mêmes de l'ONU et le principe intrinsèque du multilatéralisme qui sont mis à l'épreuve. L'unilatéralisme, quelle qu'en soit la source, doit être jugulé.

Le Conseil de sécurité doit être saisi et doit être perçu comme étant saisi d'une question qui nous préoccupe tous, tant les gouvernements que les

peuples. Son silence et le fait qu'il n'appelle pas à une cessation immédiate de l'agression est assourdissant. L'Indonésie espère que le Conseil assumera ses responsabilités au titre de la Charte pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil doit s'unir et se joindre à l'appel des nations et des peuples du monde entier pour dire : cessez la guerre.

**Le Président** : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à faire sa déclaration.

**M. Kumalo** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Le moment que nous redoutions tant est arrivé. L'Iraq est engagé dans une âpre guerre. Certains États se sont alliés pour envahir l'Iraq sans l'aval de l'ONU. Ce recours unilatéral à la force survient alors que des progrès avaient pourtant été réalisés dans le domaine du désarmement de l'Iraq, grâce aux inspections autorisées par le Conseil de sécurité.

Nous regrettons cette guerre, comme des millions de personnes dans le monde. Nous rappelons la position de l'Union africaine et du Mouvement des non-alignés selon laquelle la guerre n'est pas une solution pour les problèmes du monde. Nous réaffirmons la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq, et nous croyons que le peuple iraquien doit pouvoir déterminer son propre avenir en toute liberté.

Aujourd'hui, plus que jamais, l'ONU doit jouer un rôle pivot pour faire en sorte que l'on mette fin à la guerre. L'ONU est l'institution principale conférant légalité et légitimité à nos efforts collectifs en vue d'assurer la paix et la sécurité dans le monde. La crainte est que malgré des attentes optimistes, cette guerre se traduise par une occupation non voulue qui compliquera davantage la réalisation de la paix et de la stabilité dans l'ensemble de la région.

Il ne faut pas permettre que la guerre en Iraq débouche sur une érosion des principes et des valeurs de la Charte des Nations Unies. La communauté internationale, pendant plus de 50 ans, s'est tournée vers l'ONU pour traiter des différends et pour promouvoir la paix et la sécurité dans le monde. Aussi imparfaite soit-elle, l'ONU est l'institution principale régissant le système politique international, conférant légalité et légitimité à nos actes.

C'est pour cette raison que nous convenons avec le Secrétaire général que

« Peut-être, si nous avons persévéré un peu plus longtemps, aurions-nous fini par désarmer l'Iraq de manière pacifique ou, à défaut, peut-être le monde aurait-il pu décider d'une action collective qui aurait eu une plus grande légitimité et aurait bénéficié d'un plus large soutien que l'option retenue aujourd'hui. » (SG/SM/8644)

En tant que pays qui s'est séparé volontairement de ses armes de destruction massive, l'Afrique du Sud croit fermement en un monde libre de toute arme de destruction massive. Nous pensons qu'aucun État ne devrait, dans une situation idéale, posséder de telles armes. Nous avons donc déployé tous les efforts possibles en vue de veiller à ce que l'Iraq applique intégralement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris la résolution 1441 (2002). C'est pour cette raison que nous avons accepté ce que demandaient les inspecteurs, c'est-à-dire qu'il leur fallait un peu plus de temps – « des mois, pas des années » pour citer M. Blix – en vue d'assurer au monde que l'Iraq ne disposait plus d'armes de destruction massive.

La tragédie dans cette guerre en Iraq est qu'elle continue de faire des victimes civiles et militaires. Même si nous ne sommes pas d'accord quant à la nécessité de cette guerre, nous ne pouvons pas en ignorer les victimes. Le Conseil de sécurité a un rôle à jouer pour faire en sorte que des dispositions soient prises afin de contribuer à acheminer les secours humanitaires au peuple iraquien. Nous voulons mettre en garde le Conseil de sécurité contre l'éventualité de se laisser entraîner à rédiger un projet de résolution qui impliquerait une approbation implicite ou tacite des opérations militaires qui sont en cours en ce moment en Iraq.

Le Conseil de sécurité doit adopter une résolution d'aide humanitaire qui défende la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq et garantisse que les ressources naturelles de l'Iraq restent aux mains du peuple iraquien. L'Afrique du Sud estime que les sanctions punitives permanentes que le peuple iraquien a dû endurer pendant plus de 12 ans doivent prendre fin.

En tant que mesure intérimaire, le programme « pétrole contre nourriture » est important pour le peuple iraquien. Selon le Secrétaire général, 60 % des 27 millions de citoyens irakiens sont tributaires du programme pour survivre au quotidien. Nous

convenons que le programme doit être adapté pour assurer la fourniture de l'aide humanitaire demandée par le Gouvernement iraquien. Il convient également de donner la priorité à la fourniture des médicaments essentiels et aliments prévus dans les contrats existants afin d'assurer la prise en compte des besoins les plus pressants du peuple iraquien.

La guerre en Iraq ne doit pas détruire les fondements du système de sécurité collective basé sur les règles prévues par l'Organisation des Nations Unies et la Charte. Les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies ont tenté d'introduire la prévisibilité dans la gouvernance internationale. Ils avaient envisagé un ordre mondial dans lequel la vie des innocents et des faibles serait protégée, mais non un ordre fondé sur le pouvoir militaire et la loi de la survie du plus fort. L'Organisation des Nations Unies est plus pertinente que jamais dans un monde confronté à des défis complexes. Il existe des lieux de par le monde où doit être gagnée la paix. L'Iraq n'y fait pas exception.

**Le Président** : Je donne la parole au représentant de Cuba.

**M. Rodríguez Parrilla** (Cuba) : L'agression des États-Unis et du Royaume-Uni contre l'Iraq mérite d'être condamnée énergiquement. Il convient d'y mettre fin immédiatement. Le Conseil de sécurité doit assumer sa responsabilité principale en matière de rétablissement de la paix et de la sécurité internationales, lesquelles ont été ébranlées par cette agression.

L'Organisation des Nations Unies, y compris l'Assemblée générale, doivent exercer tous les pouvoirs et toutes les fonctions conférés par la Charte afin de garantir la paix et la sécurité, l'indépendance politique, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq, du Koweït et de tous les États de la région; de protéger le peuple iraquien et de rétablir l'application du droit international, du droit international humanitaire, en particulier des Conventions de Genève et du Protocole additionnel I; et d'assurer le respect des droits fondamentaux du peuple iraquien, et en particulier son droit à la vie.

Nous avons tous gardé espoir, même si nous connaissions tous l'issue de la situation. Plus de deux tiers des membres du Conseil de sécurité et trois de ses membres permanents ont tenté, pendant des semaines entières, d'éviter la guerre avertissant des conséquences potentielles et proposant diverses

solutions qui s'inspiraient des deux postulats suivants : toute attaque unilatérale constitue une violation de la Charte et du droit international; et il est indispensable d'appliquer pleinement les résolutions pertinentes du Conseil par des moyens pacifiques.

Les inspections ont pourtant été suspendues alors que des progrès tangibles avaient été obtenus. Nous avons d'ailleurs déjà noté à l'époque que la résolution 1441 (2002) risquait de voir sa portée manipulée ou déformée et nous étions sceptiques quant aux assurances données publiquement par ceux qui ont ensuite lancé cette guerre.

En réalité, la sentence contre l'Iraq avait été prononcée depuis longtemps. Nous savons que l'Iraq ne présente aucun risque pour la sécurité nationale des États-Unis ni de ses alliés. Des analystes rigoureux ont présenté des preuves que les attaques contre l'Iraq avaient été planifiées bien avant l'attentat terroriste du 11 septembre contre les tours jumelles.

Le Président Fidel Castro a évoqué, en particulier dans ses discours du 28 janvier, des 14 et 15 février et des 6 et 22 mars, les causes, les prétextes et les facteurs de la crise et a proposé des solutions. À Kuala Lumpur, notre Président a déclaré :

« Dans un discours prononcé devant les cadets de West Point le 1er juin 2002, le Président des États-Unis a déclaré : "Notre sécurité exige que nous transformions la force militaire que vous dirigerez en une force capable d'attaquer à tout moment et dans tous les recoins obscurs du monde."

Ces paroles n'ont pas été prononcées par le Gouvernement d'une nation petite ou faible, mais par le chef de la plus grande et de la plus riche puissance de l'histoire, laquelle possède des milliers d'armes nucléaires – assez pour détruire toute vie sur la planète, et cela plusieurs fois – et dispose de systèmes militaires conventionnels effrayants et d'armes de destruction massive.

Voilà donc ce que nous sommes : "des recoins obscurs du monde". C'est ainsi que certains considèrent les pays du tiers monde. Personne n'avait jamais auparavant donné de meilleure définition.

Les anciennes colonies des puissances qui se sont partagé le monde et l'ont pillé pendant des siècles constituent aujourd'hui le groupe des

pays sous-développés. Aucun d'entre nous ne jouit d'une pleine indépendance, ne bénéficie d'un traitement juste sur un pied d'égalité ou de la sécurité nationale; aucun d'entre nous ne siège de manière permanente au Conseil de sécurité et ne dispose d'un droit de veto; nous ne disposons d'aucune autorité en ce qui concerne les décisions prises au sein des organismes financiers internationaux; nous ne sommes pas en mesure de freiner la fuite de cerveaux ou des capitaux ou d'éviter la destruction de la nature ou de l'environnement causée par le gaspillage, le consumérisme égoïste et insatiable des pays développés.

Après le dernier carnage mondial qui a eu lieu dans les années 40, on nous avait promis un monde de paix, la réduction du fossé entre les riches et les pauvres et une aide des pays développés aux pays les moins développés. Ce n'était qu'un énorme mensonge. On nous a imposé un ordre mondial insoutenable et non durable. Le monde est poussé vers une véritable impasse. »

Il est donc nécessaire de mettre un terme à cette évolution si nous voulons survivre – l'Europe et les pays développés et en développement, sans aucune exception – en tant qu'États souverains et indépendants; si nous souhaitons préserver la paix et le système de sécurité collective qui a fait 50 millions de morts et coûté des centaines de milliers de vies au peuple nord-américain; si nous souhaitons défendre l'existence déjà précaire de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'organe et symbole principal du multilatéralisme.

Les bombes ne servent pas à « sécuriser » les villes mais à les détruire; les munitions de précision tuent, mutilent les civils et créent des traumatismes effroyables pour des millions de personnes. Tous les prisonniers méritent un traitement humain et digne et sont protégés par les Conventions de Genève et par le Protocole additionnel I. Le droit humanitaire international doit être appliqué et respecté pleinement et universellement.

Il est désormais prioritaire de mettre fin aux bombardements et à l'agression contre l'Iraq. Il est également urgent de protéger la population civile et de lui fournir une aide humanitaire. L'Organisation des

Nations Unies et son Secrétaire général disposent de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Toutefois, on ne peut accepter que l'agression et l'occupation de territoires soient légalisées ou approuvées sous des prétextes humanitaires, car cela ne sert qu'à encourager la guerre et nous éloigne du cessez-le-feu et des principes et objectifs humanitaires énoncés.

Le Conseil de sécurité et le Secrétaire général doivent par conséquent faire preuve d'une extrême prudence dans l'exercice de leurs mandat et responsabilités. Rien ne doit être entrepris qui serait de nature à remettre en cause l'indépendance politique et la souveraineté ou l'intégrité territoriale de l'Iraq. Les objectifs de l'Organisation des Nations Unies sont désormais d'aboutir à un cessez-le-feu et de mettre fin à cette agression, mais non de se lancer dans des spéculations ou de ne rien faire en prétextant la prévoyance, car cela voudrait dire que l'on admet un éventuel gouvernement d'occupation anglo-américain en Iraq, quel que soit le nom qu'on lui donne. Il importe également de ne pas inventer de nouveaux mécanismes de l'Organisation des Nations Unies sur le terrain, ni des procédures destinées à contraindre ceux qui se sont opposés à la guerre à payer la note d'une reconstruction lointaine et imprévisible.

Le principal est de faire l'impossible pour mettre un terme aux morts et aux destructions, et aboutir à la cessation des hostilités et au retrait des forces qui ont envahi les territoires occupés. L'opinion publique, cette force extraordinaire et vigoureuse, se montrera très sévère lorsqu'elle jugera notre conduite.

**Le Président** : Je donne la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande.

**M. MacKay** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement néo-zélandais déplore vivement l'échec du processus diplomatique et les hostilités qui sont aujourd'hui en cours. Tout en prenant note des efforts visant à éviter des victimes civiles, les pertes en vies humaines des deux côtés sont tout à fait préoccupantes. Il est également fondamental que les Conventions de Genève soient respectées par toutes les parties.

Mais notre intérêt immédiat doit maintenant porter sur l'avenir. Notre objectif commun doit être de mettre fin aux hostilités aussi vite que possible afin que les risques pour le peuple iraquien soient réduits au

minimum et que ses besoins humanitaires soient pris en charge. Ceux qui ont engagé les opérations militaires semblent avoir reconnu leurs responsabilités en la matière dans le cadre de leur planification. La communauté internationale a besoin de répondre d'urgence à l'appel des Nations Unies à fournir des fonds destinés aux secours humanitaires. La Nouvelle-Zélande a déjà annoncé une contribution aux organismes de secours et nous considérons d'autres moyens d'apporter une aide à mesure que les besoins et modalités se préciseront.

Le Conseil de sécurité doit agir pour régler les problèmes pratiques concernant le programme « pétrole contre nourriture ». Le programme doit continuer de fonctionner efficacement. Le Secrétaire général a fait des propositions pour en maintenir l'efficacité et le Conseil doit agir vite pour se mettre d'accord à ce sujet.

Le Conseil a traversé une période extrêmement difficile et nous voudrions le voir mettre de côté ces divergences et porter son attention sur le bien-être du peuple iraquien. Il y aura une période difficile de reconstruction de l'Iraq. Il sera dans notre intérêt à long terme à tous de voir l'Organisation pleinement engagée. L'Organisation des Nations Unies a l'expérience nécessaire pour contribuer et aider à définir l'architecture internationale pour la fourniture de l'assistance humanitaire et en matière de reconstruction. Les États Membres attendent du Conseil qu'il travaille en coopération pour faciliter la participation des Nations Unies.

La Nouvelle-Zélande travaillera naturellement avec les autres pays, au sein des Nations Unies, pour aider à cet effort humanitaire et de reconstruction.

**Le Président** : J'informe le Conseil de sécurité qu'il se pourrait que la présente séance s'étende jusqu'à 21 heures, à moins que les orateurs suivants suivent l'exemple du représentant de la Nouvelle-Zélande. Je donne la parole au représentant de l'Inde.

**M. Nambiar** (Inde) (*parle en anglais*) : Je vais essayer de suivre ce conseil. Cette réunion représente le premier débat public sur l'Iraq depuis le déclenchement des hostilités, le 20 mars 2003. Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir donné l'occasion aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies d'exprimer leur avis sur cette question extrêmement vitale concernant la paix et la sécurité internationales.

La situation concernant l'Iraq a rapidement évolué au cours des dernières semaines. La position de l'Inde, qui prône un règlement pacifique de cette question, est cohérente et bien connue. La paix et la prospérité dans cette région sont aussi vitales pour l'Inde que pour tout autre pays, vu nos liens politiques, culturels et économiques de longue date avec les pays de cette région.

L'Inde a reconnu la validité de la décision unanime du Conseil de sécurité dans sa résolution 1441 (2002) prévoyant le désarmement de l'Iraq. La résolution a également réaffirmé la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq, du Koweït et des États voisins. La résolution 1441 (2002) prévoit un régime strict d'inspections visant à répondre au souhait de la communauté internationale d'éliminer les armes de destruction massive de l'Iraq.

Nous pensons que le fait d'assurer la coopération de l'Iraq avec le processus d'inspections et son respect de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité auraient dû faire l'objet principal des efforts du Conseil. Malheureusement, ce ne fut pas le cas et nous faisons face aujourd'hui où certains membres ont décidé d'agir unilatéralement.

Mon pays a reçu la nouvelle, avec une très profonde angoisse, du début de la campagne militaire. Nous espérons sincèrement que celle-ci, qui était injustifiée et évitable, sera courte. Nous demandons fermement que tout soit mis en oeuvre pour mettre fin rapidement aux hostilités. Nous appelons toutes les parties engagées dans la guerre à respecter leurs obligations à l'égard des civils en vertu du droit international humanitaire. Nous sommes préoccupés par les vies humaines – iraqiennes et autres. Nous sommes également inquiets des flux de réfugiés. La communauté internationale doit assurer que la souveraineté et l'intégrité de l'Iraq soient pleinement préservées, tout comme ses traditions séculaires. Il ne faut pas laisser des conflits sectaires et ethniques diviser le pays. Le droit du peuple iraquien à déterminer son avenir politique et à contrôler ses ressources naturelles doit également être pleinement respecté.

Le Secrétaire général a déjà attiré l'attention sur la situation de plus en plus difficile des 1,7 million d'habitants de la ville de Bassorah. Nous souhaitons soutenir tout effort visant à fournir des secours à la population civile de cette ville et d'autres régions du

pays ayant besoin d'assistance immédiate. Nous appuyons également la décision du Secrétaire général de tenir une réunion des organismes de secours des Nations Unies aujourd'hui, pour coordonner les efforts de secours humanitaires en Iraq.

Nous avons essayé de suivre les délibérations du Conseil de sécurité sur la proposition du Secrétaire général de fournir une assistance humanitaire à l'Iraq en adoptant le mécanisme du programme « pétrole contre nourriture ». Nous pensons que les contrats approuvés de fournitures à l'Iraq, au titre de ce programme, seraient la priorité logique dans la fourniture d'une assistance immédiate au peuple iraquien. La communauté internationale doit agir rapidement pour rétablir la paix en Iraq et s'impliquer dans la reconstruction future du pays et l'allègement des souffrances de son peuple tellement éprouvé. Nous exhortons le Conseil de sécurité à faire preuve d'unité et d'une volonté commune pour aider le peuple iraquien dans cette entreprise.

L'Inde a déjà annoncé sa volonté de participer pleinement à la reconstruction et au relèvement de l'Iraq, comme au mieux-être de son peuple, ce qui sera absolument nécessaire du fait du conflit actuel. Notre amitié de longue date avec le peuple iraquien n'exige pas moins de nous et nous serions heureux d'assumer notre devoir, celui de partager ce fardeau.

On peut avoir des divergences sur la nécessité de la guerre, mais on ne peut avoir de divergences sur le besoin urgent de rétablir la paix. La guerre est parfois livrée unilatéralement, mais la paix doit être construite par tous. Nous exhortons tous les membres du Conseil de sécurité, et en fait de toute l'Organisation des Nations Unies, à demeurer résolus dans leurs efforts visant à assurer au peuple iraquien une paix durable et un avenir stable.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

**M. Stańczyk** (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne s'aligne pleinement sur la déclaration faite au nom de l'Union européenne lors du présent débat. L'importance de la question inscrite aujourd'hui à l'ordre du jour justifie néanmoins quelques remarques supplémentaires présentant notre perspective nationale sur ce problème.

La Pologne regrette vivement que l'Iraq n'ait pas adhéré aux dispositions de la résolution 1441 (2002) et

n'ait pas désarmé volontairement, ce qui était un préalable à une solution politique de la crise. Cette résolution donnait à l'Iraq une dernière chance de respecter pleinement la volonté de la communauté internationale et contenait également une mise en garde sur les graves conséquences en cas de non-respect, sur la base du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises depuis l'adoption de la résolution 1441 (2002), nous avons espéré jusqu'au dernier moment que le conflit serait réglé pacifiquement et que l'action militaire ne serait entreprise qu'en dernier ressort.

Mais le Gouvernement iraquien a décidé d'ignorer les dispositions de la résolution 1441 (2002), tout comme il a ignoré au cours des 12 dernières années les nombreuses résolutions adoptées par le Conseil de sécurité.

L'Iraq n'a pas respecté ses obligations en matière de désarmement et il n'a pas coopéré pleinement avec les inspecteurs de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il n'a pas détruit ses stocks d'armes de destruction massive, dont l'existence a été confirmée par les inspecteurs de l'ONU. Par son non-respect des décisions du Conseil de sécurité, en particulier de celles qui portent sur les armes de destruction massive, le régime de Saddam Hussein représente une menace à la paix et à la sécurité internationales. Dans ces conditions, on a dû tirer la conclusion que les moyens pacifiques de règlement de la crise iraquienne avaient été épuisés et que le recours à la force restait la seule solution. La responsabilité exclusive de cet état de choses repose sur la direction iraquienne.

L'intervention de la coalition internationale visant à forcer l'Iraq à respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dont la résolution 1441 (2002), adoptée par le Conseil de sécurité au titre du Chapitre VII de la Charte, n'est pas dirigée contre le peuple iraquien. Elle a été entreprise dans le but d'éliminer les armes de destruction massive de l'Iraq, qui menacent la paix et la sécurité internationales. Ne pas prendre de mesures pour le désarmement effectif du régime de Saddam Hussein aurait été une erreur politique et militaire grave. Cela reviendrait à tolérer des violations du droit et un mépris constant des obligations imposées par l'ONU. Cela ne ferait que saper encore plus l'autorité de l'ONU.

L'objectif primordial de la coalition internationale est la destruction des armes de destruction massive de l'Iraq, ainsi que l'instauration de la primauté du droit en Iraq. L'opération militaire prendra fin dès que les objectifs fixés auront été atteints. Le peuple iraquien sera en mesure de bénéficier des ressources du pays, qui lui reviennent de plein droit. L'ensemble de la nation iraquienne et toutes les parties qui la constituent jouiront de leurs pleins droits et pourront se lancer dans la construction d'un État fondé sur les principes d'autodétermination et de liberté, sans discrimination de caractère politique ou ethnique; ils pourront déterminer eux-mêmes leur propre avenir. L'Iraq sera un membre à part entière de la communauté internationale et un facteur de stabilité pour toute la région. La réalisation de ces objectifs est le but fondamental de la coalition et des organisations internationales. La Pologne est prête à prendre une part active à ce processus.

Dans le but d'atténuer les souffrances de la population iraquienne, il ne faut épargner aucun effort pour que les opérations militaires soient le plus efficaces et le plus courtes possibles. Il nous paraît absolument essentiel de limiter au maximum les répercussions humanitaires de l'opération militaire, y compris la migration d'importantes portions de la population. La population civile recevra l'assistance et les soins essentiels, et ce, par les soins non seulement de la coalition elle-même, mais aussi de toute la communauté internationale. Une participation rapide de l'ONU à ce processus permettrait de réduire notablement les retombées humanitaires de la situation actuelle et montrerait clairement que l'Organisation entend contribuer activement à l'aide à la reconstruction du pays. Notre aide sera la meilleure preuve de solidarité avec la société iraquienne.

L'opération en cours sera une épreuve importante pour le système international de sécurité collective. Nous comptons sur les membres permanents du Conseil de sécurité pour surmonter les divisions actuelles et s'atteler de nouveau à la réalisation de leur mandat dans un esprit de responsabilité partagée. Nous comptons également sur les parties au conflit pour respecter les normes du droit international humanitaire.

**Le Président** : Je donne à présent la parole au représentant de Singapour.

**M. Mahbubani** (Singapour) (*parle en anglais*) : La première résolution du Conseil de sécurité appelant

au désarmement de l'Iraq – la résolution 687 (1991) – date du 3 avril 1991. La dernière résolution en date du Conseil relative au désarmement de l'Iraq, la résolution 1441 (2002), a été adoptée à l'unanimité le 8 novembre 2002. Pendant toute cette période de 12 ans, nous avons espéré que l'Iraq serait désarmé de façon pacifique. Malheureusement, cet objectif n'a pas été atteint.

Comme la plupart des membres de la communauté des Nations Unies, nous avons aussi espéré que la guerre pourrait être évitée. Comme l'a dit le Secrétaire général le 17 mars dernier, « la guerre est toujours une catastrophe; elle engendre une immense tragédie humaine. Un grand nombre de personnes vont se trouver déplacées, arrachées à leurs foyers, et personne ne souhaitait cela. Et c'est la raison pour laquelle nous avons espéré que la direction iraquienne coopérerait pleinement et qu'elle pourrait le faire sans recours à la force. »

Nous regrettons profondément que le Gouvernement iraquien ait décidé de ne pas saisir la dernière occasion qui lui était donnée par la résolution 1441 (2002) – adoptée à l'unanimité – de respecter intégralement ses obligations en matière de désarmement au risque de s'exposer à de graves conséquences. C'est le peuple iraquien, qui a déjà souffert considérablement des 12 années de non-respect des obligations iraquiennes en matière de désarmement, qui aura le plus à souffrir de ce conflit.

Comme de nombreux Membres, nous aurions préféré que le Conseil de sécurité, encore une fois, autorise explicitement une action militaire afin de désarmer l'Iraq. Mais c'est à l'Iraq qu'il a toujours appartenu d'éviter ou non une guerre. Compte tenu des transgressions répétées des résolutions du Conseil de sécurité auxquelles nous a depuis longtemps habitués l'Iraq, Singapour a estimé que l'incapacité du Conseil de réunir un nouveau consensus ne pouvait constituer une raison de ne pas agir pour désarmer l'Iraq.

Nous ne pouvons revenir en arrière. Il nous reste à voir ce que nous pouvons faire maintenant. Il s'agit de s'occuper des problèmes immédiats en Iraq et d'y rechercher des solutions durables. Nous notons que les membres du Conseil de sécurité ont travaillé avec acharnement pour obtenir un consensus sur cette question et nous espérons que le Conseil retrouvera bientôt son unité sur le sujet car les attentes de la communauté internationale sont considérables. Comme

le Secrétaire général l'a dit il y a de cela quelques heures, « le Conseil, à l'ordre du jour duquel la question iraquienne est inscrite depuis 12 longues années, doit retrouver sa cohésion. »

Dans l'immédiat, le défi à relever est humanitaire. Nous avons quatre observations à faire à cet égard. Premièrement, le programme « pétrole contre nourriture » doit reprendre le plus tôt possible. 60 % de la population iraquienne compte pour vivre sur les rations alimentaires fournies dans le cadre de ce programme. Le Programme alimentaire mondial a estimé à 2,1 millions le nombre de personnes susceptibles d'avoir besoin d'aide d'urgence dans les quatre premières semaines de ce conflit. Si le conflit se prolonge, le nombre de ceux qui auront besoin d'aide ne pourra qu'augmenter.

Nous appuyons, par conséquent, les propositions faites par le Secrétaire général dans la lettre qu'il a adressée le 19 mars 2003 au Président du Conseil de sécurité et nous espérons que le Conseil sera en mesure de trouver un accord sur une résolution autorisant la reprise du programme « pétrole contre nourriture », afin de répondre aux besoins humanitaires du peuple iraquien, pendant et après les hostilités. À cet égard, nous nous félicitons des informations faisant état de progrès enregistrés sur ce point pendant les consultations informelles de ce matin.

Deuxièmement, quelle que soit la durée ou l'issue de ce conflit, les secours d'urgence doivent commencer immédiatement, prioritairement dans les zones les plus touchées. Nous sommes particulièrement préoccupés par les informations communiquées par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) concernant la catastrophe humanitaire qui menace les civils de la ville de Bassorah. Des mesures doivent être prises d'urgence pour rétablir le plus vite possible les services de base à l'attention des habitants de cette ville. Nous espérons que les organisations humanitaires internationales, à commencer par le CICR, pourront déployer le plus tôt possible leur personnel sur le terrain.

Troisièmement, nous souscrivons à l'appel lancé par le Secrétaire général aux deux parties de ce conflit afin qu'elles respectent le droit international humanitaire. Ces obligations nous paraissent claires. Les deux parties ont la responsabilité de les faire respecter.

Quatrièmement, nous nous félicitons des promesses de soutien reçues d'ores et déjà de nombreux pays en faveur d'un programme international de reconstruction en Iraq. Toutefois, il est encore plus urgent de financer les opérations de secours humanitaires. Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans sa déclaration au Conseil la semaine dernière, près de 90 millions de dollars manquent encore après l'appel de fonds de l'ONU.

Singapour est prêt à apporter sa contribution, dans la limite de ses moyens, à ces secours humanitaires internationaux. En réponse à un appel à contributions lancé par la Société de la Croix-Rouge de Singapour pour alimenter un fonds d'aide aux réfugiés et aux victimes de la guerre en Iraq, le Gouvernement singapourien a fourni près d'un demi-million de dollars singapouriens pour permettre le démarrage rapide de ce fonds. Nous avons également demandé à nos citoyens d'apporter leur contribution à ce fonds.

Enfin, nous espérons que dès que la guerre aura pris fin, la communauté internationale agira à nouveau d'une seule voix afin de soulager les souffrances du peuple iraquien, de restaurer la société iraquienne, de reconstruire les infrastructures et d'ouvrir la voie de la réintégration de l'Iraq à la communauté mondiale. Le Conseil de sécurité sera, dans les mois à venir, confronté à de sérieuses épreuves. Nous sommes convaincus qu'il sera à la hauteur de ces défis.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

**M. Dauth** (Australie) (*parle en anglais*) : L'heure est venue désormais pour les membres du Conseil de sécurité de surmonter l'acrimonie, les ambitions politiques étroites et les intérêts divergents qui ont bloqué le Conseil ces derniers mois et de saisir l'occasion qui leur est donnée d'honorer leurs responsabilités. L'heure est venue pour les membres du Conseil de diriger leur regard vers l'avenir de l'Iraq et du peuple iraquien. L'heure est venue pour les membres du Conseil de sécurité de porter leur attention sur les enjeux et de fournir la direction que la communauté internationale attend s'agissant des besoins humanitaires, de la reconstruction à long terme et de l'élimination des armes de destruction massive en Iraq.

L'incapacité du Conseil de sécurité à s'accorder sur la manière de gérer la menace posée par les armes de destruction massive de l'Iraq a été une source de

profonde déception pour l'Australie et pour de nombreuses autres nations – des nations qui dépendent de cet organe pour les aider à maintenir la paix et la sécurité internationales. Soyons clairs : le Conseil de sécurité n'a pas été à la hauteur des attentes de la communauté internationale; il n'a pas été en mesure de faire respecter ses propres résolutions. La question qui se pose aux membres du Conseil aujourd'hui est de savoir s'ils vont laisser cette situation prendre le dessus – s'ils vont laisser s'installer une tendance à l'impuissance – ou s'ils vont être en mesure d'empêcher le Conseil de glisser vers l'inutilité et s'ils peuvent aider l'Iraq à se remettre sur pieds après des décennies d'un pouvoir brutal. Si les membres du Conseil de sécurité ne relèvent pas ce défi, le Conseil se fera purement et simplement dépasser par les nations qui estiment que le peuple iraquien mérite leur aide. Il convient d'observer que la situation dans laquelle se trouve le Conseil n'est due qu'à lui-même, et que seuls ses membres peuvent lui permettre de retrouver la bonne voie.

L'Australie fait partie de la coalition pour désarmer l'Iraq parce que nous pensons qu'un Iraq détenant des armes de destruction massive constitue une grave menace à notre sécurité et à la sécurité internationale. L'Australie espère que l'Iraq sera désarmé rapidement et avec le moins de dommages possibles pour la population civile et pour les forces de la coalition. Notre participation à la coalition est pleinement conforme au droit international. Plusieurs résolutions du Conseil de sécurité – y compris les résolutions 678 (1990), 687 (1991) et 1441 (2002) – donne et l'autorité nécessaire au recours à la force pour désarmer l'Iraq de ses armes de destruction massive et pour rétablir la paix et la sécurité internationales dans la région.

Nos paroles sont suivies d'actions. Nous avons apporté une première contribution de 17,5 millions de dollars aux institutions humanitaires des Nations Unies, au Comité international de la Croix-Rouge et à d'autres organisations non gouvernementales. Deux navires chargés de 100 000 tonnes de blé d'aide alimentaire australienne attendent au large de pouvoir entamer les livraisons. Des plongeurs de la marine australienne sont en train d'aider au déminage du port d'Oum Qasr, ce qui permettra la fourniture en toute sécurité de l'aide humanitaire et du matériel.

Nous ne nous arrêterons pas là. Nous sommes déjà en mesure de jouer notre rôle dans la

reconstruction à long terme pour aider l'Iraq à retrouver la place qu'il mérite au sein de la communauté internationale. Mais nous préférierions nettement que le Conseil de sécurité joue le rôle qui lui revient. C'est pourquoi, l'Australie demande au Conseil de se souvenir du rôle fondamental et constructif que l'ONU a joué pour aider le Timor oriental durant sa transition historique vers l'indépendance.

Les membres de cet organe ont la responsabilité de faire en sorte que la plus grande souplesse possible soit accordée aux institutions des Nations Unies en Iraq pour leur permettre de faire leur travail. Nous demandons instamment aux membres du Conseil de se mettre d'accord sur les instruments qui permettront la fourniture rapide et efficace d'une aide humanitaire immédiate en Iraq et qui favoriseront la réhabilitation et à la reconstruction à plus long terme. Ceci s'applique de manière immédiate à des résolutions permettant le rétablissement du programme « pétrole contre nourriture » et, à plus long terme, aux questions liées à la reconstruction.

Nous exhortons les membres du Conseil à éviter de se complaire dans des attitudes étroites et trop légalistes qui lieraient les mains de la communauté internationale s'agissant de venir en aide à l'Iraq. Le Conseil devra porter la responsabilité des conséquences humanitaires s'il ne parvient pas rapidement à adopter une résolution relative à un programme « pétrole contre nourriture » de transition.

Nous invitons les membres du Conseil à regarder la vérité en face : l'Iraq est actuellement en train d'être désarmé militairement en partie parce que le Conseil n'a pas été en mesure de traiter efficacement de la question iraquienne. Les choses auront pu en être autrement. Si le Conseil s'était exprimé d'une seule voix, s'il avait clairement fait savoir à Saddam Hussein qu'il ne serait plus toléré qu'il joue au chat et à la souris, alors Saddam aurait peut-être reconnu qu'il n'avait pas d'autre choix que de désarmer de manière pacifique. Cette absence d'unité ne doit pas se poursuivre. Si les membres permettent que des intérêts personnels étroits empêchent le Conseil de mettre en place les mécanismes utiles et efficaces en faveur de la reconstruction de l'Iraq, ils devront porter la lourde responsabilité d'avoir confiné le Conseil – et avec lui le rôle plus large de l'ONU – à une place marginale dans l'histoire contemporaine.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

**M. Mota Sardenberg** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Mouvement des pays non alignés de l'initiative très pertinente de demander la tenue de cette séance publique. Je voudrais également transmettre la reconnaissance du Gouvernement brésilien pour le travail réalisé par les inspecteurs de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, sous la direction à la fois prudente et déterminée de M. Hans Blix et de M. Mohamed ElBaradei.

Il y a à peine deux semaines, nous avons exprimé au Conseil l'attachement du Brésil à un règlement pacifique de la crise iraquienne. Le Président Lula da Silva a pris personnellement l'initiative de contacter plusieurs chefs d'État et de gouvernement participant aux négociations et d'adresser une lettre au Secrétaire général, M. Kofi Annan, en vue d'encourager une solution pacifique. Parallèlement, le Ministre des affaires étrangères du Brésil, M. Celso Amorim, est entré en contact avec un grand nombre de ses homologues. Malheureusement, ces initiatives en faveur d'un règlement pacifique, comme bien d'autres, n'ont pas porté fruits.

À ce stade, le Brésil ne peut que déplorer profondément le lancement de l'action militaire et, en particulier, le fait qu'il a été recouru à la force sans autorisation expresse du Conseil de sécurité. Le Gouvernement brésilien lance un appel à la cessation des hostilités, au rétablissement de la paix et au respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Iraq.

Comme dans tout conflit armé, cette guerre va inévitablement entraîner des souffrances considérables et une profonde désolation pour des populations innocentes et aura fatalement un coût en vies humaines. À cet égard, le Gouvernement brésilien insiste sur la nécessité de respecter strictement tous les principes du droit international humanitaire, en particulier ceux concernant la protection des populations civiles et des réfugiés ainsi que le traitement des prisonniers de guerre.

La question a maintenant acquis une dimension qui dépasse le conflit lui-même et pourrait avoir des effets néfastes et durables sur l'activité de l'ONU. Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et

il est la seule source de légitimité s'agissant du recours à la force. La paix et la sécurité sont fondamentales pour encourager le développement économique et la justice sociale, et le Conseil de sécurité doit être au centre de ce défi.

À cet égard, le Brésil réaffirme que le Conseil de sécurité doit être à la fois préservé et renforcé, par le respect et la mise en oeuvre totale des résolutions qu'il a lui-même adoptées. Il doit être préservé et renforcé en améliorant ses méthodes de travail et en menant une réforme permettant de disposer d'un Conseil qui reflète mieux les réalités nouvelles du monde actuel, l'augmentation du nombre des Membres de l'Organisation et le rôle accru des pays en développement dans les affaires du monde. La question immédiate dont le Conseil est saisi est de savoir comment apporter au peuple iraquien l'assistance humanitaire dont il a besoin de toute urgence. Comme cela a été largement dit et répété, avant même le début de l'intervention militaire, plus de 60 % de la population iraquienne dépendait du programme « pétrole contre nourriture » pour ce qui est des besoins essentiels. Depuis l'éclatement du conflit, il ne fait aucun doute que la situation s'est détériorée et aggravée avec la suspension du programme.

La conduite d'une action militaire sans l'autorisation expresse du Conseil a de lourdes conséquences juridiques et politiques qu'il convient de peser avec soin au moment où le Conseil s'emploie à rétablir l'aide humanitaire de l'ONU sous ses formes les plus urgentes.

Nous sommes d'avis que les organismes des Nations Unies devraient rapidement reprendre leurs activités liées à l'aide humanitaire et que la coordination de tous ces efforts humanitaires devrait rester du ressort du Secrétaire général. C'est une question qui nécessite d'être résolue de toute urgence.

Le Gouvernement brésilien soutient pleinement l'action entreprise par le Secrétaire général pour régler la situation conformément à la Charte des Nations Unies et au droit humanitaire international.

**Le Président** : Je donne à présent la parole au représentant de la Turquie.

**M. Pamir** (Turquie) (*parle en anglais*) : C'est avec un grand sentiment de tristesse que le peuple turc reçoit les nouvelles de la guerre en cours en Iraq. Nous prions pour qu'elle prenne rapidement fin et

continuons d'espérer que les pertes en vies humaines seront réduites au minimum. Alors que l'échec de la diplomatie est consommé, chaque heure qui passe martèle la vérité : la communauté internationale a toutes les raisons de regretter vivement les divisions qui ont régné au sein du Conseil à un moment crucial de son histoire. Nous ne pouvons plus que demander aux parties de respecter les principes du droit humanitaire international. Nous leur demandons d'agir en conformité avec les pratiques établies.

La déclaration de l'Union européenne, prononcée par le représentant de la Grèce, expose des principes et une façon de voir les choses qui nous seraient bien utiles en cette heure de bouleversement et d'incertitude. Voilà pourquoi la Turquie s'est alignée sur les positions de l'Union européenne.

La Turquie attache une très grande valeur aux divers liens historiques et culturels qui l'unissent étroitement à l'Iraq et à son peuple. En des heures comme celles que nous traversons actuellement, on attend de ses vrais amis avant tout qu'ils fassent preuve de franchise, de sincérité et d'honnêteté. C'est dans ces dispositions que je m'adresse aujourd'hui au Conseil. Si l'Iraq avait coopéré en 1991, ce cercle vicieux aurait pu être évité et aucun de ses terribles effets ne se serait produit.

Aujourd'hui, les véritables amis du peuple iraquien disent qu'il y a beaucoup de choses à regretter et à méditer, tout en éprouvant un grand sentiment de désarroi et d'affliction.

Alors que le conflit se poursuit, l'acheminement de l'aide humanitaire au peuple iraquien est de la plus haute importance. Le programme « pétrole contre nourriture », qui forme la clé de voûte de l'aide humanitaire de l'ONU à l'Iraq, doit être poursuivi sans interruption. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées doivent pouvoir s'acquitter des responsabilités qui leur incombent à cet égard. La Turquie appuie les propositions du Secrétariat concernant la manière d'assurer le bon fonctionnement du programme pendant et après le conflit actuel. Nous pensons qu'il y a tout lieu de suivre dès maintenant une approche flexible et pragmatique.

Compte tenu de la désinformation totale concernant la position de la Turquie au sujet du nord de l'Iraq, je saisis cette occasion pour faire une fois de plus toute la lumière sur les préoccupations et les priorités de la Turquie à ce sujet.

La Turquie soutient l'intégrité territoriale, la souveraineté politique et l'unité nationale de l'Iraq. Nous appuierons les décisions que prendra le peuple iraquien par des voies démocratiques. Nous souhaitons la mise en place d'un système pleinement représentatif en Iraq. La Turquie soutient activement les efforts déployés dans ce sens, comme l'attestent les accords récemment conclus à Ankara.

Nous estimons que les ressources naturelles de l'Iraq appartiennent à tous les Iraquiens. On ne peut attribuer à la Turquie la pensée de vouloir sortir de ces paramètres de base, ni la moindre machination dans ce sens. Telle est la spécialité des stratèges amateurs qui ne parlent pas toujours avec bon sens ni en toute objectivité. Leur légèreté d'esprit est encore plus grande lorsqu'ils décrivent les relations entre les Turcs et les Kurdes.

En dépit de la transparence de notre politique et de nos nombreuses déclarations à ce propos, le peuple turc est profondément affligé par le déluge de discours cyniques, suffisants et parfois insultants de certains. Nous ne parvenons pas à comprendre les raisons pour lesquelles cette attitude perdure alors que nous avons tenté à plusieurs reprises d'éclaircir la situation.

Nous ne pouvons pas permettre un nouvel afflux de réfugiés en Turquie, comme en 1991. Nous ne sommes pas convaincus par les raisons qui sont invoquées pour expliquer qu'un tel afflux n'aura cette fois pas lieu. Si un mouvement de réfugiés devait malgré tout se dessiner, il devra être contenu sur le territoire iraquien, où les personnes en détresse devront recevoir un abri, des vivres et la sécurité.

Nous ne pouvons pas permettre aux terroristes kurdes armés de rôder dans la partie septentrionale de l'Iraq pour perturber le climat de stabilité, fomenter des actes de terrorisme et de provocation qui mettraient en branle un cercle vicieux enrayant nos efforts.

En somme, nous souhaitons voir s'instaurer un climat de stabilité durable, qui soit propice au développement général de l'Iraq sur les plans humain et économique. Nous ne souhaitons pas voir apparaître l'instabilité, ni le sabotage des efforts visant à mettre en place un mode de vie éclairé, ce à quoi nous oeuvrons de toute notre énergie aux côtés de nos alliés.

Chacun sait que des éléments des forces armées turques sont stationnés dans le Nord de l'Iraq, qu'ils n'y ont pas été déployés hier, mais il y a plusieurs

années, dans le cadre de l'opération Northern Watch, dont la Turquie avait autorisé la conduite depuis son territoire, à l'issue de la guerre du Golfe en 1991, et grâce à laquelle les Kurdes vivant dans le nord de l'Iraq ont bénéficié d'une protection et de l'aide humanitaire. Nous continuerons de traiter ces questions sensibles de façon à dissiper le moindre malentendu qui pourrait surgir compte tenu de la situation actuelle dans la région.

Nous n'avons aucunement l'intention d'entrer en Iraq. Si une telle éventualité devenait nécessaire, nous n'entrerons pas en Iraq pour nous battre, mais pour contrôler la crise qui pourrait découler de la situation des réfugiés, ainsi que pour réagir à nos préoccupations immédiates en matière de sécurité au voisinage de nos frontières.

Nous n'avons aucun objectif caché. Nous ne sommes les ennemis de personne et ne voulons pas devenir les ennemis de qui que ce soit. La Turquie est un havre de stabilité pour ceux qui poursuivent des fins éclairées. Ceux qui sont capables de résister aux détracteurs de la Turquie et de se laisser guider par la sagesse verront qu'ils peuvent trouver un véritable ami en la Turquie.

**Le Président** : Je donne à présent la parole au représentant de la Suisse.

**M. Staehelin** (Suisse) : C'est avec une grande déception que mon pays a dû constater que, malgré les efforts visant à désarmer l'Iraq dans le cadre des résolutions 1284 (1999) et 1441 (2002), une action militaire contre ce pays est intervenue sans autorisation explicite du Conseil de sécurité. Le retrait des inspecteurs en désarmement et du personnel de l'ONU actif en Iraq dans le cadre du programme « pétrole contre nourriture » a créé un vide important, qui ne manque pas de soulever de nombreuses inquiétudes.

Au-delà des divergences de vues relatives aux conditions dans lesquelles l'opération des forces coalisées a été lancée, la situation d'urgence qui prévaut actuellement en Iraq requiert aujourd'hui de la communauté internationale un effort de responsabilité et d'unité en vue de rétablir la paix, de relever les défis humanitaires, d'assurer le bien-être et l'avenir du peuple iraquien ainsi que la reconstruction de son pays.

En tant que Haute Partie Contractante aux Conventions de Genève de 1949 et à la lumière de sa tradition humanitaire, la Suisse rappelle aux parties au

conflit qu'elles doivent impérativement respecter et faire respecter les obligations stipulées dans ces instruments. Quand bien même ni l'Iraq, ni les États-Unis ne sont parties aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949, de nombreuses obligations contenues dans le Protocole I additionnel reflètent les règles coutumières et s'appliquent à ce titre.

Le principe de distinction entre personnes civiles et combattants et le principe de proportionnalité, revêtent une importance particulière. Il est interdit d'utiliser des personnes civiles comme boucliers humains. Les prisonniers de guerre doivent être traités en tout temps avec humanité et doivent être protégés notamment contre tout acte de violence ou d'intimidation, contre les insultes et la curiosité publique. La Suisse souligne que le droit international humanitaire impose des limites aux méthodes et moyens de conduire les hostilités et que l'usage des armes qui causent des maux superflus est interdit. Elle exhorte en outre les parties au conflit à s'abstenir de toute utilisation d'armes de destruction massive.

La Suisse soutient fermement l'appel du Secrétaire général de l'ONU aux parties au conflit à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour permettre le retour du personnel humanitaire de l'ONU dans les régions touchées par le conflit. Cette exigence constitue une condition essentielle en vue d'assurer la délivrance de l'aide humanitaire et la protection des personnes vulnérables. Dans l'immédiat, il incombe aux États participant directement à l'effort de guerre de prendre en charge les besoins pressants des populations civiles.

La Suisse souligne l'importance d'une séparation claire entre activités militaires et humanitaires. Ces dernières doivent impérativement être guidées par les principes d'humanité, d'impartialité et de neutralité. La Suisse fait aussi valoir que des liens efficaces de coordination entre les forces armées coalisées et les acteurs humanitaires doivent être assurés.

La Suisse appelle les parties au conflit à garantir l'accès du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) aux personnes nécessitant protection et assistance. Les activités impartiales et neutres du CICR doivent ainsi être facilitées.

L'engagement et le souci de mon pays vis-à-vis des conséquences humanitaires de ce conflit ont précédé le début des hostilités, comme en témoigne

l'organisation par la Suisse de la « Rencontre humanitaire Iraq » les 15 et 16 février derniers à Genève. Compte tenu des événements sur le terrain, la Suisse a pris l'initiative de convoquer – le 2 avril prochain à Genève – la première réunion du Groupe de liaison humanitaire relatif à l'Iraq.

Préoccupées par les conséquences directes du conflit armé sur l'approvisionnement des civils, les autorités suisses encouragent le Conseil de sécurité à continuer ses efforts actuels pour réactiver sans délai le programme « pétrole contre nourriture », sous une forme tenant dûment compte des besoins humanitaires de la population iraquienne.

L'Organisation des Nations Unies se doit d'assumer le rôle indispensable qui est le sien en vue de parvenir – sans délai – à un règlement de la crise iraquienne acceptable pour l'ensemble de la communauté internationale. Dans ce contexte, l'ONU ne saurait être ni instrumentalisée ni marginalisée. Elle doit retrouver au plus vite son rôle central. L'ONU a une mission essentielle à remplir, en particulier dans la coordination de l'aide humanitaire et dans la restauration de la pleine souveraineté de l'Iraq. Cette souveraineté devra être rétablie sur le plan politique, dans le plein respect de l'unité et de l'intégrité territoriales de l'Iraq, mais aussi sur le plan économique, puisque les ressources du pays appartiennent aux Iraquiens et à eux seuls.

Aussi la Suisse appelle-t-elle, de manière solennelle, les membres du Conseil de sécurité à surmonter leurs divergences afin de restaurer collectivement la responsabilité principale qui est la leur en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

**M. Erwa (Soudan) (*parle en arabe*)** : Monsieur le Président, je tiens à vous saluer et à saluer votre pays frère alors que vous présidez le Conseil de sécurité en cette période pleine de danger. Nous sommes pleinement convaincus qu'avec votre sagesse et vos compétences, vous conduirez à bon port notre barque secouée par la tempête.

Nous souhaitons également rendre hommage aux membres du Conseil qui ont refusé de s'incliner devant la logique de la guerre et qui ont résisté à toutes les tentatives visant à légitimer la guerre. Ces efforts

louables n'ont, certes, pas réussi à empêcher le déclenchement de la guerre, mais ils resteront gravés dans les annales de l'histoire comme preuve de la primauté des principes et de l'emprise de la force de la logique sur la logique de la force.

Ma délégation réaffirme la décision adoptée par la Ligue des États arabes à sa réunion des ministres des affaires étrangères qui s'est très récemment tenue au Caire. La décision a condamné sans équivoque l'agression américano-britannique contre l'Iraq et l'a qualifiée de violation patente de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international. Nous voudrions réaffirmer la décision de la Ligue des États arabes. Elle exige le retrait immédiat et inconditionnel des forces d'invasion étrangères. Elle exige également que les assaillants soient tenus responsables de cette agression sur les plans matériel, moral et juridique. Nous réaffirmons cette décision, parce que nous considérons tous les arguments invoqués en faveur du recours à la force nuls et non avens. Nous avons toujours prôné la sagesse et le règlement pacifique des différends. Nous sommes conscients des conséquences funestes et des lacunes de l'autre option, et voilà que tout vient maintenant à confirmer la véracité de nos affirmations.

Il semble maintenant que la guerre se poursuivra et sera longue, comme l'ont admis ceux qui la livrent. Et il semble également que les souffrances des civils innocents – hommes, femmes, enfants et personnes âgées – empireront. Je voudrais faire mention du bombardement, ce matin à l'aube, de civils à Bagdad qui a fait de nombreuses victimes innocentes.

Nous attendons du Conseil qu'il prenne rapidement les mesures nécessaires pour rétablir la paix et la sécurité internationales en Iraq. Nous attendons également du Conseil qu'il assume pleinement ses responsabilités s'agissant de la protection de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq, telles qu'elles sont prévues par la Charte des Nations Unies.

Nous réitérons notre appel en faveur d'un arrêt immédiat des hostilités en Iraq dans la perspective d'un rôle plus actif du Conseil de sécurité et du retour des inspecteurs pour qu'ils reprennent et achèvent leurs tâches.

Nous exhortons la communauté internationale à s'élever au-dessus des divergences actuelles, au moment où se présente à nous l'éventualité d'une

tragédie humanitaire abjecte. Ceci est d'ailleurs corroboré par les rapports du Programme alimentaire mondial et du Comité international de la Croix-Rouge.

La formidable solidarité mondiale qui s'est exprimée dans toutes les manifestations populaires contre la guerre ont eu lieu et qui continuent d'avoir lieu dans les plus grandes villes du monde, et les appels sincères lancés par les dirigeants religieux de toutes fois et de toutes croyances devraient déboucher sur un consensus international fondé sur le respect de la Charte. Il ne faut pas que ce document, la Charte, que nous tous sommes convenus de considérer comme le guide suprême de nos travaux, devienne un simple petit livre bleu, qui serait invoqué ou ignoré de façon sélective.

**Le Président** : Je donne à présent la parole au représentant du Viet Nam.

**M. Nguyen Thanh Chau** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : La loi de Murphy s'applique dans ce cas particulier. Ce que l'ensemble de la communauté internationale craignait tant s'est produit. La guerre contre l'Iraq en est à son septième jour. Il est tout à fait déplorable que les manifestations à l'échelle mondiale et les efforts inlassables déployés par nombre d'États Membres de l'ONU et de membres du Conseil de sécurité n'aient pas pu aboutir à une solution qui aurait permis d'éviter cette tragédie.

C'est toujours avec tristesse que l'on prend connaissance des pertes en vies humaines et des destructions en temps de guerre. Les Vietnamiens ont un vieux dicton qui dit que « les larmes coulent toujours vers le bas », lorsqu'il s'agit de décrire les souffrances et la douleur des parents qui ont perdu leurs enfants. Nous comprenons donc parfaitement les souffrances et la douleur des parents des deux côtés de la guerre qui ont perdu leurs fils et leurs filles, ainsi que leurs cauchemars, qui dureront aussi longtemps que la guerre. Il est encore plus triste de voir les enfants irakiens blessés, allongés sur des lits d'hôpitaux, qui ne s'attendaient pas à se retrouver là, après avoir tant souffert au bout de 12 longues années de sanctions. Je crois qu'ils doivent se demander : mais pourquoi diable finissons-nous toujours par être victimes des erreurs des adultes?

Le recours à la force contre un État indépendant et souverain, Membre de l'ONU est une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des principaux fondamentaux du droit international. Cela

rend également l'ONU inefficace et crée un précédent extrêmement dangereux dans les relations internationales. Nous pensons que ces actions militaires unilatérales et préventives contre l'Iraq ne contribueront pas à régler les problèmes complexes du monde ou à en garantir la sécurité. Cela ne fera qu'aggraver le risque de malentendu largement répandu, de radicalisation et d'une escalade de la violence au Moyen-Orient. Le déclenchement de la force brutale des armes dans cette région déjà très instable ne peut qu'exacerber ces tensions et créer les fractures dont se nourrit le terrorisme. Le Viet Nam s'oppose à la guerre contre l'Iraq, comme l'indique clairement la déclaration des porte-parole du Ministère des affaires étrangères et du Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam en date du 20 mars 2003.

La guerre est toujours une condamnation à mort de la paix. Nous joignons notre voix à celle des autres qui demandent qu'il soit mis immédiatement fin aux actions militaires contre l'Iraq. Ce fait accompli exige une réaction rapide de la communauté internationale dans le domaine de l'aide humanitaire au peuple iraquien. Les fournitures des denrées de base dont dépend 60 % de la population iraquienne ayant atteint des niveaux très faibles, d'après les rapports dont nous avons pris connaissance, le programme pétrole contre nourriture doit reprendre rapidement. L'ONU se doit d'honorer ses responsabilités de coordonner les efforts internationaux en vue d'aider le peuple iraquien à surmonter les terribles conséquences de la guerre et à reconstruire son pays. Le peuple et le Gouvernement vietnamiens sont prêts à participer activement à cette tâche collective.

**Le Président :** Je donne à présent la parole au représentant de la Jamaïque.

**M. Neil (Jamaïque)** (*parle en anglais*) : Je souhaite remercier les membres du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat public à la demande du Représentant permanent de la Malaisie, au nom du Mouvement des pays non alignés. La communauté internationale traverse une période cruciale. Il s'agit d'une question de guerre et de paix, qui peut avoir une incidence sur notre survie à tous. Le Conseil de sécurité a, au titre de l'Article 24 de la Charte, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales au nom de la communauté internationale. C'est une responsabilité dont il ne doit pas s'écarter. Son rôle est de trouver des réponses,

quelle que soit la difficulté ou la complexité du problème.

La Jamaïque regrette profondément que des mesures militaires contre l'Iraq aient été prises par une coalition transatlantique mercredi de la semaine dernière. La Jamaïque a toujours souligné l'importance pour l'Iraq de respecter ses obligations. En fait, la Jamaïque insistera toujours pour que chaque État Membre – et pas uniquement l'Iraq – respecte les résolutions du Conseil de sécurité. Mais la Jamaïque n'approuvera jamais non plus le soi-disant droit d'un pays, quel qu'il soit, de mettre au point des armes de destruction massive, d'accomplir des actes de répression contre sa propre population ou de soutenir le terrorisme.

Mais nous avons exprimé notre point de vue, et nous estimons qu'il existe une autre solution que la guerre, une manière pacifique de réaliser le désarmement pacifique par un processus d'inspections qui n'est pas allé à son terme. Malheureusement, il y a eu recours à la force et ce que nous constatons maintenant, ce sont les dures réalités, la mort et la destruction qu'entraîne un conflit militaire. Nous avons pu voir avec force détails une puissante démonstration de l'application d'une technologie très complexe et du pouvoir destructeur des armes modernes. Le bombardement aérien de Bagdad, le hurlement des sirènes et le vacarme des explosions auront certainement réussi à créer crainte et effroi, notamment parmi les populations civiles de Bagdad. Nous craignons que ceci ne soit que le début. Les cicatrices de la guerre sont profondes et des générations d'Iraqiens les porteront, tout comme des générations d'Américains et d'autres ressortissants de la communauté internationale. Nous craignons profondément le spectre d'une catastrophe humanitaire si Bagdad et d'autres villes iraqiennes sont assiégées, ainsi que les conséquences de la poursuite des combats.

Dans ces circonstances, comme le Secrétaire général l'a souligné, une très lourde responsabilité pour la protection des civils incombe aux belligérants et aux puissances occupantes, pour faire en sorte que les pertes en vies humaines et les souffrances au sein de la population civile soient réduites au minimum. Dans ce processus, l'ONU a un double rôle. Tout d'abord, l'Organisation doit veiller avec insistance à ce qu'une aide humanitaire parvienne aux victimes iraqiennes de la guerre. Deuxièmement, elle doit exercer toute son influence pour obtenir un cessez-le-feu et mettre un

terme à ce qui pourrait devenir le massacre de citoyens irakiens innocents.

La Jamaïque estime qu'il n'est jamais trop tard pour la paix. Nous exhortons donc le Conseil de sécurité à demeurer activement saisi de la question et à prendre des mesures audacieuses pour aboutir à la cessation des hostilités et épargner aux peuples du monde les horreurs d'une guerre de longue durée.

Les nations qui ont entrepris des mesures militaires en Iraq sont des pays avec lesquels nous avons noué des liens historiques et partageons des valeurs de liberté. Cette amitié, à laquelle nous accordons une grande valeur, nous contraint aujourd'hui à faire entendre notre petite voix en faveur de la paix. Il est temps de déployer des efforts sincères, audacieux et sans équivoque en faveur de la paix pour épargner les vies des combattants et des innocents, pour éviter une extension possible de la guerre et pour garantir l'avenir de l'humanité dans ce monde agité. Notre position puise ses racines dans un attachement sincère à la cause de la paix, et c'est toujours avec une profonde tristesse que nous assistons au déclenchement de la guerre et à ses conséquences. Nous sommes également particulièrement préoccupés par les répercussions de cette guerre sur l'avenir du système multilatéral et sur les idéaux de sécurité collective découlant de la Charte, sur la primauté du droit et la recherche collective d'un destin plus noble pour l'humanité.

Au-delà des événements actuels en Iraq et des circonstances particulières, nous sommes tous aujourd'hui confrontés à un défi. Il nous faut veiller à ce que la sagesse collective de l'Organisation des Nations Unies, et du Conseil de sécurité en particulier, ne soit pas érodée par la volonté des puissants. Le Conseil de sécurité doit demeurer une source de légitimité pour toute action collective, et il ne saurait être compromis ni sapé par des doctrines ou des politiques non conformes à la Charte des Nations Unies.

À cette heure difficile, nous demandons instamment au Conseil de sécurité de demeurer actif et de continuer à chercher des moyens permettant de rétablir la paix et de faire face à l'urgence humanitaire en Iraq, sur la base de l'unité des objectifs et conformément aux idéaux et principes élevés consacrés dans la Charte. C'est cela qui doit toujours nous inspirer.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

**M. Zarif** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Mon gouvernement regrette profondément que les efforts diplomatiques pour parvenir à des résolutions du Conseil de sécurité sur le désarmement de l'Iraq, et à les appliquer, aient été arbitrairement et prématurément interrompus et qu'un Membre souverain de notre Organisation soit devenu l'objet d'une invasion directe. Nous considérons que rien ne justifie l'abandon de la voie diplomatique; nous ne pensons pas non plus qu'il existe le moindre élément de nature à justifier l'invasion de l'Iraq.

La guerre unilatérale contre l'Iraq ne satisfait aucune norme de légitimité internationale. Il ne s'agit pas d'une action de légitime défense en réaction à une attaque armée. Et même l'imagination la plus fertile ne peut considérer l'Iraq, après 12 années de sanctions globales, comme une menace imminente contre la sécurité nationale des puissances belligérantes.

Il est également évident que cette guerre n'a nullement été autorisée par le Conseil de sécurité. Bien au contraire, la dernière série de débats diplomatiques au Conseil de sécurité a montré clairement que la grande majorité de ses membres, y compris la majorité des cinq membres permanents, étaient soit farouchement opposés au projet de résolution autorisant la guerre ou à l'évidence pas disposés à l'appuyer.

En outre, l'application des résolutions du Conseil de sécurité ne saurait être invoquée pour justifier un recours à la guerre. Il est vrai que 12 années se sont écoulées depuis que le Conseil de sécurité a énoncé les obligations du Gouvernement irakien en matière de désarmement. Il n'est pas moins vrai que les responsables irakiens devaient clarifier un nombre de questions en suspens pertinentes. Mais cette décision incombait au Conseil de sécurité qui devait déterminer la voie à suivre. En fait, le Conseil et la communauté internationale, au nom de laquelle le Conseil agit, ont implicitement ou explicitement refusé d'octroyer à une quelconque puissance le droit d'appliquer de manière sélective par la force les résolutions du Conseil de sécurité. Il est également impossible de tirer argument du fait que les États-Unis et leurs alliés ont été victimes des armes de destruction massive irakiennes. En fait, c'est plutôt les États-Unis qui sont coupables

d'avoir permis à l'Iraq d'acquérir ces armes dans les années 80 et de les utiliser sans entrave.

Voilà pourquoi cette guerre a été condamnée de manière quasi universelle. En outre, l'objectif déclaré en faveur d'un changement de régime en Iraq porte gravement atteinte aux normes et aux principes du droit international; de même que le concept d'attaque arbitraire et préventive qui foule aux pieds les dispositions de la Charte des Nations Unies. On n'établit pas la démocratie à l'aide de chars et d'hélicoptères d'assaut. Le peuple iraquien n'aime probablement pas son gouvernement mais, comme il l'a montré ces derniers jours, il n'accepte pas non plus d'être libéré par un occupant étranger. Le monde, le peuple de la région et les Iraquiens n'ont pas oublié que ceux qui veulent désormais imposer la démocratie en Iraq par les armes ont par le passé appuyé et maintenu appuyé et maintenu bien la dictature en Iraq et ailleurs.

L'appui aveugle fourni à Israël – qui non seulement viole les décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale depuis des décennies mais qui est, en fait, célèbre pour ses actes de répression et ses assassinats sans précédent – est également un autre cas instructif sur le sérieux des demandes préconisant la mise en oeuvre des résolutions du Conseil, la libération et la démocratie.

Les graves conséquences de cette guerre sur la stabilité régionale et mondiale ont déjà été mentionnées par de nombreux orateurs ainsi que par ma délégation à d'autres occasions. En outre, mon pays, qui partage de longues frontières avec l'Iraq et est dangereusement proche du théâtre des hostilités, a non seulement accueilli des réfugiés mais a également reçu des roquettes et des missiles provenant des deux parties au conflit, certains d'entre eux ont même atterri dans des zones habitées. Je me dois ici d'exprimer les protestations les plus vives de mon gouvernement et de souligner qu'il est fondamental pour les belligérants de prendre des mesures correctives et préventives.

Les États Membres de l'ONU ont fréquemment averti que les responsables de l'érosion du droit international seront tôt ou tard hantés par leurs actes. La présentation des prisonniers de guerre sur les chaînes de télévision porte atteinte aux dispositions pertinentes de la Convention de Genève. L'Iraq et les États-Unis ont tous deux violé cette convention, et devraient cesser ces violations. Cet exemple montre

clairement que les principes du droit international bénéficient à tous les pays, grands ou petits. Il est clair que les dispositions du droit international doivent être promues et appliquées dans leur intégralité. Le principe de sélectivité est non seulement inacceptable, mais en réalité dangereusement irréaliste.

Mon gouvernement est préoccupé par les bombardements aériens importants et les pilonnages d'artillerie qui ont provoqué la mort et les souffrances de nombreux civils iraquiens et une détérioration de la situation dans les zones habitées iraquiennes. Tous les indicateurs montrent qu'une crise humanitaire est imminente. La situation humanitaire à Bassorah, qui présage peut-être des événements futurs en Iraq, est une grave cause de préoccupation. Mon gouvernement s'est préparé à aider les civils iraquiens, en coopération de concert avec les institutions multilatérales. Toutefois, dans le cadre de la quatrième Convention de Genève, il est clair que les pays, qui ont recours à la guerre, doivent assumer la pleine responsabilité de satisfaire les besoins humanitaires et en matière de protection des civils iraquiens. Ils doivent en outre être tenus responsables du bien-être et de la sécurité du peuple.

Dans le même temps, il est fondamental que le bien-être futur et les besoins humanitaires immédiats du peuple iraquien ne soient pas décidés unilatéralement en dehors de l'Organisation des Nations Unies. Nous convenons avec le Secrétaire général que les principes directeurs des travaux du Conseil et de l'Organisation sur cette question devraient être le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'unité nationale et de l'indépendance politique de l'Iraq ainsi que le droit inaliénable du peuple iraquien à l'autodétermination et à sa souveraineté sur ressources naturelles.

Alors que nous devons faire face à la crise humanitaire en Iraq, il n'est pas acceptable que le Conseil de sécurité, qui assume la responsabilité fondamentale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, puisse manquer d'examiner le conflit lui-même, qui est la cause de la catastrophe humanitaire et politique affectant notre région. Le Conseil a donc l'obligation de traiter immédiatement de l'atteinte à la paix en Iraq. La communauté internationale attend qu'il assume ses obligations et appelle à un cessez-le-feu immédiat et au retrait des forces étrangères de l'Iraq.

**Le Président** : Je donne la parole au représentant de la République de Corée.

**M. Sun** (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée déplore vivement que le non-respect par l'Iraq de ses obligations en matière de désarmement ait conduit à la situation actuelle.

Au cours des 12 dernières années, l'Iraq a systématiquement refusé d'assumer ses obligations en matière de désarmement au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Son bilan en la matière a été lamentable. L'échéance initiale pour le désarmement de l'Iraq a été ignorée et les résolutions ultérieures – 17 en 12 ans – ont toutes essuyé le refus systématique de l'Iraq.

Nous pensons que l'Iraq a eu bien du temps et des occasions pour désarmer. Vu qu'il ne respecte pas ses obligations en matière de désarmement depuis 12 ans, nous ne pouvons que conclure qu'il n'a pas de réelle intention de le faire. S'il fait face aujourd'hui aux graves conséquences au sujet desquelles il avait été mis en garde dans la résolution 1441 (2002), il ne peut s'en prendre qu'à lui-même de ne pas avoir exploité le temps et les occasions offertes.

Dans ce contexte, l'action de coalition menée par la communauté internationale doit être considérée comme des mesures de dernier recours, mais prises après l'épuisement de tous les efforts diplomatiques possibles visant à régler pacifiquement le problème.

Avec les hostilités en cours, nous sommes vivement préoccupés par le sort de la population iraquienne qui pourrait souffrir directement d'une situation humanitaire qui se dégrade. Vu l'ampleur du conflit, il est urgent que la communauté internationale prenne les mesures nécessaires pour répondre aux besoins humanitaires aigus du peuple iraquien et fournisse sans délai des produits humanitaires essentiels, en particulier de la nourriture et des médicaments.

La République de Corée appuie pleinement les efforts du Secrétaire général visant à faciliter la fourniture d'une assistance humanitaire et de secours à l'Iraq par les ajustements nécessaires du programme « pétrole contre nourriture », tels qu'envisagés dans sa récente lettre au Président du Conseil de sécurité. Pour sa part, la République de Corée fournira une aide humanitaire et autre, y compris des secours aux

réfugiés en Iraq, ainsi qu'un soutien économique aux pays voisins de l'Iraq.

Nous espérons sincèrement que les hostilités en cours prendront fin dans les meilleurs délais et avec le minimum de victimes, en particulier au sein de la population civile, et que la paix et la stabilité pourront être rétablies dans la région.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

**M. Diab** (Liban) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir convoqué cette réunion d'urgence.

Le lundi 24 mars 2003, les Ministres des affaires étrangères de la Ligue des États arabes ont adopté une résolution condamnant l'action militaire anglo-américaine contre l'Iraq, la considérant comme un acte d'agression, une violation de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international, une atteinte à la légitimité internationale, une menace à la paix et à la sécurité internationales et un défi à la communauté internationale et à l'opinion publique mondiale.

L'action militaire unilatérale entreprise par les États-Unis et le Royaume-Uni n'a pas de fondement moral ou juridique. Cela est reflété dans l'avis de la majorité des membres du Conseil de sécurité et dans la position de l'opinion internationale et des organisations chrétiennes et musulmanes dans le monde entier, qui s'opposent toutes à l'action militaire, appellent à sa cessation et au retrait immédiat des forces d'invasion du territoire iraquien.

À la réunion du Conseil de sécurité du 19 mars, la majorité écrasante des membres du Conseil ont exprimé l'opinion selon laquelle, sur la base des affirmations des représentants de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), les moyens de désarmement pacifique de l'Iraq n'avaient pas été épuisés. Malheureusement, ces institutions ont été rappelées d'Iraq sans disposer du temps suffisant pour s'acquitter de leurs mandats. Deuxièmement, le Conseil de sécurité a estimé que la résolution 1441 (2002), adoptée à l'unanimité, n'autorise pas le recours automatique à la force. En outre, le prétexte invoqué de changer le régime politique en Iraq pour justifier cette action militaire est une violation, non seulement de

l'intégrité territoriale et de la souveraineté des États, mais aussi des principes de base de la Charte des Nations Unies, en particulier de l'article 2, paragraphe 4, qui demande aux États de s'abstenir, dans leurs relations internationales, « de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État ».

Il est utile de rappeler le rejet par les chefs État arabes, dans leur résolution du 1er mars adoptée au Sommet de Charm el-Cheikh, des tentatives d'imposer des changements à la région ou d'intervenir dans ses affaires intérieures. Les chefs État arabes ont estimé que les affaires des nations arabes et le développement de leurs systèmes de gouvernement seront gérés par les peuples de la région en fonction de leurs intérêts nationaux et régionaux, en dehors de toute intervention étrangère.

L'invocation du droit à la légitime défense n'est pas un argument valable, car l'Article 51 de la Charte ne reconnaît le droit naturel des États à la légitime défense que si une agression armée vise un Membre de l'Organisation des Nations Unies – condition absente dans la présente situation. Il nous faut rappeler l'affirmation de l'Iraq, au Sommet de Beyrouth de l'an dernier, sur son engagement à respecter l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et la sécurité du Koweït, dans le souci d'éviter une répétition des événements de 1990. Nous devons également prendre note de la coopération effective de l'Iraq avec l'AIEA, qui l'a déclaré exempt de programmes et d'armes nucléaires; par ailleurs, la COCOVINU a affirmé qu'après quatre mois d'inspections, elle n'avait pas trouvé d'armes de destruction massive ou de programmes interdits en Iraq.

L'action militaire unilatérale menée par les États-Unis et le Royaume-Uni commence à engendrer de graves problèmes écologiques, économiques et humanitaires en Iraq, lesquels menacent toute la région du Moyen-Orient. En outre, l'instabilité engendrée par cette intervention militaire met à présent en danger le système de maintien de la paix et de la sécurité.

Pour toutes ces raisons, le Conseil de sécurité doit faire aujourd'hui tout ce qui est en son pouvoir pour maîtriser la crise actuelle en Iraq et revenir aux méthodes pacifiques de vérification de l'élimination des armes de destruction massive fondées sur les résolutions pertinentes du Conseil. Le Conseil doit

également prendre les mesures qui s'imposent pour mettre fin à l'intervention militaire en cours et obtenir le retrait immédiat et inconditionnel des forces américaines et britanniques du territoire iraquien, de façon à préserver la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq et à rétablir l'autorité du Conseil pour les décisions touchant à la paix et à la sécurité internationales, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, auxquels la communauté internationale est pleinement attachée.

**Le Président** : Je donne à présent la parole au représentant de la Tunisie.

**M. Hachami** (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir réagi si rapidement à la demande faite par la Ligue des États arabes et le Mouvement des pays non alignés de tenir d'urgence une séance du Conseil de sécurité sur les événements extrêmement graves survenus en Iraq, pays frère, depuis le déclenchement des hostilités.

Cette guerre a éclaté en dépit des nombreux appels lancés au plan international sur la nécessité de trouver un règlement pacifique à la question iraquienne qui soit acceptable par toutes les parties et reflète les aspirations de tous les États Membres de l'ONU. Par le biais de nombreuses initiatives à l'échelon de la communauté internationale et des pays arabes, la Tunisie a cherché à endiguer la crise et à trouver un règlement conforme à la légitimité internationale et au cadre des Nations Unies, qui préserve l'unité, l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Iraq et épargne au Moyen-Orient davantage de tensions et d'instabilité.

Puisque la guerre est maintenant un fait accompli, S. E. M. Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République tunisienne, a exprimé ses profonds regrets et sa préoccupation face à la gravité des répercussions que ce conflit aura sur le peuple frère de l'Iraq et de l'ensemble du Moyen-Orient car les périls et le risque d'instabilité sont grands, alors que tous les peuples de la région ont grand besoin de sécurité et de paix pour pouvoir se consacrer à la reconstruction, au développement et à l'instauration de relations cordiales les uns avec les autres.

La Tunisie demande à toutes les parties de la communauté internationale d'oeuvrer à mettre un terme au conflit actuel, à en contrer les effets et les répercussions négatives et à renouer avec des méthodes

pacifiques pour régler les questions en suspens, afin que le peuple iraquien et les peuples de toute la région n'aient pas à subir de nouvelles catastrophes, vu en particulier la dégradation constante de la situation dans les territoires palestiniens occupés, après les attaques perpétrées par Israël contre la population palestinienne.

**Le Président** : Je donne à présent la parole au représentant de l'Argentine.

**M. Listre** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Groupe des États arabes et le Mouvement des pays non alignés d'avoir demandé la tenue de ce débat public en cette heure importante et grave et je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué si rapidement cette séance.

La position de mon pays a été clairement exprimée à l'occasion de trois débats précédents. L'Argentine regrette profondément qu'il n'ait pas été possible d'obtenir, au bout de 12 ans, le désarmement pacifique de l'Iraq et que le Gouvernement iraquien n'ait pas apporté la coopération immédiate et inconditionnelle sur le fond exigée de lui par la résolution 1441 (2002), adoptée le 8 novembre 2002 à l'unanimité par le Conseil de sécurité au titre du Chapitre VII de la Charte. L'Argentine déplore également que le Conseil de sécurité, à cause de ses divisions, n'ait pas pu trouver parmi les mécanismes prévus par la Charte et dans ses propres résolutions une solution pacifique à la crise et elle déplore encore plus le conflit armé et la catastrophe humanitaire qui s'annoncent pour le peuple iraquien.

Nous avons toujours dit que le recours à la force ne pouvait se faire qu'en dernier ressort, lorsque l'on a épuisé toutes les solutions pacifiques et qu'au sein du système des Nations Unies, il doit être autorisé par le Conseil de sécurité. Nous pensons toutefois que face à la réalité que nous connaissons, des discussions juridiques et politiques autour de la légalité du conflit armé contribueraient de nouveau à diviser et à paralyser le Conseil de sécurité et à l'éloigner de ce qui doit être à notre avis la priorité de l'heure : la situation humanitaire du peuple iraquien. À la perspective des millions de victimes d'une catastrophe que provoquerait la pénurie de biens et de services de première nécessité, laisser le Conseil de sécurité regarder uniquement en arrière et ne pas assumer ses importantes responsabilités présentes tiendrait de l'insensibilité et équivaldrait à un échec du système multilatéral.

L'action de l'ONU, et en particulier du Conseil de sécurité, doit viser à permettre aux organisations humanitaires d'agir et d'apporter l'aide médicale, alimentaire et autre qui s'impose ainsi qu'à faciliter l'ouverture de couloirs humanitaires. Nous demandons instamment à toutes les parties de coopérer à cet objectif et d'éviter, dans la mesure du possible, que les opérations militaires ne touchent la population ou les installations civiles. Cela ne préjuge en aucun cas de la légitimité ou de la légalité du conflit armé, mais vise uniquement à apporter la protection nécessaire à la population civile conformément aux principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité. À cet égard, l'Argentine salue tout particulièrement l'action menée, avec grand dévouement, par la Croix-Rouge internationale et le Croissant-Rouge.

C'est la raison pour laquelle, dans les circonstances dramatiques que nous connaissons, nous appuyons les initiatives du Secrétaire général en vue d'adapter le fonctionnement du programme « pétrole contre nourriture » à la conjoncture exceptionnelle actuelle. Ceci n'implique aucun jugement de valeur sur les faits qui obligent à modifier le programme. Cela ne légitime ni ne condamne le recours à la force. Nous pensons que le Conseil de sécurité doit donner au Secrétaire général l'autorité et la souplesse nécessaires dans ce contexte pour agir et répondre aux besoins de la population iraquienne.

De même, comme l'a annoncé au Secrétaire général le Ministre des affaires étrangères de la République argentine, M. Carlos Ruckauf, et comme je l'ai moi-même indiqué dans une lettre au Président du Conseil de sécurité en date du 20 mars, mon pays rappelle qu'il est prêt à participer aux tâches humanitaires pour venir en aide au peuple iraquien.

Aux yeux de l'opinion publique mondiale, le Conseil de sécurité n'a pas su empêcher le conflit armé. Nous ne pouvons permettre à présent qu'on le perçoive comme un obstacle à l'aide humanitaire. Si, face au drame quotidien de millions d'Iraqiens innocents, le Conseil reste paralysé et n'agit pas avec la détermination qu'exigent les circonstances, cette opinion publique se demandera peut-être à quoi sert l'ONU. Ce serait assurément un autre coup gravissime porté à cette Organisation déjà bien affaiblie aux yeux de l'opinion publique mondiale. Parce que l'Argentine est persuadée qu'en dépit de ses faiblesses et de ses lacunes, l'Organisation des Nations Unies est et peut être davantage encore un instrument approprié pour la

paix et la sécurité internationales, pour le développement économique et social et pour la protection des droits de l'homme, nous demandons instamment au Conseil d'être à la hauteur des responsabilités que les États Membres lui ont confiées et de contribuer au renforcement de cette entreprise commune.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de Maurice.

**M. Koonjul** (Maurice) (*parle en anglais*) : Nous voudrions, en premier lieu, remercier le Secrétaire général de sa déclaration de ce matin et je voudrais ajouter que nous partageons son point de vue.

Dans la déclaration que j'ai prononcée lors de la séance publique tenue le 19 février 2003, j'ai souligné que la résolution 1441 (2002), adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité, reflétait la volonté de la communauté internationale de voir l'Iraq débarrassé de ses armes de destruction massive. À l'époque, une dernière chance a été donnée à l'Iraq de choisir de pleinement respecter la résolution 1441 (2002). La coopération pleine et entière de l'Iraq était un élément fondamental pour résoudre la crise. Si l'Iraq avait honoré toutes ses obligations, telles que prévues par les résolutions du Conseil de sécurité, et en particulier la résolution 1441 (2002), nous ne serions pas dans la situation que nous connaissons aujourd'hui et la guerre aurait été évitée.

Dans le même temps, il est clair que l'Iraq avait récemment réalisé des progrès dans sa coopération avec les inspecteurs des Nations Unies, quoique sous la pression. C'est pourquoi, nous estimions que la guerre pouvait être évitée et que davantage de temps aurait dû être accordé aux inspecteurs des Nations Unies afin qu'ils achèvent leur travail.

Maurice était également d'avis que toute action militaire contre l'Iraq devait être approuvée par le Conseil de sécurité. Au cours des débats qui ont eu lieu au sein du Conseil de sécurité ces dernières semaines, Maurice et de nombreux autres pays de la région espéraient que le Conseil de sécurité demeurerait uni sur cette question. Malheureusement, cela n'a pas été le cas, et nous savons tous les événements qui se sont enchaînés ensuite, démontrant l'incapacité du Conseil de sécurité à éviter la guerre.

La guerre est toujours une catastrophe et une source de souffrances pour les êtres humains. Comme

le Secrétaire général l'a lui-même dit, la situation actuelle est un moment très triste pour tous les Membres de l'ONU.

Face à cette tragédie humaine, nous espérons que le conflit cessera le plus rapidement possible, avec un minimum de victimes, surtout au sein de la population civile. Maurice demande que l'on prenne immédiatement des mesures pour alléger les souffrances de la population civile iraquienne. En outre, nous pensons que tous les prisonniers de guerre de toutes les parties devraient être traités de manière humaine, conformément à la Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre.

Maurice invite le Conseil de sécurité à assumer pleinement ses responsabilités et à tout mettre en oeuvre pour faire face à la crise de manière à rétablir sa crédibilité et à défendre sa dignité.

Enfin, nous voudrions dire que le Gouvernement mauricien est disposé à participer, à la mesure de ses modestes moyens, à la reconstruction et au relèvement de l'Iraq. À cette fin, il a établi un fonds de solidarité avec le peuple iraquien, dont les recettes seront acheminées par l'entremise de l'ONU.

**Le Président** : Je donne à présent la parole au représentant du Bélarus.

**M. Ivanou** (Bélarus) (*parle en russe*) : Une fois de plus, nous sommes convaincus que l'histoire nous apprend seulement qu'elle ne nous apprend rien.

Aujourd'hui, nous sommes témoins d'une agression armée contre un État Membre souverain de l'ONU, qui a été planifiée de longue date et lancée en contournant l'autorité conférée au Conseil de sécurité par la Charte.

À notre plus grand regret, les efforts déployés par les nations éprises de paix se sont avérés insuffisants pour empêcher la guerre. La position de la communauté internationale a été totalement ignorée, et on a interrompu le processus tentant de régler la question iraquienne par des moyens politiques et diplomatiques sous les auspices de l'ONU.

Le Président de la République du Bélarus, son gouvernement et l'ensemble du peuple bélarussien condamnent l'agression contre l'Iraq. Nous nous opposons fermement aux tentatives unilatérales visant à imposer aux peuples du monde des systèmes d'administration et de gouvernement. Les bombardiers

et les missiles ne servent pas à fournir de l'aide humanitaire.

Le Bélarus sait bien le terrible tribut à payer à la guerre. En ces journées tragiques, le peuple iraquien peut compter sur notre plein appui.

L'emploi de la force, en tant que dernier recours, est la prérogative exclusive du Conseil de sécurité, et mépriser cette prérogative revient à ébranler l'ordre mondial en place et à affaiblir les normes du droit international.

La République du Bélarus demande au Conseil de sécurité de mettre immédiatement fin à l'agression et d'empêcher d'autres pertes civiles injustifiées.

En tant qu'État Membre fondateur de l'ONU, le Bélarus insiste pour qu'une évaluation appropriée de l'action militaire soit effectuée et demande instamment à notre Organisation de réaffirmer en ce moment crucial sa responsabilité directe en matière de maintien de la paix et d'état de droit.

Une solution à la question iraquienne, conformément aux objectifs de l'ONU, ne peut être trouvée que par des moyens pacifiques fondés sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq et du droit souverain du peuple iraquien à décider de manière indépendante de son propre mode de développement.

**Le Président** : Je donne à présent la parole au représentant du Japon.

**M. Haraguchi** (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui.

Le Japon n'a eu de cesse de chercher une solution pacifique au problème des armes de destruction massive de l'Iraq par le biais de la coordination internationale et a déployé ses propres efforts diplomatiques, notamment en dépêchant, en Iraq, un envoyé spécial du Premier Ministre.

Les armes de destruction massive sont des armes terribles qui tuent et blessent, de manière aveugle, les civils en grand nombre. Nous devons sérieusement réfléchir aux situations où ces armes si inhumaines sont entre les mains d'un dictateur qui opprime son propre peuple. Dans le monde d'aujourd'hui, la question de savoir si des individus possèdent ou non des armes de destruction massive ne peut être laissée sans réponse.

Le Japon a insisté sur le fait que le Conseil de sécurité doit agir d'une seule voix et assumer ses responsabilités envers la paix et la sécurité du monde. Il est regrettable que le Conseil de sécurité n'ait en fin de compte pas pu parvenir à une position commune et n'ait ainsi pas pu demeurer uni.

Toutefois, nous ne pouvons laisser ce problème indéfiniment sans solution, et ce, parce que pendant 12 ans, l'Iraq a de manière répétée violé quelque 17 résolutions du Conseil de sécurité. Bien que la communauté internationale lui ait donné de nombreuses possibilités de parvenir à un règlement pacifique, l'Iraq n'a fait aucun effort pour saisir ces chances et a continué de violer les résolutions du Conseil de sécurité. Il n'a pas non plus saisi la dernière chance que lui accordait la résolution 1441 (2002), refusant, jusqu'au dernier moment, de répondre aux efforts sincères de la communauté internationale. Il était clair que seul l'Iraq détenait la clef de la paix, et pourtant, de par ces propres actes, il a fermé la voie de la paix. L'Iraq n'a pas fait la preuve d'un changement radical d'attitude.

Il n'est jamais aisé de décider d'appuyer le recours à la force. Il va sans dire qu'il serait préférable que les armes de destruction massive soient démantelées sans conflit armé. Mais, lorsque cela est impossible, le Japon en conclut, en tant que membre responsable de la communauté internationale, qu'il doit appuyer les mesures prises par les États-Unis et les partenaires de leur coalition.

Le Japon espère sincèrement que les combats cesseront le plus rapidement possible, avec un minimum de victimes, et que la menace posée par l'Iraq à la communauté internationale sera éliminée. Nous jugeons également fondamental que l'on reconstruise l'Iraq le plus tôt possible et que son peuple puisse vivre en paix dans une société libre et prospère. À cette fin, il importe que la communauté internationale coopère aux efforts de relèvement et de reconstruction de l'Iraq. Le Japon, pour sa part, se penchera sur cette question de manière active.

Le Japon prend pleinement conscience du fait que l'avenir du Moyen-Orient suscite des inquiétudes de plus en plus profondes en raison de l'action militaire qui est menée contre l'Iraq. L'heure est venue pour le Japon de déployer de nouveaux efforts en faveur de la paix et de la stabilité dans la région.

Sur la base de cette ligne politique, le Japon a décidé de fournir, notamment aux réfugiés et aux pays voisins, une aide humanitaire d'environ 112,53 millions de dollars au total. Plus précisément, il a annoncé le versement de 5,03 millions de dollars par l'intermédiaire des organisations internationales et de 3,3 millions de dollars par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales japonaises; l'octroi, par le biais de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), d'une aide destinée à renforcer le système de soins médicaux d'urgence; et la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence sous la forme de personnels et de matériels, au titre de la loi japonaise sur la coopération internationale dans le domaine de la paix. Le Japon a également décidé d'accorder un don supplémentaire de 100 millions de dollars à la Jordanie et une aide alimentaire de 4,2 millions de dollars aux réfugiés palestiniens par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient. Par ailleurs, le Japon redoublera d'efforts pour parvenir à la paix au Moyen-Orient et encouragera les mesures permettant d'y arriver, telles que le dialogue et les échanges avec le monde islamique.

Le Japon espère très sincèrement que la communauté internationale se concentrera sur les tâches qui l'attendent et que l'Organisation des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, unira ses efforts pour rétablir la paix et la stabilité en Iraq et dans la région environnante. Le Japon, pour sa part, s'emploiera activement à ce que l'ONU s'acquitte des fonctions fondamentales qui lui ont été confiées, de façon que les différents défis auxquels la communauté internationale se trouve confrontée puissent être relevés.

**Le Président** : Je donne à présent la parole au représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

**M. Kerim** (ex-République yougoslave de Macédoine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord dire combien nous déplorons que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure de parvenir à un consensus autour de l'Iraq. L'ex-République yougoslave de Macédoine n'a cessé de soutenir les membres du Conseil dans leur quête d'un moyen concerté d'atteindre l'objectif d'un désarmement immédiat, complet et inconditionnel de l'Iraq, conformément à la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité.

Malheureusement, le régime iraquien n'a pas saisi la gravité de la situation et a manqué, une fois encore, à ses obligations de désarmer, au mépris des exigences de la communauté internationale. Si l'Iraq s'était réellement efforcé de coopérer sur le fond au cours des 12 dernières années – en particulier, compte tenu de la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité, qui lui offrait une dernière chance de désarmer dans la paix –, la situation actuelle aurait pu être évitée. L'action actuellement menée par la « coalition des bonnes volontés » constitue le dernier recours dont on dispose, et elle est conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Il faut maintenant que le Conseil de sécurité concentre toute son énergie sur l'aspect humanitaire de la crise iraquienne. C'est la raison pour laquelle il est impératif de mettre fin sur-le-champ aux dissensions actuelles qui divisent les membres du Conseil afin de répondre aux besoins humanitaires de la population iraquienne. Nous approuvons le plan qui vise à poursuivre et à réaménager, dans l'esprit des propositions avancées par le Secrétaire général, le programme « pétrole contre nourriture », qui doit être conduit avec les autorisations requises, de manière que l'on puisse rapidement apporter une aide humanitaire en Iraq. Dans les circonstances actuelles, un échec ne fera qu'aggraver la situation sur le terrain.

Le Secrétaire général a souligné la nécessité de respecter l'intégrité territoriale de l'Iraq, ainsi que « le droit du peuple iraquien de déterminer son propre avenir politique et de contrôler ses propres ressources naturelles ». Nous partageons pleinement ce point de vue. Il est primordial de préserver totalement l'intégrité territoriale de l'Iraq et de restituer dans les plus brefs délais sa souveraineté au peuple iraquien, qui est le seul habilité à décider de son avenir. L'aide et le soutien de la communauté internationale seront essentiels pour l'Iraq dans les jours à venir. Il faut lever les sanctions de l'ONU le plus rapidement possible, puis lancer sans attendre un programme international de reconstruction.

En conclusion, comme nous l'avons dit lors du dernier débat public du Conseil de sécurité consacré à cette question, nous appelons instamment les membres du Conseil à rechercher le consensus le plus large possible en vue d'atteindre les objectifs concernant l'Iraq. L'éventualité d'une catastrophe humanitaire en Iraq rend encore plus impératif de restaurer l'efficacité et l'unité du Conseil de sécurité.

**Le Président** : Je donne à présent la parole au représentant de la Colombie.

**M. Giraldo** (Colombie) (*parle en espagnol*) : La Colombie a décidé d'intervenir dans ce débat public en raison de l'urgence manifeste de fournir sans tarder au peuple iraquien l'aide humanitaire dont il a besoin en ces temps difficiles.

Indépendamment des considérations relatives à ce qui s'est passé au Conseil de sécurité et sur la scène internationale ces trois dernières semaines, le Gouvernement colombien juge fondamental aujourd'hui de tout faire pour que le passé ne nous écarte pas de nos obligations présentes et futures, qui sont d'améliorer le sort du peuple iraquien et, ensuite, d'oeuvrer à la reconstruction de la nation.

Dans son communiqué du 17 mars dernier, la Colombie a instamment demandé à l'Organisation des Nations Unies d'apporter au peuple iraquien l'aide humanitaire requise à tous les stades de la crise. Nous avons également exhorté la communauté internationale à participer à la poursuite de l'objectif d'offrir au peuple iraquien toutes les possibilités de progrès et de développement, dans un environnement démocratique et avec la garantie du respect entier des libertés et des droits fondamentaux. Comme l'a déclaré le Président Uribe Vélez dans son message au peuple colombien : « L'action internationale doit protéger les civils et respecter les droits démocratiques du peuple iraquien. »

Il est indispensable que le Conseil de sécurité et l'Organisation des Nations Unies reprennent en main la question de l'Iraq afin d'apporter l'aide dont le peuple iraquien a besoin sur le plan humanitaire et pour reconstruire le pays. Nous devons éviter la catastrophe humanitaire causée par la famine, qui pourrait survenir dans les semaines à venir.

La Colombie prie instamment l'ensemble des membres du Conseil de sécurité de mettre fin au débat de ces trois dernières semaines pour se concentrer sur les questions qui sont véritablement impérieuses pour la vie et la subsistance des Iraquiens : il s'agit notamment de fournir une assistance humanitaire, de garantir la poursuite du programme « pétrole contre nourriture », d'accorder la priorité à l'acheminement de cette aide et de permettre le financement de toutes ces tâches. Il est essentiel que le projet de résolution dont le Conseil est saisi confie au Secrétaire général l'autorité et la souplesse nécessaires pour faire avancer

la réalisation de ces tâches. Il est extrêmement urgent que ce projet de résolution soit adopté dès que possible.

Par la suite, nous pourrions – et devons – discuter de tous les aspects juridiques de la situation actuelle; et il ne fait aucun doute que les arguments des États Membres nous inspireront à l'avenir lors de nouvelles crises et de situations similaires. Mais, aujourd'hui, notre premier souci doit être de nous montrer à la hauteur des exigences éthiques de l'heure. Autrefois, les théoriciens et les praticiens de la guerre parlaient de la politique de la terre brûlée et de ses effets mortels. Aujourd'hui, les choses ont bien changé. L'aide humanitaire, promue par tous, est tout le contraire, puisqu'elle vise à rendre les conditions moins pénibles et à protéger les vies pendant et après les conflits.

Cessons de palabrer et revenons à l'aspect humain. L'exigence de l'aide humanitaire nous met dans l'obligation d'agir rapidement. Préparons la voie pour que l'ONU puisse apporter cette contribution vitale.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Géorgie.

**M. Adamia** (Géorgie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'exprimer notre profonde préoccupation devant la situation actuelle en Iraq, en particulier ses implications humanitaires. Nous sommes attristés de voir que la coalition s'est vue contrainte de recourir à la force en dernier ressort pour remédier au non-respect par le régime iraquien, depuis plus de 12 ans, des exigences des résolutions du Conseil de sécurité, et de voir les conséquences graves qui en ont découlé, notamment celles de caractère humanitaire. C'est là un autre exemple des conséquences que pourrait avoir la pratique consistant à ignorer les résolutions du Conseil de sécurité visant au maintien de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés en Iraq à une situation humanitaire qui pourrait devenir une crise majeure. Dans la situation actuelle où le Conseil de sécurité avait mis à l'épreuve le mécanisme « pétrole contre nourriture » pour répondre aux questions humanitaires en Iraq, la crise humanitaire actuelle n'a aucune justification.

Indépendamment des divergences entre les approches politiques adoptées par les membres du

Conseil de sécurité, la situation qui se fait jour en Iraq exige que le Conseil de sécurité fasse la preuve de sa détermination, notamment en donnant son aval aux propositions formulées par le Secrétaire général pour soulager les souffrances de millions d'Iraquiens.

Le Conseil de sécurité est tout à fait en mesure d'utiliser ce type de mécanisme efficace. Afin de répondre à ces besoins, nous sommes convaincus que le Secrétaire général devrait être doté d'une autorité et d'une marge de manœuvre suffisantes pour utiliser les ressources existantes et en réunir de nouvelles. Le peuple iraquien doit savoir que la communauté internationale est prête à prendre des mesures de grande portée à cet égard.

Parallèlement, avec de nombreux autres États, la Géorgie considère qu'il est d'un intérêt vital de rétablir l'efficacité et l'unité du Conseil de sécurité s'agissant du traitement de cette question humanitaire ainsi que de toutes les autres questions en suspens relatives au règlement du conflit et au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouzbékistan.

**M. Vohidov** (Ouzbékistan) (*parle en russe*) : La République ouzbèke note avec regret que le non-respect par le régime iraquien, depuis 12 ans, des résolutions du Conseil de sécurité, y compris la résolution 1441 (2002), a conduit au conflit actuel. Dans ces circonstances, nous ne pouvons que nourrir l'espoir que le conflit prendra fin le plus rapidement possible avec un minimum de souffrances et de pertes en vies humaines. L'Ouzbékistan appuie fermement le désarmement de l'Iraq. Malheureusement, les derniers événements survenus en Iraq ont réduit à néant le consensus au sein du Conseil de sécurité. De notre point de vue, les désaccords qui sont apparus au sein du Conseil de sécurité ne doivent pas nous faire ignorer la tâche principale, qui est la nécessité de désarmer complètement le régime iraquien, y compris la menace que représentent les armes chimiques et biologiques entre les mains de terroristes.

La situation humanitaire en Iraq empire de jour en jour. La communauté internationale doit prendre des mesures immédiates pour améliorer cette situation, notamment pour garantir l'accès de la population iraquienne à l'eau potable, aux vivres, à l'électricité et aux articles essentiels à la vie. Dans ce contexte, l'Ouzbékistan lance un appel au Conseil de sécurité

pour qu'il poursuive, dès que possible, le programme « pétrole contre nourriture » de l'ONU afin d'empêcher une catastrophe humanitaire en Iraq qui infligerait des souffrances, d'abord et surtout, à la population iraquienne. Les besoins humanitaires de la population iraquienne doivent être satisfaits dans les plus brefs délais.

À cet égard, l'Ouzbékistan appuie pleinement la proposition du Secrétaire général de l'ONU visant à lui délivrer l'autorisation d'apporter à l'Iraq une aide humanitaire d'urgence, au nom de la communauté internationale.

Pour terminer, l'Ouzbékistan appuie les efforts visant à rétablir l'efficacité et l'unité du Conseil de sécurité dans le règlement de la situation concernant l'Iraq, ce qui est extrêmement important pour renforcer l'autorité, le rôle universel et l'importance de l'ONU dans les relations internationales.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Lettonie.

**M. Jegermanis** (Lettonie) (*parle en anglais*) : La Lettonie s'est associée à la déclaration de l'Union européenne. Toutefois, nous jugeons nécessaire d'exprimer notre avis sur cette question critique. La situation s'est considérablement modifiée depuis notre dernier examen de la question lors du débat public du Conseil de sécurité.

Douze années d'efforts prolongés de la communauté internationale pour désarmer le régime de Saddam Hussein par des moyens pacifiques n'ont pas abouti et les ressources diplomatiques ont été épuisées. La Lettonie regrette que Saddam Hussein soit parvenu à polariser la communauté internationale, rendant impossible tout nouvel effort diplomatique pour régler la situation. Le régime iraquien porte seul la responsabilité des conséquences de ses actions.

Le 20 mars 2003, le Parlement de la République lettone a adopté la décision concernant l'appui à la mise en oeuvre de la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité, assurant de son soutien la coalition internationale et s'affirmant prêt à se joindre aux efforts de celle-ci pour désarmer l'Iraq.

La Lettonie est d'avis que tout doit être mis en oeuvre pour éviter des pertes civiles dans le cours des opérations militaires. La Lettonie apportera une aide humanitaire à la population iraquienne, en prenant part

à la reconstruction du pays et en travaillant à éliminer le legs du totalitarisme.

Afin de répondre rapidement aux besoins humanitaires de la population iraquienne, nous appuyons la proposition du Secrétaire général de tirer parti du programme « pétrole contre nourriture » en l'adaptant à la situation nouvelle. La communauté internationale en général, et le Conseil de sécurité en particulier, doivent agir de concert en cette période critique afin d'éviter qu'une catastrophe humanitaire ne se produise en Iraq.

La Lettonie appuiera la participation de l'ONU au processus de reconstruction et à l'instauration d'un Iraq démocratique, en paix avec ses voisins et privé d'armes de destruction massive. Nous sommes convaincus que la participation active de l'ONU pendant et après la crise actuelle en Iraq renforcera l'autorité de l'ONU au sein de la communauté internationale.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant du Nicaragua.

**M. Sevilla Somoza** (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Tout au long de la crise internationale actuelle, le Gouvernement du Nicaragua a toujours souligné combien il est important pour le système multilatéral, et en particulier le Conseil de sécurité de l'ONU, d'assumer sa responsabilité collective du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ce qui signifie qu'il doit être un instrument efficace susceptible d'agir au moment voulu afin de renforcer la foi et la crédibilité dans le système des Nations Unies.

Nous prenons la parole aujourd'hui pour réaffirmer l'engagement sans faille du Gouvernement nicaraguayen à l'égard de la communauté internationale. Le Gouvernement nicaraguayen a apporté un soutien catégorique à toutes les résolutions du Conseil de sécurité, notamment à la résolution 1441 (2002), dont l'objectif est le désarmement immédiat et inconditionnel de l'Iraq, résolution que ce pays n'a pas respectée, mettant ainsi en danger la sécurité internationale.

La situation que nous connaissons aujourd'hui est le résultat du défi lancé par l'Iraq à la volonté collective de l'ONU, qui est exprimée en particulier dans les résolutions 678 (1990) et 1441 (2002), qui sont à la base des événements actuels dus au non-respect de ces textes.

Le moment est venu de revitaliser et de renouveler une action unitaire et concertée du Conseil de sécurité. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il a dit aujourd'hui que le moment est venu pour le Conseil de sécurité de retrouver son unité d'objectif.

Le Nicaragua estime que notre Organisation doit consacrer ses efforts et ses activités à la situation humanitaire que connaît le peuple iraquien, un peuple qui, pendant de nombreuses années, a été la victime innocente d'un régime oppresseur. Nous sommes préoccupés par les coupures d'électricité et d'eau potable et, en particulier, par la situation des enfants qui courent le risque de maladies, faute d'hygiène, d'aliments et de médicaments. De même, les personnes déplacées à l'intérieur du pays qui ne disposent pas des services nécessaires seront grandement tributaires des mesures concrètes adoptées par le Conseil.

Voilà pourquoi le Nicaragua estime qu'il est extrêmement important que le Conseil de sécurité renouvelle le mandat du Secrétaire général et modifie le programme « pétrole contre nourriture » afin que l'aide humanitaire à l'Iraq puisse se faire de manière efficace et réaliste. Cette nouvelle situation internationale exige que nous actualisions, que nous renforçons et que nous élargissions l'esprit et la portée du programme « pétrole contre nourriture » de l'ONU.

Le peuple nicaraguayen peut témoigner de l'importance de l'ONU en tant que facteur déterminant dans une situation consécutive à un conflit. Un regard rétrospectif sur notre région rappellera au Conseil que le rôle de l'ONU a aidé l'Amérique centrale à sortir de la crise politique et socioéconomique la plus profonde de son histoire contemporaine, ce qui a exigé une présence active et intense de l'ONU. Depuis sa création, la participation de cette Organisation aux différents conflits internationaux grâce à des mécanismes différents et novateurs a été essentielle pour faire face aux problèmes humanitaires et pour garantir la paix et la sécurité internationales.

Nous voulons une organisation dynamique et efficace qui occupe la place centrale qui est le sien dans l'ordre international. C'est pourquoi le Nicaragua voudrait une fois de plus souligner l'importance qu'il y a à ce que l'ONU joue son rôle historique dans la situation humanitaire actuelle. Sa présence est fondamentale pour apporter une aide humanitaire immédiate au peuple iraquien.

Le Nicaragua a été victime de la guerre avec ses séquelles de douleurs et de souffrances. Il connaît bien l'importance de la coopération internationale. Il est disposé à fournir une aide humanitaire à la suite du conflit qui pourrait, dans un cadre juridique, comprendre l'envoi d'experts pour participer aux opérations de déminage ou pour fournir une aide médicale aux victimes.

Pour terminer, je voudrais rappeler la réflexion d'un grand homme d'État qui a dit : « Gagner la guerre est l'affaire d'une partie de la société, mais construire la paix et assurer l'unité est l'affaire de tous, sans exclusion, sans égoïsme ».

**Le Président** : Je donne à présent la parole au représentant de la Norvège.

**M. Kolby** (Norvège) (*parle en anglais*) : Nous espérons que désarmer l'Iraq de ses armes de destruction massive allait pouvoir se faire par des moyens pacifiques et par une attitude unie du Conseil de sécurité. Malheureusement, tel ne fut pas le cas.

La tâche la plus importante pour nous maintenant est de garantir la protection des populations civiles par toutes les parties au conflit et d'alléger les souffrances grâce à une aide humanitaire efficace. À plus long terme, l'Iraq et le Moyen-Orient doivent pouvoir bénéficier d'un avenir stable, basé sur la paix et la prospérité des peuples de la région.

Alors que la guerre fait rage, la communauté internationale doit être prête à répondre aux besoins humanitaires du peuple iraquien. La Norvège assumera ses propres responsabilités en jouant un rôle actif pour alléger les souffrances, en apportant une aide humanitaire et en participant à la reconstruction de l'Iraq.

Nous poursuivrons notre dialogue étroit avec l'ONU, ses institutions spécialisées et le système de la Croix-Rouge. Nous appuierons également les organisations non gouvernementales norvégiennes qui sont déjà actives dans la région. Outre notre contribution pour répondre aux besoins humanitaires aigus, nous envisagerons également une aide à la reconstruction des infrastructures. La Norvège contribuera dans les domaines où nous avons certaines compétences et capacités sur la base des besoins évalués et en coordination avec d'autres.

Des ressources considérables existent au sein du programme « pétrole contre nourriture ». La Norvège

s'associe à d'autres pour demander au Conseil de sécurité de continuer à faire fonctionner ce programme pour répondre aux besoins humanitaires les plus immédiats de la population. Le programme « pétrole contre nourriture » doit être utilisé en vue d'alléger la crise humanitaire qui s'amplifie et en vue de la reconstruction. À cet égard, nous voudrions lancer un appel au Conseil de sécurité pour qu'il se mette rapidement d'accord sur la continuation du programme « pétrole contre nourriture », en donnant au Secrétaire général l'autorité nécessaire ainsi que la flexibilité voulue pour répondre aux besoins humanitaires urgents.

L'Iraq est un pays riche en ressources et en capital humain et il contribuera très certainement lui aussi à la reconstruction rapide dès que le conflit actuel prendra fin. Il importe que l'aide internationale globale soit coordonnée par l'ONU. Nous nous félicitons de la déclaration faite par le Secrétaire général lorsqu'il a souligné ce rôle de l'ONU.

Si le Conseil de sécurité doit jouer son propre rôle de garant de la paix et de la sécurité internationales, comme l'envisage la Charte, il est indispensable que l'unité du Conseil soit préservée. Voilà la leçon qu'il faut tirer des événements.

**Le Président** : Je donne à présent la parole au représentant du Maroc.

**M. Bennouna** (Maroc) : Monsieur le Président, j'ai déjà eu l'occasion de vous exprimer la gratitude et le plaisir de mon pays de vous voir à la présidence du Conseil, et donc je suis vos instructions.

Le temps aujourd'hui, pour paraphraser Winston Churchill lorsque Londres était plongé sous les tapis de bombes, est aux pleurs et aux larmes, non aux déclarations et aux discours. La guerre fait rage en terre iraquienne, berceau de la civilisation urbaine, mémoire de l'humanité, mémoire de l'humanité qui a vu naître ses premières tablettes d'argile avec le premier alphabet.

La guerre fait rage dans l'une des régions les plus sensibles du globe, une région où se joue la paix du monde. Chacun sait que la priorité des priorités, et c'était celle à laquelle il fallait d'abord s'attacher, était de rendre justice aux Palestiniens qui attendent depuis plus de 50 ans la mise en oeuvre des décisions de l'ONU, leur accession à la dignité, la jouissance de

leur identité nationale au sein de leur propre État, avec pour capitale Al Qods, Jérusalem.

La guerre qui fait rage aujourd'hui est vécue en temps réel et en direct par toutes les populations, où qu'elles se trouvent. Ces mêmes populations qui voient tomber des civils innocents, des enfants, des femmes, des vieillards. Les familles, comme votre famille ou la mienne, Monsieur le Président, qui voient les leurs prisonniers, apeurés, blessés ou morts. La guerre aujourd'hui n'est plus une affaire de rapports d'experts.

Ce n'est pas de la littérature. Ce n'est pas une affaire d'experts en désarmement. Ce n'est pas une affaire de référence à telle ou telle disposition juridique. La guerre est la réalité amère qui nous fait tous douter des avancées de notre éthique, de nos valeurs et de notre humanisme.

Le Royaume du Maroc est intervenu à maintes reprises devant ce Conseil avant le déclenchement des hostilités pour appeler à une solution pacifique de la crise iraquienne qui préserverait la crédibilité du Conseil et les valeurs sur lesquelles a été bâtie la Charte des Nations Unies.

La force, en effet, doit être le dernier recours après l'échec de tous les moyens de règlement pacifique. Comme chacun le sait, la philosophie qui fonde notre organisation impose à tous les États de renoncer à l'utilisation unilatérale de la force au profit de la sécurité collective. Nous réitérons notre foi aujourd'hui, plus que jamais, dans les valeurs de paix et de tolérance qui ont guidé les pères fondateurs de notre organisation. Nous croyons que la sécurité collective est le meilleur garant contre le retour des démons de l'expansionnisme et de la domination.

Tous les groupements internationaux et régionaux se sont prononcés sur la crise iraquienne et ses conséquences, ainsi que sur les hostilités en cours. Le Royaume du Maroc en tant que pays arabe, musulman et membre du Mouvement des pays non alignés a pris sa part à ces délibérations et aux prises de position qui s'en sont suivies. Le Conseil de la Ligue des États arabes s'est réuni au Caire le 23 mars et s'est exprimé clairement à ce sujet. L'Observateur permanent de la Ligue des États arabes nous a exprimé la position de la Ligue des États arabes cet après-midi même.

Nous revoilà aujourd'hui devant le Conseil de sécurité après que la communauté internationale a

échoué dans tous les efforts qu'elle a entrepris depuis plusieurs mois pour favoriser une issue pacifique de la crise iraquienne, en permettant notamment aux inspecteurs en désarmement de mener leur tâche à son terme.

Le monde entier a les yeux fixés sur nous comme s'il tentait de détecter l'espoir au travers du rideau de fumée et des flammes qui se dégagent des explosifs et des bombes. Car, il y a de cela presque une soixantaine d'années, cet espoir a été proclamé haut et fort à San Francisco; les peuples des Nations Unies se sont dits résolus à « préserver les générations futures du fléau de la guerre » qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine – nous étions en 1945 – a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances.

C'est ce que les peuples des Nations Unies attendent toujours de nous aujourd'hui : les préserver du fléau de la guerre et des souffrances qu'il génère. Il nous appartient à tous, autant que nous sommes, les membres de cette Organisation, les puissants et les autres, de nous atteler à cette tâche de toute urgence. Nous ne pouvons nous résoudre à la fatalité de la mort, qui frappe aveuglément les innocents, à la fatalité de la destruction d'une terre où se trouvent les traces de notre mémoire commune, une terre où Dieu a appelé les hommes à faire prévaloir l'esprit sur l'instinct et la passion.

Les délibérations du Conseil sont essentielles aujourd'hui et demain puisqu'il y va de l'avenir de notre Organisation et surtout de la vision du monde qu'elle porte en elle. Quelle vision? Que les hommes, malgré la diversité de leurs cultures et de leurs croyances, de leur sensibilité puissent toujours trouver des terrains d'entente pour se préserver du fléau de la guerre.

Ces terrains d'entente consistent, comme l'a rappelé le Secrétaire général, M. Kofi Annan, devant ce Conseil il y a quelques heures à peine, dans le respect de la souveraineté de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Iraq, ainsi que dans le droit de ce pays, comme de tout autre, de choisir son propre régime politique, sans intervention étrangère, et d'exploiter librement ses propres ressources. Enfin, le respect du droit humanitaire n'admet aucune exception ni aucune réserve, il s'impose en tant que corps de règles impératives du droit international. Et je sais de quoi je parle.

De même, la solidarité de la communauté internationale pour alléger la souffrance, venir en aide à ceux qui ont faim, qui sont malades ou inaptes, doit dépasser tous les clivages politiques et autres. Et ce n'est qu'à ce titre que l'humain demeurera encore en nous.

Il nous appartient de faire en sorte que cette crise, que ce drame soient l'occasion d'une renaissance, d'une résurgence des valeurs de paix et de tolérance, mais il faut faire vite, très vite. Car « longue est la nuit qui n'en finit pas de trouver le jour ». Shakespeare était un poète, un humaniste qui savait que la liberté ne pouvait se conjuguer avec la domination.

**M. Nesho** (Albanie) (*parle en anglais*) : Nous sommes très préoccupés par la situation humanitaire en Iraq, résultat des politiques dictatoriales d'un régime qui, même dans ses derniers jours, montre qu'il est capable de tout sacrifier, c'est-à-dire son propre peuple et son pays, pour rester au pouvoir. En tant que membre de la coalition des pays libres pour la libération de l'Iraq, l'Albanie appelle à la démission de ce régime pour épargner au peuple iraquien de nouveaux dangers et souffrances.

Toute tentative visant à protéger la cause perdue d'un régime responsable de la destruction et de la mort de millions d'Iraqiens et d'autres personnes dans la région, au nom de la souveraineté d'État et de la peur du changement, est une initiative qui porte non seulement atteinte aux espoirs d'un peuple épris de liberté mais retarde également notre action commune pour aider le peuple iraquien à surmonter sa situation humanitaire fragile.

L'Albanie salue l'initiative du Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour prendre les mesures nécessaires pour relancer le programme « pétrole contre nourriture ». Nous demandons aux membres du Conseil de sécurité d'appuyer pleinement le Secrétaire général en lui accordant l'autorité et la souplesse nécessaires pour satisfaire les besoins humanitaires du peuple iraquien.

L'adoption sans retard de la résolution sur l'aide humanitaire à l'Iraq par votre organe servira à rétablir l'efficacité et l'unité du Conseil de sécurité, ce qui est fondamental compte tenu des derniers événements.

Le moment est venu pour nos nations et le Conseil de sécurité de s'intéresser aux défis de

l'avenir, avec la volonté et le pragmatisme nécessaire qui rendent possible notre coopération.

Faisant partie de la coalition des volontaires conduite par les États-Unis et le Royaume-Uni, l'Albanie, avec de nombreux pays dans le monde, s'efforcera de promouvoir la liberté et la paix en Iraq. Le nouvel Iraq sera démocratique et vivra en paix; il ne constituera plus une menace pour ses voisins et pour le monde.

En assumant cette responsabilité et en luttant pour un monde libre, qui n'est pas menacé par les armes de destruction massive et le terrorisme, nous resterons fidèles à la vision des fondateurs de l'Organisation des Nations Unies et réaliserons ses buts. Comme Winston Churchill l'a affirmé,

« Faites en sorte que la force du droit soit en fin de compte protégée par le droit de la force. »

**Le Président** : Je donne à présent la parole au représentant du Venezuela.

**M. Alcalay** (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Au nom du Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, je voudrais exprimer ma gratitude aux membres du Conseil de sécurité pour avoir appuyé la requête faite par un groupe de pays en vue de la tenue de ce débat public en ces moments cruciaux qui jettent une ombre sur l'avenir des Nations Unies et de l'humanité.

La situation actuelle exige de chacun d'entre nous qu'il assume d'urgence ses responsabilités par rapport à la situation en Iraq. Elle exige également que dans la situation d'angoisse et de frustration qui prévaut et à laquelle nous faisons face, nous trouvions ensemble une solution qui redonne espoir aux peuples du monde. Les peuples du monde et une majorité de leurs gouvernements rejettent le recours à la force contre le peuple iraquien. Ils espèrent également que le Conseil de sécurité et l'Organisation des Nations Unies prendront les décisions opportunes pour nous permettre de surmonter le conflit actuel.

Une solution doit se baser sur l'unité et respecter les orientations consacrées dans la Charte, dont la mission principale et incontournable est de préserver la paix et la sécurité internationales et d'assurer le respect des droits de l'homme et la souveraineté des peuples. Aujourd'hui, nous devons accorder un intérêt particulier à l'aide humanitaire nécessaire du fait de la guerre qui a commencé.

Dimanche dernier, le Président de la République bolivarienne du Venezuela, M. Hugo Chávez Frías, a ajouté la voix de notre pays à celle de ceux qui rejettent la guerre en Iraq et appellent à la paix. Dans notre déclaration la plus récente au Conseil, en date du 13 mars, nous avons indiqué que la crise iraquienne devait être traitée pacifiquement et diplomatiquement. Nous avons également indiqué que la solution au conflit devait être conforme au droit international et qu'elle devait se réaliser par la diplomatie fondée sur le dialogue et l'entente, qui est la voie appropriée pour régler les différends entre nations.

Cela implique la mise en oeuvre intégrale des résolutions déjà adoptées par le Conseil de sécurité ainsi que le respect des résolutions qui le seront bientôt. Nous pensons qu'il est encore temps d'éviter des maux pires et qu'il existe encore des possibilités de retrouver la paix. Pour cela, le Conseil de sécurité doit assumer sa responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il doit également rejeter catégoriquement le recours à la force. Les efforts du Conseil doivent donc viser la réalisation d'un cessez-le-feu immédiat. La quête de la paix doit être le critère guidant ses actions, et pour cela, outre la protection du peuple iraquien par la fourniture de l'aide humanitaire, nous devons également mettre fin à l'emploi de la force.

La meilleure aide humanitaire que nous pouvons fournir aujourd'hui consisterait à faire cesser les hostilités. Cela permettrait de retourner à la quête d'une solution diplomatique, évitant ainsi le danger pesant sur l'humanité. Mettre fin à l'action militaire doit être discuté avec la même urgence que lorsqu'il s'agit de l'aide humanitaire. À cet égard, nous pensons que le Secrétaire général doit faire immédiatement une déclaration rejetant l'usage de la force et, à cette fin, l'ONU dans son ensemble, et le Conseil de sécurité en particulier, doivent assumer leur rôle et prendre la décision nécessaire pour trouver une solution au conflit.

En somme, nous pensons que le Conseil devrait réaffirmer son attachement au droit international, veiller à ce que ses décisions soient respectées, exhorter toutes les parties à poursuivre les efforts diplomatiques pour régler la situation en Iraq, protéger le droit de tous les Iraquiens, y compris des minorités, à vivre en paix et dans la dignité, et, enfin, adopter les décisions en vue de la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence. Cette aide doit être

multilatérale et coordonnée, et être fournie à travers les mécanismes existants de l'ONU.

**Le Président** : Je donne à présent la parole au représentant de l'Islande.

**M. Ingolfsson** (Islande) (*parle en anglais*) : L'Islande s'aligne sur la déclaration faite par la Grèce au nom de l'Union européenne. En outre, l'Islande voudrait faire connaître les points suivants.

L'Islande regrette que l'Iraq ait dû faire face aux graves conséquences de l'action militaire. Celle-ci n'aurait pas été nécessaire si le régime iraquien avait décidé de changer d'attitude et de coopérer immédiatement, activement et pleinement, comme il en avait l'obligation au titre de la résolution 1441 (2002).

Le Gouvernement islandais fournit un appui politique à la coalition des États pour le désarmement immédiat de l'Iraq. Cela est dicté par notre conviction que l'action était nécessaire pour assurer l'application de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU relatives au désarmement de l'Iraq.

Nous exhortons les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à s'unir dans l'action à venir et à assurer l'exercice du rôle intégral de l'ONU dans la fourniture d'une aide humanitaire au peuple iraquien et dans la reconstruction de ce pays après la guerre. Le peuple iraquien a besoin du plein appui de la communauté internationale pour pouvoir vivre de nouveau dans la prospérité, la démocratie, la dignité et la coexistence pacifique avec ses voisins, après des décennies de dictature et d'agression.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique populaire lao.

**M. Kittikhoun** (République démocratique populaire lao) : Je voudrais, tout d'abord, Monsieur le Président, vous remercier pour avoir convoqué, à la requête de la Ligue des États arabes et du Mouvement des pays non alignés, cette séance d'urgence du Conseil de sécurité afin d'examiner une question éminemment brûlante : la guerre en Iraq. Je voudrais également vous remercier ainsi que tous les membres du Conseil pour avoir accédé à ma demande de participer à ce débat crucial. En ces temps difficiles et douloureux, je tiens à vous souhaiter tout le succès possible dans la conduite des travaux du Conseil pour ce mois houleux.

Mon pays, la République démocratique populaire lao, suit de très près la question de l'Iraq. À l'instar de la majorité écrasante des peuples de par le monde, nous avons toujours prôné une solution pacifique à cette question délicate et complexe. En effet, nous partageons la profonde conviction de tous ceux qui ont mis en garde contre les conséquences imprévisibles et dévastatrices de l'usage de la force pour régler ce conflit, à savoir les immenses dégâts matériels, les grandes pertes en vies humaines, et l'impact négatif sur la paix et la stabilité au Moyen-orient et dans le monde.

En dépit de l'opposition de la grande majorité de la communauté mondiale, le 20 mars 2003, une attaque militaire de grande envergure a été lancée contre la République d'Iraq, un pays indépendant et souverain, membre du Mouvement des pays non-alignés et de l'Organisation des Nations Unies. Nous regrettons profondément que la voie pacifique, encore disponible, ait été abandonnée et que l'option militaire, malheureusement, ait été le choix. Cet acte d'agression injustifié et non mandaté par l'ONU constitue une sérieuse violation de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Le Gouvernement de la République démocratique populaire lao, dans sa déclaration publiée le 20 mars 2003, a lancé un appel à la fin immédiate de cette attaque armée afin d'épargner les vies de la population civile iraquienne innocente. Nous continuons à croire fermement qu'une solution pacifique à ce conflit, si complexe soit-il, peut toujours être obtenue dans le cadre de l'ONU. Laissons une chance à la diplomatie plutôt que de continuer à faire parler les armes. Selon les dernières informations apportées par les mass media, le nombre des victimes civiles innocentes continue à augmenter. Ce qui n'est pas moins grave, si la guerre se prolonge, c'est que l'on doit s'attendre à une crise humanitaire majeure dont les conséquences seraient catastrophiques.

Avant l'éclatement du conflit militaire, certains ont parlé d'une guerre rapide. Beaucoup parlent maintenant de la possibilité d'une guerre longue et sans doute lourde de conséquences. Devant cette situation, l'on ne peut qu'éprouver la plus grande inquiétude, et même de l'angoisse. La communauté internationale est donc appelée à mener une action urgente en vue de mettre immédiatement fin à cette guerre qui a déjà causé près d'un millier de victimes. Si le monde réussit dans cette noble entreprise, l'on rendra un grand

service au peuple iraquien, dont les souffrances insupportables ne doivent être ignorées de personne.

Après la fin de l'ère bipolaire, beaucoup avaient émis l'espoir de pouvoir bâtir un monde meilleur. Depuis lors, les gouvernements et les peuples de par le monde ont ainsi tout fait et n'ont ménagé aucun effort pour promouvoir la coopération entre États dans tous les domaines possibles. Bref, cette coopération multiforme a déjà enregistré des réalisations importantes dans de nombreux domaines. Ne s'agit-il pas là d'une tendance de notre histoire moderne qui mérite d'être fortement soutenue? La coopération apporte des bénéfices. Tous les pays et les peuples du monde ne peuvent que s'en réjouir. Au contraire, la guerre ou l'usage de la force pour régler le conflit n'apporte que la destruction, la misère, la mort, le ressentiment, la colère et la haine. Ensemble, nous devrions tout mettre en oeuvre et persévérer dans nos efforts pour que le dialogue et la coopération entre États prévalent dans les relations internationales, contribuant ainsi à la préservation de la paix et de la sécurité mondiales.

Telles sont les réflexions dont ma délégation voulait faire part à cet auguste Conseil.

**Le Président** : Je donne à présent la parole au représentant de la Mongolie.

**M. Choisure** (Mongolie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir ce débat public opportun sur la situation entre l'Iraq et le Koweït.

La position de la Mongolie sur la question du désarmement de l'Iraq a toujours procédé d'une politique de prudence et de continuité. La Mongolie a ainsi condamné tour à tour la production d'armes de destruction massive par le régime de Saddam Hussein, ses agressions contre des États voisins et le génocide qu'il a commis contre son propre peuple, et elle a appuyé toutes les résolutions et les mesures pertinentes de l'ONU à cet égard. La communauté internationale a déployé des efforts considérables afin de régler la question iraquienne de façon pacifique. Toutefois, le régime iraquien ne s'est pas pleinement acquitté de ses obligations vis-à-vis de l'ONU. Mon gouvernement est fermement convaincu que si la direction iraquienne avait coopéré pleinement et scrupuleusement en s'acquittant de ses obligations à l'égard du Conseil de sécurité, le recours à la force n'aurait pas été

nécessaire. C'est par conséquent le régime iraquien qui porte l'entière responsabilité de la situation actuelle.

Ma délégation est de ceux qui estiment alors que les hostilités battent leur plein, les incidences humanitaires de la guerre doivent devenir la préoccupation des États Membres de l'ONU. Avec le retrait d'Iraq du personnel des Nations Unies, le programme « pétrole contre nourriture » a été suspendu. La guerre a encore exacerbé les souffrances et les difficultés du peuple iraquien.

Il est temps que la communauté internationale se tourne vers l'avenir et prenne des mesures immédiates et résolues pour reprendre les secours humanitaires et aider le peuple iraquien. Comme beaucoup d'autres, le Gouvernement et le peuple mongols sont profondément préoccupés par la situation humanitaire alarmante en Iraq. On nous apprend ainsi que plus de 1,7 million d'habitants de la ville de Bassorah, dans le sud de l'Iraq, sont sans eau depuis plusieurs jours. On craint également la propagation prochaine d'épidémies dues à la canicule qui sévit dans la région. La Mongolie partage les préoccupations exprimées concernant le bien-être de la population civile prise dans le conflit, en particulier les enfants. Des efforts doivent être déployés d'urgence pour répondre aux besoins humanitaires du peuple iraquien. Il est tout à fait évident que des ressources importantes seront nécessaires à cette fin. Nous estimons qu'alléger les souffrances du peuple iraquien, de manière rapide et efficace, est la tâche immédiate à laquelle la communauté des nations doit s'atteler.

Nous croyons comprendre que l'Organisation des Nations Unies a préparé un important plan d'urgence et serait en mesure de le mettre en oeuvre très rapidement. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité devrait jouer un rôle de chef de file et donner au Secrétaire général mandat pour toutes les mesures qu'il lui faudra prendre afin de prévenir une catastrophe humanitaire en Iraq. Nous demandons instamment aux membres du Conseil de sécurité d'appuyer le Secrétaire général en lui conférant l'autorité et la souplesse nécessaires pour faire face à la crise naissante. La détermination et la volonté du Conseil de sécurité sur cette question, nous l'espérons, seront un pas vers le rétablissement de son efficacité et de son unité.

**Le Président :** Je donne à présent la parole au représentant du Guatemala.

**M. Rosenthal** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala n'est pas intervenu lors des débats précédents sur cette question. Si, à l'époque, nous avons salué la capacité démontrée par le Conseil de rallier les appuis en faveur de la résolution 1441 (2002), nous avons également noté, avec une préoccupation croissante, les divisions apparues concernant la question fondamentale de savoir comment mettre en oeuvre cette résolution. Toutefois, nous nous sommes abstenus d'ajouter notre voix à la polarisation croissante des positions sur cette question brûlante, qui petit à petit est sortie du cadre du Conseil de sécurité lui-même pour concerner l'ensemble des Membres de l'Organisation. En fait, nous avons l'espoir, jusqu'au dernier moment, que les membres du Conseil de sécurité, et en particulier ses membres permanents, trouveraient une formule permettant d'aplanir leurs divergences.

Aujourd'hui, nous nous trouvons face à une situation totalement différente. Nous comprenons qu'il n'est pas réaliste d'attendre de cet organe collégial qu'il regarde en arrière et tente d'arrêter une dynamique, sur laquelle ceux d'entre nous qui ne sommes pas membres du Conseil n'ont que peu, voire aucune, influence. Nous sommes pleinement conscients, en outre, des risques qu'il y aurait à ajouter aux tensions au sein de la seule instance multilatérale prenant des décisions collectives en matière de maintien de la paix. C'est pourquoi, je vais me contenter d'exprimer, dans un style quasi télégraphique, notre point de vue sur trois aspects.

Premièrement, nous sommes extrêmement préoccupés par la situation humanitaire qui se fait jour en Iraq et dans les pays voisins. Nous préférierions que l'aide humanitaire soit gérée par l'ONU, et nous appuyons sans réserve le Secrétaire général s'agissant d'organiser la fourniture de cette aide à la population iraquienne. Nous estimons que, pour l'heure, le programme connu sous le nom de « pétrole contre nourriture » devrait se poursuivre. Nous souscrivons également pleinement à l'appel lancé par le Secrétaire général aux parties en conflit afin qu'elles respectent les populations civiles, conformément au droit international humanitaire. Nous reconnaissons que d'ici à ce que l'ONU soit en mesure d'agir, les circonstances exigent que l'aide humanitaire nécessaire soit fournie par les entités qui contrôlent les zones touchées.

Deuxièmement, même s'il est sans doute prématuré d'évoquer la situation après le conflit, nous pensons qu'il reviendra à des instances multilatérales, et en particulier à l'Organisation des Nations Unies, de jouer un rôle fondamental pour favoriser l'apparition d'une situation où la population iraquienne elle-même sera en mesure de décider de sa destinée. À cet égard, il va de soi, à nos yeux, que la souveraineté et l'intégrité de la nation iraquienne ne seront pas diminuées.

Enfin, nous réaffirmons notre foi dans les instances multilatérales et dans le rôle irremplaçable du Conseil de sécurité. Nous ne partageons pas l'analyse de certains observateurs qui estiment que le débat qui ont lieu au sein du Conseil ces dernières semaines a asséné un coup mortel à cet organe. Ce n'est ni la première fois, ni la dernière, que les membres du Conseil ne parviennent pas à s'accorder sur des questions complexes pouvant semer la discorde. Il serait, toutefois, naïf de penser que ce débat n'a pas

laissé de blessures, même profondes, qui exigeront un effort déterminé de la part de tous les membres, et je dis bien « tous », pour sauvegarder l'intégrité du Conseil et préserver cet organe unique créé par la Charte des Nations Unies afin de maintenir la paix.

**Le Président** : Nous avons environ 78 orateurs inscrits sur notre liste, 45 ont pu s'exprimer cet après-midi. Il en reste 33. En raison de l'heure tardive, je propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à demain 9 h 30. Je serais reconnaissant aux orateurs qui prendront la parole demain de bien vouloir respecter l'appel que je leur ai lancé quant à la durée de leur intervention qui doit se limiter à cinq minutes.

*La séance est suspendue à 20 h 35.*